



MON PROJET contre les puissances de chantage du fascisme financier

La défaite de l'administration Bush aux élections américaines du 7 novembre 2006 démontre qu'il y a des limites à la tyrannie. Les parrains de Nicolas Sarkozy ont été battus par la mobilisation, marginale mais décisive, du mouvement des jeunes larouchistes (nos amis américains), qui ont dénoncé les nouveaux Goebbels des campus et fait revivre la tradition de Franklin Delano Roosevelt. Dans le vide de la pensée, une étincelle peut changer la vie et redonner espérance. C'est convaincu qu'un tel élan contre un ordre injuste peut être aussi bien suscité en France, avec nos jeunes militants, que je m'engage ici et maintenant.

La France a peur de la liberté. Elle capitule donc face à la mondialisation financière, à l'austérité sociale et à la corruption de la spéculation et du jeu. Elle ne résiste pas à ceux qui légalisent la torture, attisent la guerre, répandent le chaos et traitent les êtres humains comme du bétail. La démocratie est devenue un simulacre, chez nous comme dans le monde. On se rit des pauvres et des idées dans les cabinets du pouvoir.

Or on ne s'aime jamais quand on a peur et qu'on se soumet. **Il faut donc nous battre pour retrouver l'estime de nous-mêmes et nous réapproprier notre pays.** C'est ce combat décisif, et lui seul, qui justifie aujourd'hui un engagement politique. C'est ce combat pour la vie, la liberté et la recherche du bonheur qui est en conformité avec tout ce qui, dans notre passé national, a été porteur d'avenir.

Apparemment, aucun autre candidat ne s'y voue. **Je rentre donc dans l'arène de l'élection présidentielle par défaut, en pariant de transformer un cirque romain en école du peuple républicain.**

Je porte mon projet pour qu'il suscite des ardeurs nouvelles et non en présumant qu'il puisse être infligé et suivi à la lettre. Dans une élection autrement livrée aux mauvaises habitudes de ces quarante dernières années, je m'efforcerai de devenir **éclaireur, inspirateur et catalyseur**, convaincu qu'il se trouve dans notre pays un potentiel d'exception que ma tâche est d'éveiller. Ma candidature est donc un pari sur l'avenir. **Suite page 4**



L'éducation devrait toujours être cela : le risque pris par l'enseignant, en revivant des principes connaissables par tous et aux yeux de tous, d'être dépassé par les enseignés. Et, plus que tout, aimer ce risque.

« Faire acquérir par la nation la propriété des principales sources d'énergie : charbon, électricité, gaz, qu'elle est, d'ailleurs, seule en mesure de développer comme il faut ; lui assurer le contrôle du crédit, afin que son activité ne soit pas à la merci de monopoles financiers ; frayer à la classe ouvrière, par des comités d'entreprise, la voie de l'association ; affranchir de l'angoisse, dans leur vie et dans leur labeur, les hommes et les femmes de chez nous, en les assurant d'office contre la maladie, le chômage, la vieillesse ; enfin, grâce à un système de larges allocations, relever la natalité française et, par là, rouvrir à la France la source vive de sa puissance ; telles sont les réformes dont je proclame, le 15 mars 1944, que mon gouvernement entend les accomplir, qu'en effet, il accomplira. »

Charles de Gaulle, Mémoires de guerre, l'Unité (chap. Politique)

« Chacun reconnaît aujourd'hui que l'Etat est responsable de l'évolution économique, qu'il lui appartient de lutter contre les crises et le sous-emploi, d'orienter, de stimuler et de coordonner les efforts en vue de l'expansion et du progrès communs. Personne ne peut plus défendre sincèrement le libéralisme du dernier siècle, personne ne croit plus à la valeur de la vieille formule : « Laissez faire, laissez passer. »

Pierre Mendès-France, la République moderne, chap. VI, l'Etat et la planification économique.

« Etre un vrai chef, c'est, avant tout peut-être, savoir serrer les dents ; c'est insuffler aux autres cette confiance que nul ne peut donner s'il ne la possède lui-même ; c'est refuser, jusqu'au bout, de désespérer de son propre génie ; c'est accepter, enfin, pour ceux que l'on commande en même temps que pour soi, plutôt que l'inutile honte, le sacrifice fécond. »

Marc Bloch, L'étrange défaite, Guéret-Fougères (Creuse), juillet-septembre 1940.

« Les faits l'ont aujourd'hui prouvé : l'indépendance nationale à l'égard de l'étranger et la liberté intérieure sont indissociablement liées, elles sont l'effet d'un seul et même mouvement. »

Marc Bloch, « Pourquoi je suis républicain », dans les Cahiers politiques,

SOMMAIRE

- | | | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Mes références politiques | 16 | Agriculture : des marchés organisés contre la mondialisation prédatrice |
| 2 | Pont terrestre eurasiatique et nouveau Bretton Woods : les deux piliers d'un nouvel ordre économique et monétaire international | 17 | Exécutif - Législatif - Collectivités locales
Combattre la mondialisation financière par une participation citoyenne |
| 3 | Une Europe des patries et des projets | 19 | Une armée professionnelle entourée de conscrits, instigatrice et catalyseur du sentiment national |
| 4 | Les instruments d'une nouvelle politique économique française : franc polytechnique et planification indicative | 21 | Après Outreau et les lycées d'Ile-de-France : Pour un pouvoir judiciaire citoyen |
| 4 | Physique nucléaire et création de ressources nouvelles | 23 | Sécurité publique : non à l'Etat policier |
| 5 | La recherche, notre horizon | 24 | Immigration, co-développement, Afrique : Rompre avec l'inadmissible |
| 6 | L'éducation, nouvelle frontière de mon mouvement politique | 25 | Questions fondamentales, mais consécutives au choix fait contre la mondialisation financière |
| 9 | Formation professionnelle | 26 | Fiscalité |
| 10 | Droit au travail et à l'emploi qualifié | 26 | Hausser le ton |
| 11 | Retraites | 27 | Appel Pour le droit d'expression de Jacques Cheminade, candidat à la Présidence de la République |
| 11 | Logement | | |
| 12 | Santé publique et hôpital public : retrouver les principes de la Sécurité sociale | | |
| 13 | Pari sur les PME-PMI : créer un environnement réactif, cibler fin | | |

Mes références politiques



I. RÉFÉRENCES

-L'Etat-nation créé par Louis XI et Henri IV pour servir le bien commun ;

- le traité de Westphalie fondant la paix entre Etats-nations sur l'avantage d'autrui et le pardon des offenses ;
- les principes d'une éducation des citoyens « pour élever à la dignité d'hommes tous les individus de l'espèce humaine » (Lazare Carnot), posés par François Rabelais, Henri Grégoire, Victor Duruy, Jules Ferry et Marie Curie ;
- le programme du Conseil national de la Résistance ;
- le préambule de notre Constitution du 27 octobre 1946, repris dans celle de 1958 ;
- la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1948.

Ces références, souvent évoquées mais jamais respectées, ne peuvent reprendre vie que par l'effet d'une politique à long terme anti-spéculative, vouée à développer l'économie physique, c'est-à-dire l'équipement humain, matériel et social. Ainsi, la production de biens par tête, par unité de surface et par ménage augmentant, une société d'accueil pourra se substituer à la société de triage que nous subissons. Hier, l'Edit de Nantes a été ainsi étayé par les *Economies royales* de Sully, et la paix de Westphalie par l'oeuvre de l'Académie des sciences de Colbert et de Leibniz, comme aujourd'hui Lyndon LaRouche veut faire renaître la nation américaine par un nouveau *New Deal*.

L'Empire romain, l'Etat absolutiste de Louis XIV, l'Empire de Napoléon Bonaparte, l'Etat français de Philippe Pétain et ce libéralisme financier que dénonçait Jean Zay depuis sa prison de Riom et qui créa les conditions du fascisme hier comme il les crée à nouveau aujourd'hui, sont pour moi, à l'inverse, bien évidemment les contre-références absolues.

Ces références ne peuvent reprendre vie que par l'effet d'une politique à long terme anti-spéculative

Mon projet répond aux soucis réels des Françaises et des Français, qui ne se trouvent pas au niveau des conséquences – insécurité, immigration, endettement – dont les politiciens et les médias veulent faire le centre de la campagne, mais à celui des

enjeux déterminants : emploi, salaires, pauvreté, éducation, santé, recherche.

Parvenir à recréer les conditions où une bonne réponse puisse être donnée, du plein emploi qualifié à une éducation et une recherche développant et employant les capacités créatrices de tous et de chacun, suppose de **faire sauter le verrou financier au niveau international, qui bloque tout**, de mener une politique européenne digne de ce nom, à l'opposé de celle de la BCE et du pacte de stabilité, et de créer au niveau national les conditions pour que les effets de cet

engagement international et européen soient préparés, renforcés et propagés. Comme le disait Marc Bloch en 1943, « *l'indépendance nationale à l'égard de l'étranger et la liberté intérieure (...) sont l'effet d'un seul et même mouvement* ». Car découper

en tranches, sans articulation, condamne à l'impuissance. Il n'est pas de formule magique à l'un ou l'autre niveau de l'action. **La cohérence de mon approche, entre politique internationale, européenne et nationale**, qui tranche sur ce point par rapport à celle des autres candidats, est ce qui fait de mon projet une pierre de touche. Eux, proposent une carte, c'est-à-dire la somme de différents plats pour séduire les goûts des individus, moi un menu cohérent pour rétablir et

maintenir la bonne santé du corps social.

En haut, à gauche :

Louis XI, Marie Curie, François Rabelais.



Victor Duruy

Pont terrestre eurasiatique et nouveau Bretton Woods

Les deux piliers d'un nouvel ordre économique et monétaire international



II. NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE

1) PONT TERRESTRE EURASIATIQUE

Afin de jeter les bases d'une reprise de l'économie physique, à l'échelle européenne et internationale, une dimension géographique inter-continentale est nécessaire : il s'agit de l'**Eurasie**. Ce que de Gaulle voulait accomplir « de l'Atlantique à l'Oural », il nous faut aujourd'hui l'entreprendre à une échelle élargie, de l'Atlantique à la mer de Chine.

Cette **nouvelle route de la soie doit permettre de désenclaver les territoires compris entre l'Europe et la Chine**, tout particulièrement la Sibérie et l'Asie centrale. Des « **corridors de développement** », essayant des idées, des hommes, des matériaux, de l'énergie et des moyens de transport à grande vitesse créeront les conditions d'un développement intérieur dans l'intérêt mutuel. C'est l'avantage d'un transport terrestre sur un transport maritime : il engendre du développement tout au long de sa voie.

Aujourd'hui, l'Organisation de coopération de Shangai (OCS), qui réunit la Russie, la Chine, quatre pays d'Asie centrale, ainsi qu'à titre d'observateurs, l'Iran, l'Inde, le Pakistan et la Mongolie, constitue le partenaire naturel des pays d'Europe occidentale. **Une politique de paix par le développement mutuel**, s'étendant à partir de là à l'Asie du Sud-Ouest, aux pays riverains de la Méditerranée et à l'Afrique, doit être l'élément fondamental de notre politique étrangère.

Cependant, les grands projets économiques donnant un sens à cette politique ne peuvent être mis en oeuvre au sein du

système monétaire et financier international actuel, dans lequel les taux de croissance des secteurs financier et monétaire sont devenus si élevés qu'ils bloquent toute tentative de reprise de l'économie physique. Pour le permettre, il faut à la fois un nouvel ordre économique et monétaire international – un nouveau Bretton Woods – et une nouvelle politique européenne, remettant en cause celle qui a été adoptée depuis l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, en 1974.

2) UN NOUVEAU BRETTON WOODS

Le système financier et monétaire international actuel, celui du FMI et de la Réserve fédérale américaine (Fed), est un système de monnaie privée sous la coupe de l'oligarchie financière internationale. Un conglomérat mondial d'intérêts financiers, de banques et de compagnies d'assurance fait prévaloir ses spéculations contre tout investissement à long terme : ainsi, alors que la masse monétaire mondiale a été multipliée par quarante au cours de ces trente dernières années, la masse de biens et de services mondiaux n'a que quadruplé. Environ 500 000 milliards de créances financières de toute sorte constituent, dans le monde, dix fois plus que le total de la production mondiale de biens et de services.

C'est dire que, **physiquement, le système actuel est de fait en banqueroute**. Sa désintégration est imminente.

Un **nouveau Bretton Woods** est donc nécessaire pour éviter le chaos et organiser une relance physique. **Il consiste à rétablir la loi des Etats-nations sur les monnaies**. Une dévaluation du dollar, elle, n'arrangerait rien pour personne car elle ruinerait tout le monde : les banques centrales des pays autres que les Etats-Unis ont accepté des dollars comme réserves monétaires dans de très fortes proportions (90 % dans le cas de la Banque centrale européenne).

La seule solution « physique », cohérente avec une politique de grands travaux à long terme, est donc de revenir à un monde de monnaies publiques, attachées à la production réelle de biens et à l'équipement à moyen et long terme des économies.

C'est ce nouveau Bretton Woods que devraient promouvoir la France et l'Europe, en accord avec l'intérêt réel de l'Etat-nation Etats-Unis et du peuple américain. Car eux aussi seraient victimes d'une dévaluation au sein du système existant, dont seule bénéficierait une oligarchie financière ayant auparavant pris le contrôle des actifs physiques mondiaux avec des dollars « pourris » (c'est ce qui se passe dans la phase actuelle).

La démarche, dans une logique analogue à celle du plan Marshall de l'après-guerre, du *Global New Deal* que Roosevelt défendait avant sa mort, ou d'une économie

au service de la cause de l'humanité exposée par le général de Gaulle en 1964 à l'université de Mexico, **consiste à passer du levier frauduleux du financier à court terme au levier vertueux du physique à long et moyen terme**.

Il s'agit de passer du levier frauduleux du financier à court terme au levier vertueux du physique à long et moyen terme

long et moyen terme. C'est ce système de levier vertueux qui permettra de faire prévaloir à nouveau la priorité des infrastructures et du travail productif dans **des marchés organisés, avec des monnaies soustraites aux fluctuations permanentes**.

Les principes du nouveau Bretton Woods devront être les suivants :

- stabilité des taux de change entre monnaies se substituant aux taux de change flottants actuels ;
- mesures de contrôle des changes et

des mouvements de capitaux en tant que de besoin ;

- définition des différentes monnaies par un instrument de référence commun, qui pourrait être l'or ou un « panier » de produits ;

- pénalisation de l'usure et des instruments financiers spéculatifs, interdiction du recours aux produits financiers dérivés autrement que comme éventuels mécanismes d'assurance ;

- mise en règlement judiciaire du système existant : annulation des dettes illégitimes (spéculations sur les produits financiers dérivés, taux usuraires, dettes résultant de manipulations des changes...) et moratoires sur les dettes légitimes, à l'exception de celles dont le remboursement suivant des échéanciers établis est nécessaire au fonctionnement des économies physiques ;

- création des conditions nécessaires pour que les Etats-Unis retrouvent un système d'investissements productifs et de production nationale leur permettant de rembourser leurs dettes ;

- émission, grâce au soulagement provoqué par l'annulation de certaines dettes et du moratoire organisé sur d'autres, de crédits à long terme et faibles taux d'intérêt pour de grands travaux jetant les bases de l'avenir.

Pont terrestre eurasiatique et nouveau Bretton Woods doivent ainsi être

les deux fondements de notre politique étrangère. Nous devons en convaincre nos partenaires européens pour sortir de l'ornière financière et monétaire dans laquelle nos gouvernements nous ont mis depuis plus de trente ans. Il ne s'agit pas d'une mesure technique, mais d'une stratégie politique, qui fera face à l'opposition et au chantage des grands intérêts financiers. C'est pourquoi cette stratégie s'inscrit dans un projet d'ensemble, qui vise à rassembler l'intérêt des peuples contre ceux qui les oppriment.



F.D. Roosevelt

Une Europe des patries et des projets



III. EUROPE

L'Europe, en vue de ce dessein, doit changer d'institutions et de manière de penser.

1) L'Europe ne doit plus se faire par l'argent, autour d'un projet monétariste et marchand, **mais par référence à de grands projets,** à l'échelle de l'Eurasie et de l'Afrique, mobilisant les hommes et redonnant priorité au travail, à la production et aux infrastructures. L'Europe ne doit pas être le cheval de Troie de la mondialisation, mais la locomotive d'une reprise mondiale.

2) Les critères de Maastricht et du pacte de stabilité, combinaison de politiques monétaires et budgétaires restrictives et relais d'un système financier et monétaire international injuste, inefficace et destructeur, **doivent être abandonnés. Il faut également faire sauter le verrou des doctrines de l'impuissance publique, de l'approche comptable et des statuts de la Banque centrale européenne (BCE).**

Le grand public et vous-mêmes, lecteurs, ne savez sans doute pas que les Etats européens – la France ou n'importe quel autre – n'ont plus le droit de faire émettre des crédits à long terme et faible taux d'intérêt qui seraient remboursés par les paiements engendrés par la réalisation des projets. Un plan Marshall serait aujourd'hui interdit !

Quelle hypocrisie ! Il y a autant d'argent qu'on veut pour gonfler les bulles financières à la veille d'un krach, mais pas pour entreprendre une politique de développement physique, en faveur des peuples et des patries. C'est pourtant ce qu'il faut immédiatement faire.

* Densité de flux d'énergie :

Bien que la même unité de mesure soit utilisée pour des énergies d'origines différentes, une source d'énergie ayant une densité de flux supérieure à une autre permettra d'accomplir un travail que celle-ci ne permettrait pas. Par exemple, l'énergie du pétrole ne permet pas de lancer un véritable programme de conquête spatiale (mettre un homme sur Mars...), tandis que l'énergie du nucléaire qui a une densité de flux relativement supérieure le permet.

Transmutation, isotopes et torche à plasma

Au début du XX^{ème} siècle, la découverte de la transmutation et celle de l'isotope, par les pionniers de la physique nucléaire, ont été étroitement liées. Il s'avéra que l'émission d'un rayonnement radioactif à partir de l'Uranium s'accompagnait de l'apparition de nouveaux éléments chimiques comme le Thorium (des éléments chimiques différents occupent une place différente dans le tableau périodique de Mendeleïev). On comprit alors qu'une partie de l'Uranium « se transformait » - transmutait - en Thorium. Cependant, ce processus ne s'arrêtait pas là et l'on vit que le Thorium pouvait à son tour transmuter en Uranium. Toutefois, ce nouvel Uranium, bien que doté des propriétés chimiques identiques à celles du précédent, avait des propriétés physiques différentes : ainsi, l'Uranium 235 émet un rayonnement plus intense que son isotope, l'Uranium 238. L'Uranium 235 est donc plus intéressant pour la production d'énergie par fission que l'Uranium 238 bien que disponible dans la nature en plus faible proportion. Aujourd'hui, les réacteurs nucléaires engendrent toute sortes de produits chimiques par transmutation. Une partie de ces produits ne sont actuellement qualifiés de « déchets » que parce que l'on ne connaît pas encore suffisamment le processus de transmutation pour le contrôler à volonté. Dans une phase ultérieure, la fusion thermonucléaire contrôlée permettra, dans la torche à plasma, de détruire nos déchets industriels et domestiques et de les re-transformer en matière première. En effet, au contact des plasmas à de millions de degrés de chaleur, tous les produits sont décomposés dans leur éléments premiers et peuvent être reconstitués comme bon nous semble.

3) Le verrou financier ayant sauté, l'on pourra en effet jeter les bases d'**une politique de grands travaux.**

Pour cela, il faut que l'Europe investisse annuellement l'équivalent de **1000 milliards d'euros dans des infrastructures** allant de Lisbonne à Pékin, avec un **programme de recherche** commun démarrant sur la base de **200 milliards d'euros. Un financement de l'innovation par un emprunt de la Banque européenne d'investissements, de l'ordre de 150 milliards d'euros,** doit venir s'ajouter à l'effort. Notre contribution, à nous autres Français, doit être de 200 milliards d'euros par an pour les infrastructures (ports, ponts, trains à grande vitesse, canaux, énergie) et de 30 milliards d'euros pour la recherche. C'est beaucoup ? Oui. Mais il y a aujourd'hui des sommes bien plus importantes gaspillées sur les marchés financiers, dans des opérations qui engendrent de l'argent sans créer de richesse.

200 milliards d'euros pour les infrastructures et 30 milliards pour la recherche : l'emprunt et l'impôt ne peuvent y faire face. Il faut donc autre chose ; l'émission de crédit public productif, à terme de quinze à cinquante ans, et à faible taux d'intérêt, par une banque nationale, une véritable « Banque de la France », associée à une véritable Bundesbank de l'Etat allemand. Seule la mise en place de banques nationales, associées à des monnaies nationales, permettra en effet à l'Europe de sortir de la prison monétaire où elle s'est enfermée. C'est ce qui est nécessaire pour rebâtir l'Europe en retrouvant la volonté politique qui nous manque depuis plus de trente ans. C'est ce qui est nécessaire pour mettre en place une politique de bien commun, exemplaire vis-à-vis du monde, que ni la droite ni la gauche n'ont été capables d'entreprendre en raison de leur soumission aux pouvoirs financiers du moment. C'est ce qui est nécessaire pour susciter la création de **5 à 6 millions d'emplois qualifiés sur moins de 5 ans.** C'est ce qui est nécessaire pour que l'Europe soit une référence de paix dans le monde, car il ne peut y avoir de paix sans développement partagé.

Au moment même où les faucons américains, groupés autour du vice-président Cheney, menacent de bombarder l'Iran, cette politique européenne est le meilleur soutien que nous puissions fournir à ceux qui, aux Etats-Unis, s'efforcent de les écarter du pouvoir et de faire prévaloir, avec Lyndon LaRouche, le retour à une politique américaine libérée de ce qu'Eisenhower appelait en 1961 le « complexe militaro-industriel ».

4) L'espace, un engagement politique fondamental

Par delà les grands projets du Pont terrestre eurasiatique, qui peuvent être conçus comme une « piste de décollage », l'espace doit être la grande ambition de l'Europe. Une politique d'exploration et d'industrialisation spatiale est le nécessaire prolongement d'un grand dessein de développement économique mutuel sur terre.

Or aujourd'hui, les programmes européens vivent sur l'élan de décisions passées ; ils sont tronqués et sans ambition. Il faut être clair : un grand programme spatial, par définition à long terme, est impossible dans le système politique et culturel actuel, fondé sur les gains financiers à court terme, les jeux et les rapports de force. Sa réalisation implique nécessairement un changement de système, le passage à une société fondée sur l'investissement à long terme, l'esprit de découverte et le développement mutuel. C'est ce que je propose, dans la logique de mon projet politique d'ensemble, **dont l'espace est à la foi levier et objectif.**

Une politique spatiale, animée par cette ambition, ne doit pas se limiter à la banlieue Terre. Elle doit se fixer l'objectif bien plus

ambitieux d'**explorer et d'industrialiser le système solaire. L'économie correspondant à cet essor humain sera une économie isotopique** : la différence entre les propriétés physiques des isotopes des éléments atomiques sera la base d'une physique nucléaire à venir, engendrant un ordre plus élevé de pratique humaine. Il s'agit de la possibilité de transmuter des éléments chimiques et de créer de nouveaux états de la matière, des matériaux synthétisés à partir d'isotopes ou de combinaisons d'isotopes, possédant des propriétés nouvelles se substituant aux matériaux plus primitifs aujourd'hui utilisés dans l'activité humaine.*

Or pour maîtriser ces processus subatomiques nécessaires à l'économie isotopique terrestre (médecine, biologie, gestion de la biosphère, nouvelles industries...), nous devons connaître comment ces processus opèrent à l'échelle des espaces-temps solaires et galactiques, et mieux établir de quelle manière les atomes et les éléments ont été engendrés au cours de la préhistoire de notre système solaire.

Cela suppose que l'on aille y regarder de plus près : des réseaux d'observatoires as-



Le train à lévitation magnétique (Maglev) : indispensable outil pour le développement du Pont terrestre.

tronomiques devront être mis en place dans l'espace, loin des perturbations de l'environnement terrestre, avec une infrastructure à grande échelle permettant d'approvisionner dans tous les domaines des travailleurs opérant dans ces stations, à une très grande distance de la Terre.

Science fiction ? Non, réflexion sur l'avenir sans laquelle une campagne présidentielle devient un marigot de mesurette et de marottes.

A court et moyen terme, des initiatives doivent être prises rapidement pour rétablir notre engagement :

- multiplier par trois le budget de l'Agence spatiale européenne (ESA), très inférieur à celui de la NASA ;
- créer un Institut européen de recherches lunaires et spatiales en vue de coordonner les initiatives et d'en susciter de nouvelles ;
- construire un lanceur lourd allant au-delà d'Ariane V-ECA ;
- en orbite, installer des centres polytechniques de recherche, de formation et de production industrielle, puis des stations « têtes de pont » vers l'interplanétaire ;
- concevoir et construire un transporteur spatial de la troisième génération, totalement récupérable ;
- industrialiser la Lune, en exploitant en particulier ses réserves d'hélium 3 ;
- entamer l'exploration martienne, en préparant des voyages par propagation nucléaire, d'abord fission puis fusion, pour réduire la durée des trajets à dix-quinze jours ;
- financer plus sérieusement tous les projets de découverte d'exoplanètes telluriques et se donner plus rapidement les moyens de voir plus loin dans l'espace et dans le temps ;
- instituer dans nos lycées des unités de valeur sur l'espace et l'astronomie.

Ce choix de l'espace est l'expression la plus achevée de la volonté d'entreprendre un changement politique, en remettant à la barre des hommes et des femmes vivant de porter plus loin les limites de la vie.

Il est nécessaire, dans cette perspective, **que les hommes politiques européens se mettent réellement à croire à l'Europe**

comme projet, non comme discours. Leur « coopération avancée » ne doit plus être livrée à des instances supranationales dans lesquelles les décisions sont prises sans aucune participation politique des citoyens. Il faut au contraire **reconstruire les bases d'un débat dans les arènes nationales de formation des opinions et des volontés, en parlant de concret, de réel** : des grands travaux en France même, entre la France et l'Italie, entre l'Europe et la Russie, entre l'Europe et l'Eurasie, entre l'Europe et l'espace méditerranéen, en discutant systématiquement des moyens de financement et en donnant à voir leurs étapes.

5) Une grande ambition culturelle

A ces grands travaux européens, eurasiatiques et eurafricains, catalyseur et creuset d'un développement mutuel, doit correspondre **une grande ambition culturelle intra-européenne.**

Aujourd'hui, on parle beaucoup de pondération des voix dans les instances européennes, du nombre des commissaires ou de tel ou tel règlement de sécurité ou de chasse, on se pavane et on expertise, alors que ce qui devrait être la base de l'Europe - les échanges entre jeunes étudiants, l'acquisition commune d'une culture - se trouve absolument négligé.

La réalité est que derrière ces synthèses plus ou moins opportunes, **il n'y a pas de réflexion en profondeur sur les fondements de la culture européenne, donc pas de volonté politique.** Et comment pourrait-ce être le cas, si la politique économique que pratique aujourd'hui l'Europe va à l'encontre des valeurs européennes ?

Tout se tient. C'est pourquoi la « coopération avancée » entre Etats européens, pour que l'Europe retrouve une politique économique digne d'elle-même, pourra seule être la locomotive d'une grande politique culturelle fondée sur le « patriotisme constitutionnel » et le respect de la dignité de la création humaine aujourd'hui à l'abandon. Sans locomotive économique, pas de train des valeurs. Un signal fort doit être donné : tout jeune Européen doit pouvoir passer au moins six mois d'études supérieures dans un autre pays membre de l'Union. Cela suppose de financer au moins un million de programmes Erasmus et 200 000 programmes Leonardo, coordonnés avec les programmes d'aide à l'innovation de PME prenant l'engagement de recruter des diplômés ayant bénéficié d'Erasmus et de Leonardo.

Il faut partir des projets, de ce que l'on fait ensemble : grands travaux en commun, études en commun, lectures en commun, lien social établi autour d'idées discutées, partagées, et **d'actes accomplis pour le bien commun. C'est ainsi que se sont formés les Etats-nations, et ce n'est pas autrement que pourra se constituer l'Europe.**

Au fur et à mesure de la mise en œuvre des projets, des délégations de souveraineté seront nécessaires. C'est à travers leur réalisation « physique », s'inscrivant dans le réel, que la nécessité d'une souveraineté correspondant à leur dimension pourra trouver accès dans l'esprit et le cœur des citoyens. Comme la souveraineté des individus s'associe dans les projets des Etats-nations souverains, dans le « bien commun » à un degré socialement plus élevé, les projets des Etats-nations s'associeront au sein de l'Europe locomotive, de l'Europe actrice, **au fur et à mesure de l'action.** Alors apparaîtra mieux la nécessité des harmonisations sociale et fiscale, inscrites dans un vouloir-vivre en commun long, et non, comme aujourd'hui, relevant de calculs comptables courts.

Alors, mais alors seulement, l'on pourra envisager une souveraineté nationale qui, en enrichissant et non en appauvrissant l'individu et l'Etat, circulera vers les institutions européennes - sans que régions et Europe puissent, comme aujourd'hui, être invoquées contre l'Etat-nation. Les Nations unies des peuples européens, avec un système de mandat représentatif respectant les institutions républicaines existantes, seront **le produit éventuel de ce travail,** non de remaniements institutionnels venus de bureaux d'experts plus ou moins auto-proclamés.

... MON PROJET

Suite de la page 1

Hier, lorsque la France a été vaincue, des voix fortes se sont toujours élevées pour entreprendre le nécessaire examen de conscience : Jeanne d'Arc ou Gambetta en leur temps, Charles de Gaulle, Marc Bloch, Jean Zay et Léon Blum après la débâcle de mai-juin 1940, chacun à sa manière mais tous en vue de reprendre l'élan. Aujourd'hui, aucune ne se fait entendre à hauteur de la nouvelle tragédie, bien que le monde vive sous la menace d'une guerre provoquée par une administration Bush aux abois et ceux qui la parrainent, et que le système financier et monétaire international se décompose sous nos yeux.

La France subit à la fois une occupation financière – plus de 45 % du capital des grandes sociétés du CAC 40 est tombé sous le contrôle d'intérêts étrangers et 1100 entreprises publiques, en comptant leurs filiales, ont été privatisées depuis 13 ans – et un effondrement culturel dans une société du jeu, de l'image, du sexe marchandise, de la violence et du culte de l'apparence. Cependant, sur la scène officielle, les questions secondaires sont traitées pour éviter les principales et les petites phrases distillées pour échapper aux grandes idées. Les citoyens en perdent leurs repères et se laissent gagner par la passivité déshonorante des âmes habituées.

Nos dirigeants, obsédés par l'exercice du pouvoir, gardent les yeux fixés sur l'avis des sondages et les caprices de médias sous influence financière. Les Dassault, Bouygues, Lagardère, Bolloré et Pinault façonnent l'opinion et les politiques à l'aune de leurs préjugés, propageant l'idéologie fataliste d'un capitalisme financier prédateur et sans frontières. A l'état pur avec Nicolas Sarkozy ou bien sous le masque social assaisonné des nuances qu'apportent ses concurrents officiels. D'autres, opposés à cette dérive, ou bien en ont cependant été auparavant les complices, ou bien récitent des catéchismes impuissants comme si le temps s'était arrêté à leur porte.

Il ne faut donc pas s'étonner que 76 % des Français pensent que leurs enfants vivront moins bien qu'eux (étude du Centre de recherche politique de l'IEP de Paris, réalisé en avril 2006) et que 79 %, 72 % et 70 % aient le sentiment d'être mal représentés respectivement par un syndicat, un dirigeant politique ou un parti (sondage TNS-Sofres de mars 2006). Il y a un sentiment de coupure profonde entre le peuple et ses élites, un désenchantement et un mal de vivre sans précédent depuis les années trente et pour les mêmes raisons de fond.

Cependant, comme le mal provoque les êtres humains à faire le bien, c'est en ces heures sombres, si l'on veut en prendre conscience et se regarder en face, que l'homme de caractère trouve en lui les ressources d'un nouveau départ.

Celui-ci implique nécessairement un changement de système, le passage à une société fondée sur l'investissement à long terme, l'esprit de découverte et le développement mutuel, en arrachant le pouvoir à une perspective financière prédatrice et remettant à la barre des hommes et des femmes vivant de porter plus haut les limites de la pensée et de la vie, sans laisser personne au bord de la route.

Utopie ? Non, car c'est ce que portent au fond d'eux-mêmes les quatre grands courants de l'humanisme engagé de notre pays : socialisme républicain, celui de Jean Jaurès et de Charles Tillon, christianisme social, celui des abbés démocrates bretons et de Marc Sangnier, radicalisme de progrès, celui de Jean Zay et de Jean Moulin, et gaullisme patriote, celui de tous ceux qui arrivèrent à Londres en laissant leur patrimoine derrière eux. Mon projet a pour but de les faire converger et revivre, en bousculant leurs héritiers administratifs pour leur substituer des hommes et des femmes fidèles à leur élan passé et se situant à la frontière de notre avenir.

Et d'abord des jeunes, à qui cet avenir a été volé et qui entendent le retrouver. C'est à eux que je voue ma campagne, ses repères et ses pistes. Car je suis convaincu qu'avec eux, si nous menons ensemble le combat au nom des principes qui ont guidé les grandes découvertes de la science et inspiré la beauté des oeuvres d'art, une société de la connaissance, de la compassion et de la justice pourra naître demain. Cette société ne sera pas suscitée par les tièdes. Je m'engage pour elle avec l'âpre joie d'être responsable.

Les instruments d'une nouvelle politique économique française :

franc polytechnique et planification indicative



IV. ÉCONOMIE

1) UN FRANC POLYTECHNIQUE

A la Banque centrale européenne doit se substituer, comme nous l'avons vu, un système de banques nationales, ayant pour mission de servir l'intérêt général à long terme, par et pour les peuples. Ces banques nationales, sous contrôle citoyen, seront basées sur des monnaies nationales, car si un Etat perd, comme c'est le cas vis-à-vis de l'euro, sa souveraineté vis-à-vis de la monnaie, il perd toute sa souveraineté, non en faveur d'une banque indépendante, mais de la bureaucratie bancaire et financière de Bruxelles, elle-même relais du mondialisme financier.

Il faudra donc émettre un franc français et un mark allemand pour échapper à l'effet prédateur de l'euro, tous deux associés à ma politique de grands travaux européens. **J'appelle ce franc français un « franc polytechnique »**, par référence à la conception de l'économie physique des fondateurs de l'Ecole (Lazare Carnot, Gaspard Monge, Henri Grégoire) et pour montrer qu'il ne s'agit pas du retour à un passé financier national mais du nécessaire tremplin vers un avenir productif national et international.

Les monnaies des Etats membres auront un instrument commun de référence, un nouvel euro découplé des intérêts financiers et rattaché comme instrument commun pour les grands projets européens – et non comme substitut supra-national à des monnaies nationales.

2) SENS DU FRANC POLYTECHNIQUE

Le franc polytechnique, soutenu par une banque nationale audacieuse, est un levier pour faire de la France et de l'Europe un laboratoire du futur.

Il représente, de par son intention offensive dans l'ordre national et international, et de par son financement de grands projets redonnant les moyens financiers d'une action juste, le meilleur instrument pour défendre « par le haut » nos conquêtes sociales et politiques :

- Un rétablissement de nos services publics, sans confondre avec les « services

d'intérêt général » (SIEG) établis à Bruxelles. Pour promouvoir ceux-ci, la Commission européenne a adopté, en juillet 2005, un train de mesures qui permettent en réalité aux sociétés privées de recevoir un financement public pour couvrir l'ensemble des coûts supportés, y compris un « profit raisonnable », pour la réalisation des missions de service public telles qu'elles ont été définies par les pouvoirs publics qui les leur ont confiées. Je dis « non ». L'on ne peut, par exemple, admettre le principe suivant lequel des communes devraient financer des écoles privées sous prétexte que la suppression ou l'aménagement de la carte scolaire – pour promouvoir une « libre concurrence entre établissements » -- ne leur laisse rien d'autre.

- **Le retour à un monopole public de la Poste, la constitution d'un pôle financier public de l'énergie GDF-EDF, le retour à une définition de l'hôpital public comme centre de soins, de chirurgie, d'urgences et de formation**, et non comme un établissement rentable à court terme.

- **Le retour progressif à la Sécurité sociale, pour combler son « trou », des sommes que l'Etat lui doit au titre des exonérations de cotisations patronales dont il s'est défaussé sur elle.**

- **Le rétablissement des services de proximité et des mesures de protection sociale dont l'Union européenne a exigé la remise en cause.**

- **La nationalisation progressive des sociétés assurant le service de l'eau, afin de rétablir partout un système de régies municipales** permettant d'abaisser les coûts pour le consommateur. Créer ainsi un service public de l'eau, du niveau local jusqu'au niveau européen et mondial.

- La mise en place d'un plan de rattrapage et de renouvellement du réseau ferré national, notamment en faveur des lignes transversales, mobilisant 15,3 milliards d'euros en dix ans, soit une rallonge de 5,5 milliards par rapport à la politique actuelle. C'est le prix de la sécurité et de la vitesse, c'est-à-dire de l'arrêt des ralentissements obligatoires.

- La mise au grand gabarit de certaines voies navigables pour le transport de marchandises, en particulier l'interconnexion du bassin Sud avec celui de l'Est et du Nord, ainsi qu'avec le Rhin (la « pâte d'oie »). Débloquons immédiatement les 3,17 milliards € pour le canal Seine-Nord Europe ;

- Des mesures d'urgence pour arrêter la fermeture d'usines et les licenciements, dans le cadre de la nouvelle politique d'investissement productif, pénaliser les délocalisations avant de les rendre sans objet dans mon système,

sauver les exploitations agricoles et viticoles par une nouvelle politique agricole refondée sur un juste prix.

La mise en application de ces mesures, insérées dans les points saillants de mon projet, ne sera possible qu'en s'appuyant sur une vision à long terme, avec une planification indicative retrouvée et améliorée.

3) L'ARME DE LA PLANIFICATION INDICATIVE

La suppression du Commissariat du Plan et de la Mission interministérielle sur les mutations économiques (MIME) va à l'inverse des nécessités d'un Etat soucieux d'éclairer son avenir. Il s'agit d'une double soumission à une idéologie libérale : le Plan visait à élaborer un projet et à se donner les moyens de le mettre en oeuvre, la MIME réfléchissait au moyen de passer des emplois d'aujourd'hui à ceux de demain.

Elu, je redonnerai à l'Etat des yeux pour voir et des oreilles pour entendre en créant un ministre du Plan délégué soit auprès du ministre de l'Economie, soit préférablement auprès du Premier ministre, qui aura son mot à dire en Conseil.

Ce plan, comme les précédents, se fixerait des clignotants en cas d'écarts par rapport aux objectifs fixés en commun par l'accord entre forces vives de la nation. Il serait désormais débattu au sein du Sénat renouvelé que je conçois, et les écarts constatés ne conduiraient pas nécessairement à rétablir la trajectoire définie à l'avance, mais à réorienter l'économie vers des objectifs plus ambitieux apparus en cours de route. Indicatif et flexible, il fixerait les emplois qualifiés de l'avenir et prévoirait les moyens de les former et d'en organiser la répartition dans les entreprises intéressées.

Une des principales conséquences d'une administration du Plan forte serait de permettre un retour à l'aménagement du territoire et en particulier à l'accompagnement des territoires en détresse. Ainsi, le principe de péréquation, essentiel au même titre que le service public pour exprimer concrètement l'égalité entre citoyens, pourrait être rétabli, avec un effet intégrateur concret qui est la meilleure arme pour éviter les communautarismes.

Au niveau européen, le Pont terrestre eurasiatique et au niveau national, le plan de développement : ces deux ambitions à long terme seront naturellement complémentaires en se fondant toutes deux sur l'essor des pouvoirs créateurs des êtres humains et la transformation volontaire de la nature, en rejetant le profit à court terme, le pillage financier et l'économie-casino.



V. RESSOURCES

La reprise de l'économie mondiale, permettant d'assurer un futur à l'humanité, c'est-à-dire d'accroître sa densité démographique, exige à la fois de l'énergie et la création de ressources nouvelles pour remplacer

les existantes, bientôt en voie d'épuisement. La seule réponse à ce défi se trouve dans les modes de production qui relèvent de la physique nucléaire, car la densité de flux qui les caractérise est d'un ordre de grandeur plusieurs fois plus élevé que pour toute autre forme de production d'énergie.

Le « nucléaire », en ce sens, n'est pas une chose unique, un procédé appartenant à des nucléocrates, mais de multiples technologies évolutives dérivant de principes scientifiques propres à la fission et à la fusion thermonucléaire contrôlée. Il est surtout, aux frontières de la science, une « ouverture » vers l'économie isotopique, utilisant les propriétés d'atomes qui ont des caractéristiques chimiques similaires, mais des propriétés physiques

très différentes (cf. ci-dessus, III, 4). Là se trouve le fondement de l'économie du futur, avec ses multiples usages : traitement des déchets nucléaires pour en faire une source d'extraction de métaux rares, transmutation permettant de créer des minerais et des ressources nouvelles, torche à plasma... Ceci signifie que les réacteurs à fission seront de plus en plus utilisés comme des générateurs d'atomes et des machines à transmuter plutôt que comme simples sources de chaleur et d'électricité.*

Il ne s'agit pas de science-fiction, mais de types de technologies en grande partie déjà connus. Ce qui en bloque l'application est

* voir la note page 3

L'incapacité du système financier et monétaire international, qui se trouve au bord de la faillite, à les « prendre en charge ». C'est pourquoi une économie de la physique nucléaire – demain une économie isotopique – est bien plus qu'un choix technique ; il s'agit pour l'homme de dépasser la vision d'une terre composée de ressources en quantité finie et d'assumer sa responsabilité de créateur de ressources nouvelles nécessaires à maintenir une population mondiale en croissance, à un taux constamment supérieur de production et de consommation physiques par tête.

Ce choix, un Président de la République française doit le faire pour deux raisons :

- tout d'abord, il est le seul compatible avec un monde en développement, servant les générations futures. Tout autre choix, par nature régressif et malthusien, conduirait à un monde en contraction qui engendrerait fatalement des conflits destructeurs, dont on voit aujourd'hui les prémices ;

- ensuite, la France est particulièrement bien placée, sur la lancée de sa politique des années soixante et soixante-dix, pour devenir l'un des principaux acteurs de cette aventure, en Europe et dans le monde. Toutes les ressources humaines du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), d'Areva et, dans les applications, d'EDF, devront être réunies pour constituer un ensemble recherche – applications technologiques – innovation – centrales de production d'énergie.

Dans un premier temps, par delà l'EPR (réacteur plus sûr et à meilleur rendement que celui à eau légère pressurisée du procédé Westinghouse), nous devons démarrer rapidement un programme de production de réacteurs à haute température (HTR) de la quatrième génération, et en particulier du réacteur à lits de boulets (PBMR), qui dispose d'un quadruple avantage :

- sécurité : il s'autorégule. Si la chaleur augmente de façon excessive, il s'arrête. Pas de risque de fusion du cœur ;

- usage double : il produit de l'énergie mais aussi de la chaleur ;

- densités énergétiques plus fortes que celles des turbines à vapeur habituelles grâce à l'hélium ;

- robustesse et prix modéré : ils peuvent être produits à la chaîne, entre 50 et 250 Mw de puissance.

Le PBMR peut être utilisé pour le dessalement de l'eau de mer, fournissant ainsi la ressource eau potable dont le besoin se fait de plus en plus grand.

Sa simplicité d'utilisation et sa sécurité intrinsèque en font également un atout majeur dans les pays en voie de développement.

Dans un second temps, nous devons accélérer la mise en place du réacteur expérimental – prototype – de fusion thermonucléaire contrôlée ITER et multiplier les applications du laser Mégajoule, par exemple pour la séparation isotopique. En même temps qu'ITER, basé sur le procédé de confinement magnétique, nous devons étudier les réacteurs à confinement inertiel (fusion par micro-explosions produites par de très puissants lasers dans une chambre spéciale de confinement).

Ainsi, l'on vérifiera le paradoxe qui a caractérisé toute l'histoire humaine du recours à l'énergie : des coûts de démarrage de plus en plus élevés engendrant un prix de l'énergie à l'arrivée de plus en plus bas.

C'est dans le cadre du projet de Pont terrestre eurasiatique, clé d'une reprise de l'économie mondiale, que le nucléaire pourra donner sa pleine mesure. Dans cette perspective, l'on pourra concevoir des choses qui, aujourd'hui, apparaissent comme impossibles à faire et qui sont pourtant nécessaires pour un décollage de l'humanité : des centrales nucléaires mobiles sur barges, pour apporter un « input » dans les régions les moins favorisées et désenclaver ; des villes se développant autour d'une centrale nucléaire, les « nuplexes », pour lancer d'urgence de grands centres urbains, comme c'est prévu en Chine ; et enfin, le recours, nous l'avons vu, à la fusion thermonucléaire pour cette grande aventure de l'humanité que sera l'exploration spatiale (cf. plus haut).

Rêve ou utopie ? Non, c'est en fait la société actuelle du court terme financier qui va contre le mur de son égoïsme, et c'est une nouvelle priorité de la science, de la recherche, de l'éducation, des grands projets d'équipement qui peut seule nous

redonner à tous le goût du futur. Les écologistes ont tort en croyant qu'il est des issues pouvant ramener au passé, et les nucléocrates se trompent en pensant que le nucléaire peut être inséré dans une économie de court terme financier. L'avenir est dans une économie physique productive, fondée sur les aspects les plus créateurs du travail humain.

Trois points doivent être ici soulignés.

Le premier est le lien **entre physique nucléaire, économie isotopique et astrophysique**. L'économie isotopique et la physique nucléaire sont par leur nature et leur orientation culturelle intrinsèquement astrophysiques. Nous l'avons vu, leur développement exige une expansion de l'espèce humaine dans toute la région intérieure du système solaire, avec une infrastructure logistique et de production spatiale à grande échelle. **La France doit proposer la création d'une Agence internationale qui étudie, prépare et enfin organise cette nouvelle aventure humaine.**

Le second point est la nécessité de **remplacer une économie de carburants fossiles pour les transports (charbon, pétrole...) par une économie de l'hydrogène**. Tous les modes de production et les applications mécaniques doivent être testés, pour la mise au point de **piles à combustible**. A terme, le pétrole ne devrait plus être un carburant, mais la matière première de la pétrochimie.

Le troisième point concerne **la production et la gestion des matières premières**. Tant pour les existantes que pour celles fabriquées dans les coeurs de réacteurs nucléaires spécialement conçus pour cela, par transmutation, un seul pays ne peut contrôler les processus techniques et économiques. La France doit donc proposer la création d'un **Fonds international** spécial pour financer les investissements très lourds exigés par cette perspective.

La collaboration entre l'Institut Vernadski

de Moscou et notre Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) est un premier pas dans la bonne direction.

Mon approche est ainsi celle d'une **écologie humaine**, qui traite la question des déchets et des ressources nouvelles « par le haut », c'est-à-dire en faisant appel à la création humaine, et non « par le bas », en prétendant revenir à des « processus naturels » qui, en réalité, n'ont jamais été figés à un moment donné de l'histoire de notre biosphère.

Le grand biogéochimiste russe Vladimir Vernadski exprime le mieux ma conception des rapports entre la biosphère – les processus qui ont régi le développement de la vie sur notre planète – et la noosphère – l'intervention transformatrice consciente de notre espèce :

« La grande forme nouvelle d'énergie biogéochimique que constitue le processus de travail de l'espèce humaine dans la biosphère (...) est dirigée de façon complexe par la pensée humaine – la conscience. Il est remarquable de constater que la croissance des machines – intelligence capitalisée – au cours du temps, au sein de la structure de la société humaine, suit aussi une progression géométrique, tout comme la reproduction de la matière vivante, y compris des êtres humains. (...) »

« Il est clair que [cette transformation de la nature] n'est pas un fait accidentel, qu'il était préformé par toute l'évolution paléontologique. C'est un fait naturel comme les autres et nous y voyons un nouveau phénomène où la matière vivante agit en contradiction apparente avec le principe de Carnot [lois de la thermodynamique]. Où s'arrêtera ce processus, ce fait géologique nouveau ? Et s'arrêtera-t-il ? (...) L'homme augmente partout la quantité d'atomes qui sortent des cycles anciens – « cycles éternels » géochimiques. Il renforce la perturbation de ces processus, en introduit de nouveaux, dérange les anciens. Une force géologique nouvelle est certainement apparue à la surface terrestre avec l'homme. »

C'est cette « force géologique » que nous devons maîtriser pour le bien commun dans un processus constant de découverte qui, seul, permet de créer les ressources de l'avenir en évitant la fixation à un stade donné de la pensée ou de la vie.

La recherche, notre horizon



VI. RECHERCHE

La recherche doit être le fer de lance de la politique « aux frontières de la science » que je défends. Cependant, en France, elle est insuffisamment financée, trop centrée sur le court terme et les chercheurs – tout particulièrement les jeunes chercheurs – sont beaucoup trop mal rémunérés.

La recherche ne joue donc pas le rôle de vecteur de l'économie. Pour qu'elle le devienne, je préconise les orientations suivantes :

1) Le budget de la recherche ne doit pas augmenter de seulement 27 % entre 2004 et 2010, mais de **40 %** pour atteindre l'objectif de plus de 3 % du PIB.

2) L'Agence nationale de la recherche (ANR), qui a désormais le quasi-monopole du financement de toute recherche en France, **ne doit plus être pilotée par le ministère avec une vision de rentabilité à court terme**, sous la pression des lobbies politiques et industriels. Il faut que la **recherche fondamentale** reprenne le poste de commande et que l'ANR dispose d'un **conseil scientifique** pour définir les programmes et évaluer les projets.

3) Le CNRS ne doit pas être démantelé mais rajeuni et musclé. En effet, c'est lui qui a permis l'émergence de thématiques

nouvelles qui supposent de plus en plus des interactions fortes entre disciplines. Le statut de ses personnels offre des possibilités d'investissement dans les travaux de long terme qui en font l'un des rares pôles d'attraction du système français, comme le prouve le grand nombre d'étrangers candidats au recrutement, malgré les salaires médiocres.

C'est pourquoi je m'oppose au plan suivant lequel l'essentiel de la biologie passerait à l'Inserm, le reste à l'INRA et les sciences humaines iraient dans les 84 universités. A la place du CNRS, on aurait un institut des sciences « dures ». Je m'oppose à cette approche, qui conduirait à détruire le régime pluridisciplinaire de l'organisme. Les moyens matériels (contrôlés par l'ANR) et par les moyens humains (postes de chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs) ne pourraient pas être mis en cohérence. La tentation politique serait alors grande de précariser encore davantage les personnels.

4) Cependant, les agents du CNRS sont des « chercheurs à vie » qui, compte-tenu de la diminution des recrutements depuis 20 à

30 ans, sont parmi les plus âgés du monde : leur âge moyen est de 47 ans !

Bien peu de jeunes sont, dans ces conditions, en mesure de devenir scientifiquement autonomes tôt dans leur vie, aux environs de 28-35 ans, au moment où leur potentiel d'innovation et leur ambition n'ont pas encore été broyés par le système.

Le risque, que nous avons vu, est que la « loi du marché » démantèle cet appareil vieillissant qui substitue qu'une perspective de résultats exploitables à court terme – selon l'orientation de l'ANR – à l'opposé de l'esprit même de la recherche.

Pour éviter ce risque, au lieu de nommer des « chercheurs à vie », l'on doit **les affecter à des projets précis** et exiger d'eux qu'ils produisent des rapports d'activité tous les cinq ans. **L'évaluation** de ces chercheurs ne doit plus être le fait de « sommités » dominant des sections particulières, mais de groupes de réflexion à compétence plus générale et à orientation pluridisciplinaire, sur la base du rapport d'activité et d'un entretien exhaustif avec

le chercheur et ses collaborateurs. L'idée est de **responsabiliser une équipe en vue d'un projet**, et non de décider de l'avancement d'un homme en raison d'une notoriété trop souvent acquise par cooptation.

5) La recherche doit être plus étroitement associée à l'enseignement, car c'est son horizon naturel. Le CNRS réformé devra ainsi être intégré dans le monde universitaire, lui-même responsabilisé par son autonomie. Le résultat auquel on doit parvenir est qu'à tout moment un professeur d'université ou de l'enseignement secondaire puisse devenir chercheur, sans reculer de pouvoir d'achat ou de situation administrative, et qu'à l'inverse, les chercheurs puissent se consacrer à l'enseignement, en faisant bénéficier les élites et les étudiants de leur « esprit d'hypothèse ».

6) Le lien CNRS-universités-entreprises devra être établi dans un ensemble au sein duquel chacun joue son rôle : ni domaine réservé, ni empiètement sur celui de l'autre. L'ensemble universités-CNRS sera centré sur la recherche fondamentale, et les entreprises sur la recherche appliquée. Le pont entre les deux sera d'abord assuré par les étudiants, qui sont le meilleur vecteur du transfert de technologie : dès leur entrée dans la vie active, ils sont en mesure d'appliquer les découvertes, effectuées en équipe avec les enseignants, dans les entreprises qu'ils rejoignent. C'est pour cela qu'il est si nécessaire d'**associer universités et CNRS dans un ensemble « recherche fondamentale », impliquant l'esprit critique des étudiants et « pariant » sur leurs applications des découvertes en entreprise après (ou pendant) leurs études**.

Les professeurs d'université et les chercheurs du CNRS pourront se voir accorder, par ailleurs, la possibilité d'intervenir une journée par semaine comme consultants



La recherche doit être plus étroitement associée à l'enseignement, car c'est son horizon naturel.

dans les entreprises : ce sera le second pont. L'ouverture vers l'extérieur pourra être complétée par la possibilité de prendre un ou deux ans de congé sabbatique tous les dix ans, soit pour étudier dans des domaines complémentaires de leur, soit pour travailler dans une entreprise.

7) La situation des jeunes chercheurs est désastreuse. Les doctorants (thésards, encore étudiants mais déjà chercheurs) est aussi mauvaise que celle des post-doctorants.

Ainsi, un jeune chercheur qui, obtenant enfin un poste à bac +10 après des études supérieures, une thèse qui dure trois ou quatre ans ou plus et des séjours post-doctoraux, se

voit offrir un salaire net de l'ordre de 1800 euros, qui ne lui permet plus de louer un appartement à Paris.

Je considère qu'une forte hausse, au moins de 30 %, de ces salaires est nécessaire. En effet, en France, la somme allouée par chercheur est inférieure de 30 % aux normes internationales et cela se ressent partout : dans les rémunérations, les conditions de travail, les moyens...

Mieux rémunérer les bons chercheurs et leur donner des crédits suffisants permettrait de recruter massivement dans un vivier de jeunes qui aujourd'hui n'ont pas de débouchés. En amont, cela permettrait de

stimuler les inscriptions en fac de sciences. Il y a urgence : en 1995, 68 000 nouveaux bacheliers y étaient inscrits, contre 43 000 en 2005. Certes, Jacques Chirac avait promis de créer 3000 postes en 2006, mais la promesse n'a pas été tenue pour moitié. C'est une situation que je me propose de rétablir.

8) Enfin, notre réseau d'établissements et de lycées français à l'étranger (environ 410), en coordination avec nos attachés et conseillers scientifiques, devra systématiquement **détecter à l'étranger** les élèves, les étudiants et les futurs chercheurs susceptibles d'apporter en France un « air du large » et des compé-

tences nécessaires à la stimulation de notre dispositif.

9) La recherche pourra ainsi reposer sur un dispositif d'éducation motivant, et l'éducation être constamment déifiée et enrichie par la recherche. C'est cette intégration qui permettra de donner sa base à une société fondée sur le projet et la mission, à la frontière du savoir et de sa communication au plus grand nombre, et non sur la gestion d'un acquis, condamnant fatalement à la routine, à la soumission et aux inégalités sociales. C'est là le sens de mon projet.

L'éducation, nouvelle frontière de mon mouvement politique



VII. ÉDUCATION

Mon mouvement politique est fondé sur un double engagement : faire face dans l'immédiat aux effets désastreux de la dislocation financière et monétaire internationale, en se battant pour un nouvel ordre économique au service des pouvoirs créateurs de l'homme, et développer ces pouvoirs dans le combat, en faisant revivre par les jeunes combattants les grands moments de découverte de l'histoire universelle.

Ceux-ci, **remettant leurs pas dans ceux de leurs prédécesseurs qui créèrent, découvrent, dans la démarche même de leur création, le plus grand des bonheurs, celui de connaître et de faire partager à autrui sa connaissance – de prendre « le risque d'autrui » à la frontière de soi-même.** Il ne s'agit donc pas d'apprendre des formules, de répéter après lui ce que dit l'enseignant ou de se faire plaisir en travaillant ou en expérimentant ensemble pour le plaisir d'expérimenter, mais, dans des groupes de 15 à 25 personnes, de redécouvrir dans le dialogue socratique des principes physiques universels, de revivre la démarche de ceux qui, hier, sont parvenus à faire cette découverte en ayant toujours présent à l'esprit ce que cette approche partagée de la connaissance nous donne comme responsabilité pour demain.

Ainsi se constituent des responsables, des « leaders » si l'on veut, qui ne se prennent pas pour une espèce supérieure, les membres initiés d'une secte, mais pour des êtres humains se juchant sur les épaules de géants du passé, avec un sentiment de vertige, et s'efforçant à tout moment de faire partager ce qu'ils voient, à en communiquer le bonheur.

Dans notre pays, tout particulièrement, qui est si affecté par une idéologie cartésienne réduisant l'être humain à un automate fonctionnel plus ou moins bien dressé, la question qui alors se pose est d'aller au-delà de l'apprentissage des choses, jusqu'aux causes qui les engendrent. Or ces causes ne sont pas inscrites dans un univers figé et objectif, mais dans le mouvement de la pensée qui explore et découvre. Cette pensée est elle-même associée, accompagnée, par les émotions les plus intenses qu'un être humain puisse éprouver.

C'est à ce point, que ne touche généralement pas l'enseignement français, surtout depuis les « réformes » de 1963 inspirées par l'OCDE, que se situe la source même de l'éducation : la formation des facultés sensibles qui constituent l'aspect émotionnel de la connaissance, l'éducation des émotions. Car si l'intelligible reste comme une chose en soi, sans être constamment nourri par le sensible, il se fige et devient dogme, puis instrument de pouvoir.

Le défi le plus grand que doit relever notre mouvement, tout comme l'enseignement français, est donc l'éducation des émotions

les plus profondes que puisse éprouver un être humain, celles qui sont associées aux grandes découvertes. Cela implique un contexte social dans lequel pour ainsi dire s'immerger, dans lequel nul n'est supérieur à l'autre – et surtout pas l'enseignant par rapport à l'enseigné – si ce n'est par sa contribution au tout, son « mérite » de se mettre au service d'autrui. Cela s'appelle, en termes simples, la compassion, la passion pour l'autre – l'autre de la connaissance à venir et l'autre physiquement (ces « frères humains qui après nous vivrez » de Villon) – sans laquelle l'éducation perd tout sens.

Le défi est de **rendre l'intime public.** Car en se situant à ce niveau de découverte, dans l'émotion qui la porte, l'on révèle nécessairement le plus intime de son être, de son âme – laissant chacun lire ce qu'on pense.

L'éducation est, fondamentalement, de prendre ce risque : de faire des choses que l'on ne pensait pas faire au départ, de découvrir qu'on ne sait pas mais que la liberté est donnée à tous de savoir, par l'acte même qui inspire la découverte. L'éducation, en ce sens, est de se mettre à nu, de redécouvrir l'innocence originelle à la frontière des connaissances les plus avancées de l'esprit humain.

C'est là son paradoxe, et en quoi elle est toujours révolutionnaire.

Le préambule de la Constitution américaine de 1776 exprime que les droits inaliénables de l'homme sont « la vie, la liberté et la recherche du bonheur ». Cette affirmation, inspirée par le philosophe allemand Leibniz, repris par Franklin, va à l'encontre de ce que le philosophe anglais Locke aurait voulu voir inscrire : « la vie, la liberté et la propriété ».

La recherche du bonheur ainsi exprimée – opposée à la « propriété » -- est l'attribut de l'esprit qui découvre et fait le bien. Or cette recherche passe par le plus intime de nous-même : la conscience. Cette conscience est celle de notre mortalité individuelle face à l'immortalité de l'âme, cette part de nous-mêmes accordée à l'autre, à l'univers, que nous découvrons en nous-mêmes en découvrant les lois et les principes de cet univers et en les donnant gratuitement en partage, sans retenue : l'éducation.

Ce principe d'immortalité est donc au fondement même de l'éducation, et en tant que tel, il ne peut demeurer une simple spéculation philosophique, mais devenir **guide de conduite intérieure et extérieure.** Sans ce « guide », la paralysie cartésienne est fatale : on est ce qu'on sent, on est ce qu'on pense, on est ce que Dieu, l'Etat ou la famille ont bien voulu régler en nous. On devient alors un automate plus ou moins policé, un singe savant habité par Dieu, l'Etat ou la famille. Le bonheur, tel que nous le concevons ici, devient alors impossible : l'automate sans référence autre que sa mécanique, son milieu, ne peut voir ce bonheur-là que comme une menace, la menace de concevoir une identité supérieure, plus belle et plus haute.

Cette peur du bonheur est ce que l'éducation permet de surmonter, en faisant du bonheur son sujet même. A travers elle, revit ainsi en nous notre part d'immortalité, ce par quoi nous participons

à l'intention de ceux qui ont découvert dans le passé et ce que nous espérons pouvoir léguer aux générations à naître.

Notre mouvement de jeunes explore constamment cette éducation, par le chant choral et en faisant revivre le moment essentiel et émotionnel de la découverte de grands principes physiques universels.

Le chant choral, dans une grande oeuvre à caractère universel comme le motet « *Jesu mein Freude* » de Jean-Sébastien Bach, offre à des êtres humains un moment où ils peuvent être pleinement leur part d'humanité, c'est-à-dire le niveau de vie sociale le plus élevé qui puisse être conçu. L'esprit humain, à travers le rapport de sa voix avec les autres voix, découvre qu'il n'est pas une chose en soi, mais un enrichissement de l'ensemble, que sa voix n'est plus la même avec les autres voix, qu'elle n'est pas seule, en elle-même. Par delà tout formalisme, l'esprit humain peut entendre un contrepoint de voix qui n'est pas un contrepoint de notes : le chant choral apparaît entre les notes, dans la plénitude de son exécution même, par delà la partition en soi.

Ce qui peut paraître parfois dissonance entre deux voix, par exemple, disparaît avec l'apparition d'une troisième, car la continuité du développement musical est exprimée par l'apparition de la « voix manquante », celle qui « manquait » dans l'exécution du chant.

Ainsi, ce type d'association humaine, dans lequel l'esprit « entend des idées », exclut par sa nature même toute tricherie avec le sentiment, parce que tricher s'y exprime sous forme de laideur insupportable. Elle incite donc à l'acte juste dans le domaine du politique ; même si le passage n'est en aucun cas mécanique entre le domaine esthétique et le domaine politique, le chant choral introduit,



François Villon

contre toute objectivité mathématique, une exigence de beauté partagée qui, plus que tout, inspire ce passage.

Se remettre dans les pas de Kepler lorsqu'il découvrit le principe de gravitation universelle, dans une démarche associée au chant choral, permet de découvrir un autre paradoxe, rejoignant celui de sa voix dans le chœur des voix : le principe de gravitation universelle étant universel, c'est-à-dire partout présent dans l'univers, comment

puis-je le découvrir ? Les formalistes et les empiristes ne peuvent répondre à cette question. Comme Claude Allègre l'admet honnêtement dans « *La défaite de Platon* », il ne peut comprendre pourquoi ce fut Kepler et non Galilée -- malgré ses grands

dons d'observation et son expertise de polisseur de lunettes -- qui découvrit le principe de gravitation physique universelle... Notre mouvement de jeunes larouchistes s'est donné, lui, des moyens, dans son travail politique et intellectuel d'éducation du sentiment, de pouvoir comprendre. Car c'est dans l'infinitésimal -- l'intervention d'une voix ou le mouvement non uniforme d'une planète perçu par l'homme -- que s'exprime, que se révèle, par la

mutation qui apparaît, la nature même de la composition harmonieuse, le principe physique universel sous-jacent.

Ici se trouve, dans toute sa splendeur, l'aspect subjectif -- émotionnel -- de la connaissance. C'est ce que nous nous battons pour réinsérer dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités, c'est ce qui appartient en puissance à tout être humain et en fait l'égal de tout autre. Par delà même les divers éléments de mon projet, c'est cette exigence fondamentale qui le sous-tend.

Notre mouvement de jeunes le représente au plus haut degré, potentiellement et par



Johannes Kepler



Gaspard Monge

l'exemple de ses efforts, non pas modèle définitif qui serait par nature mort, mais oeuvre soi-développante. Bien plus que ce que j'écris ici, **il est la forme vivante, pensante et en constant progrès de mon projet pour l'éducation.**

Lyndon LaRouche et moi-même y voyons l'inspiration pour l'éducation du futur et nous efforçons, avec tous nos moyens, de le donner en héritage aux générations à naître – il est, au sens où nous l'avons dit, **notre part d'immortalité.**

Il est cependant aussi, ici et maintenant, non seulement force politique d'influence, mais surtout inspiration pour l'enseignant, plus par sa démarche même que par ses réalisations concrètes. Notre chorale répétant en public, reprenant des airs classiques pour y insérer des paroles politiques faisant rire des réputations usurpées, est le meilleur exemple de ce processus – de cet « en cours de découverte » mis à la portée de tous.

L'éducation devrait toujours être cela : **le risque pris par l'enseignant**, en revivant des principes connaissables par tous et aux yeux de tous, **d'être dépassé par les enseignés.** Et, plus que tout, **aimer ce risque.**

C'est aussi pour moi la définition du politique : être dépassé par ceux qu'on inspire, pour que demain puisse être meilleur qu'aujourd'hui, ce qui est une question absolument subjective.

C'est de cette approche, subjectivement révolutionnaire, non pour le plaisir de changer mais pour la joie de bâtir, que découlent les mesures plus spécifiques suivantes, chacune d'entre elles devant être comprise à partir de mon exigence générale dont elle est porteuse d'une part vivante – tout comme les créatures sont une partie du créateur, sans que chacune puisse être le créateur lui-même.

A) CONTENU

Le débat actuel sur l'enseignement ne s'attache que très rarement à son contenu ; or si l'on veut réellement parvenir à l'égalité des chances, il faut partir du contenu en offrant à chaque être humain ce par quoi il est potentiellement égal à tout autre, en éveillant en lui sa disposition à créer, à connaître et à comprendre les lois de l'univers où il vit, et à agir pour le bien commun en fonction de ce qu'il a créé, connu et compris.

Les points suivants sont essentiels :

- l'enseignement étant fondé sur l'idée même que le progrès de l'esprit humain est possible, il faut donc d'abord **enseigner les grands moments de l'histoire où ce progrès s'est manifesté ;**

- le but est de permettre à **100 % d'une classe d'âge d'accéder à la fois à cette culture générale de la découverte telle que nous l'avons définie et de disposer d'un passeport pour l'emploi ;**

- l'école maternelle doit être le tremplin de notre réforme. **Y apprendre le chant chorale dès le départ, accompagnant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,** permettra de rompre avec le dogme plat de l'apprentissage de l'écrit, de la grammaire et de l'arithmétique, en introduisant le sensible à la source de l'intelligible. Plus généralement, au moins **20 % des crédits réservés à la culture, qui doivent être fortement accrus, seront consacrés à l'enseignement du chant, de la musique et des arts plastiques à l'école ;**

- **l'astrophysique** permettra de regarder au-delà de la « banlieue terre » et de comprendre pourquoi et comment ont été conçues les formules de la trigonométrie, **notamment en étudiant Kepler.** En même temps, **l'histoire des sciences et des techniques doit être intégrée dans la formation de tous les élèves ;**

- **la préhistoire et l'histoire ancienne,** enquête élargissant la mémoire et allant aux sources, donnera dans le temps ce que l'astrophysique apporte dans l'espace, la combinaison des deux insérant d'emblée les jeunes enfants comme éléments actifs dans l'espace-temps physique du monde qu'ils habitent ;

- **ce tronc commun de culture générale**

doit être préservé et privilégié jusqu'en classe de troisième, avec l'appui de parcours scolaires différents : **l'idéal est celui de l'unité dans la diversité ;**

- pour soutenir cette orientation sociale et sensible de la connaissance, **le débat philosophique doit être enseigné dès les petites classes (9 à 15 ans),** avec des sujets simples : « Qui suis-je ? quelles sont les différences et qu'y a-t-il de commun entre garçons et filles ? qu'est-ce que vieillir, qu'est-ce que connaître ? », etc. Cela apprend aux enfants, renforçant les effets du chant chorale, à s'écouter mutuellement et à développer leur sensibilité **« en trouvant des mots pour dire » ;**

- **deux heures d'instruction civique hebdomadaire** doivent être introduites dans ce contexte, obligatoires du CM2 à la seconde, pour communiquer **les bases, associées à la philosophie, d'une véritable culture républicaine.** Aujourd'hui, la plupart des enseignants se cachent ou se taisent lorsqu'on menace d'évoquer le problème du sens de la vie et de l'action publique, et trop souvent ils dissimulent aux élèves ce qu'ils pensent ou ce qu'ils croient. Il s'agit ici de « libérer la parole des maîtres », non pour se livrer à une ennuyeuse description des institutions, mais pour **témoigner sans complexes des principes moraux qui constituent notre bien commun ;**

- dans ce contexte, **notre principe républicain de laïcité pourra devenir « positif ».** Il sera renforcé et étendu en l'enrichissant dès l'école par la confrontation sans prosélytisme des traditions religieuses et humanistes. Non par affrontement de dogmes stériles, mais pour que chaque élève découvre en elles ce qu'elles ont de commun en vue du bien : **dialogue des cultures, des civilisations, des religions et des humanismes permettant l'essor de nouvelles formes de respect mutuel, comme dans le dialogue philosophique, sans clôture identitaire ni juxtaposition de communautés ;**

- l'enseignement de **l'économie physique** montrera aux élèves que dans la réalité, l'économie ne consiste pas à faire de l'argent, mais à accroître les pouvoirs de l'homme sur la nature grâce à la découverte, à la maîtrise et à l'application de principes physiques nouveaux, à lui permettre de connaître et de « faire connaître » au-delà du connu. Cette approche, opposée à celle de l'ultra-libéralisme et de l'écologisme « vert » -- c'est-à-dire opposant la nature à l'homme -- ne pourra être suivie et comprise que si elle s'insère dans le dispositif d'ensemble ci-dessus. Prise en elle-même,

Mon projet est de faire parler croquant en remettant la langue de Rabelais et de Villon au poste de commande



elle se réduirait à un « truc » à apprendre, à une technique sans l'animation du sentiment ;

- **l'enseignement d'une langue étrangère dans le primaire** doit s'inscrire dans le projet d'ensemble de connaissance de l'autre et de découverte de soi – à commencer par celle de sa propre langue ;

- justement, **le français** est devenu une langue anémiée, émasculée par l'esprit de Cour, la cartésianisme et la désolante machine de répression politico-scolaire qui les anime. C'est pourquoi, enfin, **mon projet est de faire « parler croquant »** (cf. Claude Duneton), **en remettant la langue**

de Rabelais et de Villon au poste de commande contre la bourgeoisie langagière et académique. Nous ne devons plus jamais laisser des Céline marauder et braconner aux frontières de notre langue. Nous devons nous-mêmes lui redonner une vie parlée, la couleur et la tonalité d'une langue musicale vivante.

C'est la combinaison de ces matières qui pourra engager un changement de perspective dans notre enseignement. Bien entendu, tout ne pourra être fait en une fois, mais les principes ainsi établis deviendront source d'ardeurs nouvelles, même si c'est au départ de manière un peu confuse.

B) L'ACTION À ENTREPRENDRE

• Le collège unique doit être maintenu, mais avec une diversification et une meilleure articulation de l'enseignement.

• Les parcours pédagogiques doivent être diversifiés, et les élèves doivent pouvoir opter, après discussion avec leurs parents et les équipes enseignantes, en faveur du renforcement de certaines disciplines de leur choix correspondant mieux à leurs talents et à l'idée qu'ils se font de leur futur travail ;

• la liaison primaire-collège (CM2-



C'est pour moi la définition du politique : être dépassé par ceux qu'on inspire, pour que demain puisse être meilleur qu'aujourd'hui, ce qui est une question absolument subjective et révolutionnaire.

collège) doit être mieux assurée ;

• l'articulation entre le collège et l'enseignement professionnel doit être mieux organisée et plus précoce. L'un des problèmes ici est que les professeurs des lycées professionnels n'ont aucune connaissance du futur métier de leurs élèves. Une formation spéciale doit de toute urgence leur être donnée sur ce point. L'idéal serait bien entendu de développer un vrai baccalauréat professionnel, préparé au sein d'un lycée unique et aussi exigeant et reconnu que les autres ;

• **une réelle assistance doit être donnée aux élèves en difficulté.** Même si notre point de départ est la conviction que toute assistance doit devenir inutile avec une réelle réforme de l'enseignement et dans une société plus juste, l'on doit constater que l'on en est très loin et qu'il faut donc organiser cette assistance en profondeur ;

• **l'on doit au départ renforcer la socialisation des jeunes enfants :** multiplication par trois des places dans les crèches et développement beaucoup plus rapide des jardins d'enfants éducatifs ;

• **les enfants en difficulté doivent être repérés dès la maternelle et le primaire,** « au pied des tours » ou à l'école. Non avec une quelconque intention de détecter une « prédestination criminelle », comme le veut MM. Blair et Sarkozy, mais en vue d'une attention humaine à donner. Il faut pour cela généraliser dans les collèges et les lycées la présence d'infirmières, d'assistantes sociales, de psychologues et de médecins scolaires. Un enfant dont on détecte les problèmes de vision ou de dentisterie, et qu'on soigne, est un enfant qui se valorisera à ses propres yeux et respectera le service public ;

• un arsenal de dispositifs de soutien doit être prévu, au cours des scolarités, pour les cas qui se présentent : enseignement effectifs de classe réduits, travaux en petits groupes, tutorat. L'idée qui doit prévaloir est de **faire avant tout du « cousu main » ;**

• pour réussir cette démarche, il faut plus de moyens humains et financiers. **Il faut en donner aux établissements difficiles, qui en ont le plus besoin.** Plus encore que la diminution du nombre d'élèves par classe (maximum de 25), les collèges doivent être limités à un nombre d'élèves ne dépassant

pas 600 à 700 – ce qui permet de constituer un encadrement social permettant un rattrapage ;

• C'est dans ce contexte que s'inscrit **la question de la carte scolaire.** Il faut la conserver, non pour elle-même, mais pour ce qu'elle peut être si l'on se donne les moyens d'agir. Elle représente l'impératif même de service public, qui doit être partout et avec les mêmes qualités. Mais pour qu'il soit réel, il faut lui donner **les moyens d'être,** chair et vie.

La question dépasse le contexte scolaire et implique notre choix de société. La carte scolaire n'a de sens que si toute la société se donne pour objectif l'égalité des chances, sans tricher. Sans ce principe, la carte scolaire n'est qu'une feuille de vigne. Donner plus de moyens à ceux qui ont des projets et veulent parvenir à l'objectif est donc un impératif catégorique :

- en offrant des conditions de vie meilleures à un jeune enseignant qui débute dans un quartier difficile, en coordination avec l'ensemble des acteurs sociaux du quartier, pas seulement ceux du milieu scolaire ;

- en donnant des moyens aux établissements scolaires dotés de plus d'autonomie et évalués par la collectivité, non en fonction de critères comptables, par le budget, mais en fonction des résultats humains. Il faut aider bien davantage ceux qui « font bien », en s'efforçant de créer des êtres vouant leur liberté de connaître et de comprendre au bien commun. Le coeur doit être là où se trouve la carte, pour en faire son affaire.

• Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), rattachées aux collèges, qui scolarisent environ 120 000 élèves « en très grande difficulté scolaire », doivent être en particulier pourvues de moyens. Les instituteurs spécialisés qui enseignent dans ces structures et jouent avec un grand dévouement le rôle de « pompiers de l'éducation nationale », doivent être mieux aidés et mieux payés. Les moyens des SEGPA eux-mêmes doivent être accrus pour que chaque élève puisse y bénéficier d'une attention personnelle, psychologique et médicale bien plus grande. Les 50 000 à 60 000 élèves sortant sans qualification devraient pouvoir être réduits à quelques centaines ou milliers : là est le but.

• **Des emplois-jeunes chargés de la sécurité** doivent être disponibles suivant les besoins exprimés par les directeurs d'établissement, et les cas extrêmes de mineurs perturbant les autres et sombrant dans la délinquance doivent être orientés vers des centres d'éducation renforcée et des centres d'éducation fermée plus nombreux et mieux pourvus. Avant d'en arriver là, **des internats pédagogiques** doivent être ouverts pour recueillir les jeunes très tôt (avant 13 ans) lorsqu'ils subissent une dislocation familiale. Ces internats doivent être des lieux d'assistance, de socialisation alternative et pas des dortoirs à surveiller.

• Je suis peu partisan de confier à des militaires l'encadrement des jeunes en difficulté, car ils ne sont pas faits pour redresser les torts de la société. Cependant, dans certains cas, l'intégration peut être utile : l'opération « un permis pour l'emploi », lancée par le général Emmanuel de Richouffitz, a été un succès, ainsi que les expériences de participation de jeunes délinquants à des opérations de pompiers.

En conclusion, outre l'effort à consentir en faveur des crèches, des jardins d'enfants éducatifs, des SEGPA et de l'encadrement des jeunes en difficulté, et l'organisation systématique de cours de **rattrapage intensifs** et de **tutorats**, il faudrait **recruter très vite environ 5000 éducateurs.** Le gros problème est de former du personnel expérimenté et motivé. Il faut donc entreprendre tout de suite **un effort exceptionnel de formation** dans ce domaine. Ce point me tient particulièrement à coeur, car il est déterminant pour la cohésion sociale de notre pays.

C) MUTATION DE L'ORGANISATION DES LYCÉES, DES COLLÈGES ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : UNE RÉPUBLIQUE EN PETIT

Certains éléments de l'éducation en Finlande doivent ici servir de référence :

- **les chefs d'établissement** doivent disposer d'une très **grande autonomie d'initiative et d'innovation,** à condition

que ce ne soit pas dans le cadre d'une politique de contrainte financière, mais d'épanouissement des moyens ;

- ils doivent être le point d'ancrage d'une équipe responsable associant professeurs, parents et quelques grands élèves. C'est cette équipe qui dialoguera avec l'autorité académique pour établir le profil personnel des nouveaux professeurs en fonction du projet de l'établissement ;

- les équipes pédagogiques doivent, elles, échapper au contrôle des chefs d'établissement, bien que se constituant avec son accord, et être connues au moins un mois avant la rentrée. Elles devraient dès lors pouvoir organiser leurs horaires, avec un temps de concertation d'au moins trois à quatre heures dans la semaine, chaque élève en difficulté ou difficile pouvant ainsi être suivi individuellement, avec l'assistance des médecins scolaires, infirmières et assistantes sociales ;

- C'est à ces équipes enseignantes qu'il appartiendra de tracer les itinéraires pédagogiques les mieux adaptés à chaque milieu et à chaque classe, en examinant le cas de chaque enfant, cependant que l'Etat fixera les normes de compétence nationale.

L'établissement pourra ainsi devenir une République en petit, avec un enseignement plus ludique et moins formel, qui s'interrogerait constamment sur les résultats de sa pratique, au lieu d'appliquer des instructions ou des formules :

- le « parlement » de l'école sera constitué par les enseignants au sein du conseil d'administration et les équipes parents-enseignants-élèves. Le chef d'établissement, l'exécutif responsabilisé par l'autonomie, devra prendre obligatoirement son avis et dialoguer constamment avec lui ;

- les élèves devraient être intégrés dans une prise de responsabilité collective et leurs parents sensibilisés aux enjeux de l'éducation ;

- il faudra créer une véritable école des parents qui permette d'assurer pleinement avec eux, surtout s'ils sont peu intégrés dans la société ou intégrés de fraîche date, une mission de co-éducation. L'académie de Lille, où des écoles ont monté des programmes offrant aux parents une alphabétisation dans la même école que leurs enfants, est, dans ce domaine, exemplaire ;

- l'architecture des lieux scolaires doit être discutée au sein d'une concertation réunissant chefs d'établissement, représentants d'élèves, parents, élus et enseignants. Le but est de disposer d'un établissement digne, dont on puisse être fier. Au sein de cet établissement, les élèves devront pouvoir occuper une classe unique sans se déplacer, dont ils seront responsables. Des bureaux d'accueil (individuels) devront être prévus pour que les enseignants puissent y recevoir (et non dans la salle de classe ou le café) les élèves et les familles. Dans ces conditions nouvelles, les enseignants ne rechigneront pas à assurer une présence horaire plus longue dans chaque lycée ou collège, pour recevoir les familles ou les élèves en difficulté, ou travailler dans un milieu professionnel rendu agréable, (pourquoi pas des centres de documentation sur la vie scolaire, des cafés-bars et des salles de repos, comme en Finlande ?)

- enfin, dans cette approche, chaque lycée doit pouvoir disposer de « sa » chorale, de « sa » troupe de théâtre, de « son » petit musée, de « sa » rédaction et de « son » imprimerie. Ainsi, à un lieu anonyme, ennuyeux et interchangeable se substituera un véritable « cadre de vie » ouvert sur l'extérieur.

Les expériences de Jean-Luc Muracciole (Reims) et du collège Pierrelée (Ronceray, académie du Mans) montrent qu'avec des enseignants volontaires, prêts à jouer un rôle pionnier et libres de le faire, expérimentant un retour à « l'esprit d'hypothèse et de découverte » dans la philosophie et dans les sciences, et une attention personnelle à chaque cas d'élève, le problème du prolongement du temps de travail des enseignants à l'école ne se pose plus. **Conscients de leur mérite et de leur**

liberté, aimés de leurs élèves, ils restent à l'école par plaisir.

Autrement, en général, l'on pourrait prévoir qu'au lieu des 36 heures actuellement exigées, sous forme de 18 heures de cours dans l'établissement et 18 heures de travail chez soi tenant compte des préparations et des corrections, l'on divise ces 36 heures en 15 heures de cours, 15 heures de préparation et de correction, ce qui laisse 6 heures de présence dans l'établissement pour travailler en équipe pédagogique et recevoir élèves et parents. Le problème n'est d'ailleurs pas le temps, mais l'estime et la liberté à accorder aux enseignants, fondement de tout attachement à un lieu de travail.

Ce que nous venons d'exprimer suppose bien entendu un **droit d'expérimentation** reconnu à plus de projets que ce n'est actuellement le cas (une quinzaine).

D) UNIVERSITÉ

- La priorité absolue est de remettre les universités à niveau. La collectivité nationale, qui consacre annuellement 13 700 euros à l'élève des classes préparatoires aux grandes écoles, ne verse que 6700 euros par étudiant à l'université. Ce scandale



Notre mouvement de jeunes est la forme vivante, pensante et en constant progrès de mon projet pour l'éducation.

doit cesser. L'on doit arriver à une parité absolue de traitement en moins de dix ans. A cet effet, avec mon ministre de l'Education nationale, j'organiserai un vrai Grenelle de l'enseignement supérieur.

- Il est ensuite impératif de donner aux étudiants des premiers cycles universitaires un encadrement comparable à celui qui existe dans les classes préparatoires ou les IUT. Un semestre de transition doit être ainsi prévu entre le lycée et l'enseignement supérieur, avec des modules de méthodologie, de soutien et de définition du projet professionnel. Les étudiants recevront une formation, à l'aide d'exemples vivants, sur la façon de traiter une question donnée, de prendre des notes, de s'exprimer en public, d'organiser un dossier, d'exploiter les données des bibliographies et des bibliothèques. Ce tutorat universitaire devrait, avant que mes réformes des cycles du primaire et du secondaire ne portent leurs fruits, permettre de « rattraper » l'absence de maîtrise de l'expression écrite ou orale des étudiants.

- En même temps, je demanderai d'organiser une campagne systématique d'information qui indique aux étudiants les chances réelles de débouchés dans les disciplines qu'ils vont choisir. Chaque étudiant doit recevoir des informations précises sur les métiers et les perspectives d'emploi auxquels mène la formation qu'il veut suivre, et motive son choix.

- Des passerelles doivent être créées entre filières et niveaux de formation, notamment entre filières générales et professionnelles.

- Une culture de la réflexion scientifique doit être réintroduite partout (la culture « humboldtienne » de l'université allemande du XIXème siècle) et la division entre

« scientifiques » et « littéraires » doit être arrêtée. L'un de mes engagements est de mener un combat contre ce dualisme cartésien, en réintroduisant l'enseignement sur l'histoire des découvertes scientifiques et les débats philosophiques qui les ont accompagnées, dans un contexte vivant et polémique.

- Enfin, les universités françaises sont aujourd'hui asservies par des règles tatillonnes de comptabilité publique. La solution est de supprimer toute tutelle a priori du ministère de l'Economie et des Finances, en renforçant les contrôles a posteriori. L'idée que je défends est de conférer aux universités, par un texte législatif, une autonomie inspirée par le modèle de la loi de 1982 sur les collectivités territoriales. Les grades seront conférés par les universités, tout comme aujourd'hui, dans le cadre de normes nationales fixées par l'Etat, la régulation du dispositif étant assurée par les pouvoirs de contrôle a posteriori du recteur.

La responsabilisation découlant de l'autonomie permettra un mode de fonctionnement plus satisfaisant du mode de gouvernement interne des universités (stabilité d'un exécutif, le « président », entouré d'une communauté professorale et étudiante, le « parlement »). Cette responsabilisation permettra d'associer tout le tissu des universités à la réflexion sur leur avenir autrement que formellement, comme c'est le cas actuellement, où la politique universitaire reste largement le fruit des cogitations de cabinets ministériels ou bureaucratiques.

E) GRANDES ÉCOLES

Le problème le plus fondamental n'est pas ici le concours mandarinal, mais le contenu des concours et la conception du diplôme-rente acceptée avec la complicité quasi unanime de nos élites... issues des grandes écoles !

Que faire ? Mettre fin à la rente d'une caste. Comment ?

En combattant une noblesse de robe qui s'est platement résignée devant « les lois du marché », pratiquant le respect religieux de l'argent sous toutes ses formes et méprisant le social, mais restant organisée dans le but de défendre ses privilèges. Avec quelles armes ? La propagation d'une méthode créatrice à chaque niveau des enseignements. Car supprimer d'un trait les grandes écoles ou les intégrer immédiatement au sein de l'université satisferait certes le ressentiment qui nous pouvons avoir contre elles, mais aggraverait le problème de notre enseignement en y introduisant un chaos contre-productif.

Il faut former un autre type d'homme, qui ne soit ni un grand prêtre de la science ni une star du traitement de dossiers, mais un être humain sensible aux solidarités sociales et aimant créer, contre l'injustice ou l'ennui du système dominant.

A l'ENA, par exemple, le coeur de notre système administratif, il faudra s'inspirer du projet d'école spéciale des services publics qu'Hippolyte Carnot élabora en 1848, lorsqu'il était ministre de l'Education publique. Son Ecole d'administration devait avoir des bases « analogues à celle de l'Ecole polytechnique » des origines, celle de Carnot, Monge, Fourcroy et Prieur de la Côte d'Or. Le programme de cette école prévoyait bien entendu des cours sur les techniques de gestion de l'Etat dans tous les domaines mais étayés par une « méthode générale », l'épistémologie des sciences dans leurs conceptions les plus avancées de l'époque. A cet effet, une décision ministérielle mentionnait l'enseignement de la physique, de la géométrie descriptive et du calcul infinitésimal pour tous les élèves de l'école.

C'est au niveau de ces contenus, dans ce qu'ils ont de plus créateur, de plus proche de l'esprit de découverte, contre tout esprit bureaucratique, que l'intégration des grandes écoles dans les universités doit

se faire progressivement, dans un esprit de « nouvelle frontière » qui est celui de l'ensemble de notre projet éducatif – et qui était aussi celui qui inspira après guerre le plan Langevin-Wallon.

Le point fondamental ici est qu'il ne peut y avoir de règles, administratives ou mathématiques, valables en tous temps et tous lieux, pour tout phénomène physique ou humain donné, mais qu'au contraire, une mathématique nouvelle doit être toujours créée pour rendre compte d'un phénomène d'un ordre qualitatif supérieur. La capacité créatrice de l'esprit humain est de produire ses mathématiques nouvelles, de « connaître au-delà du connu » en créant des instruments de mesure nouveaux.

L'on ne peut fonder la sélection d'hommes de science créateurs sur la simple base de mathématiques existantes, finies – le premier qui voit poindre le grand prêtre polytechnicien reçoit une prime. En effet, pour aussi intéressantes que soient leurs constructions, il s'agit toujours du mode fini d'Augustin Cauchy. De même, on ne peut recruter des administrateurs-créeurs sur la base de techniques de gestion elles-mêmes existantes et finies.

Là est le problème des « castes » issues des grandes écoles et des « prépas ».

Je m'engage au contraire à ce que la méthode créatrice elle-même – la capacité d'engendrer des idées et des technologies nouvelles, la capacité de rupture créatrice – devienne l'objet de l'enseignement pour produire des hommes psychologiquement et moralement relativement invulnérables dans la défense de l'intérêt général.

L'obsession du rang de sortie et l'écart entre carrières futures correspondant à ce rang est une aberration supplémentaire de notre système. En accord avec la méthode créatrice, qui par essence est sociale, elle suppose, pour connaître, un savoir partagé ; un ordre d'éducation mutuelle doit être substitué à l'obsession constante du classement.

Le principe à introduire, en outre, dans tout l'enseignement français, est celui d'une seconde et d'une troisième ou quatrième chance, découlant de la formation et de l'échange social continu, contre les « paroles gelées » d'un système de castes.

F) OUVERTURE SUR LES ENTREPRISES ET LES ADMINISTRATIONS

L'éducation nationale doit s'ouvrir davantage, à tous les degrés, à la pratique de stages professionnels, organisés à partir d'un véritable statut du stagiaire. Il est en effet souhaitable que tous les étudiants d'université effectuent un stage long dans une entreprise ou une administration. Non pas seulement parce que ces stages accroissent les chances d'embauche pour les stagiaires, mais aussi parce que la pratique, même provisoire, d'un métier recèle une valeur formatrice que l'école et l'université ne peuvent apporter de la même manière. Le stagiaire apprend à gérer des relations de travail avec une équipe, des collègues, un chef et avec son propre temps : une autre forme de socialisation nécessaire à un âge qui ne soit pas trop avancé.

Je suis aussi favorable à ce qu'on aille plus loin dans le partenariat université-entreprise :

- l'offre de moyens aux professeurs du secondaire et d'université pour passer un an dans une entreprise tous les sept à dix ans. La priorité absolue est de leur faire connaître les PME-PMI créatrices d'emplois : familiarisés avec leur vie quotidienne, ils pourront mieux y préparer leurs élèves et étudiants ;

- la création d'un vrai statut d'élève stagiaire ou apprenti, assurant dans tous les cas une rémunération.

G) OUVERTURE SUR LA FORMATION

L'école doit assumer une nouvelle mission de formation, qui porte sur tout le cours d'une existence. De toutes nos institutions, elle est la mieux placée pour y parvenir parce que par sa nature même, elle doit « voir long ».

Cette mission suppose un renouvellement des méthodes pédagogiques (cf. ci-dessus) et une présence d'adultes-enseignés à l'école : je suis convaincu que c'est une révolution indispensable, qui mettra en cause les divisions formelles par âge et leur substituerà un critère de connaissances à acquérir.

La concurrence mondiale qui se développe autour de l'accès aux connaissances impose aujourd'hui de faire vite, mais ce n'est pas la raison principale de l'urgence. Il faut s'orienter vers les savoirs « à la frontière », avec les moyens financiers et humains pour les promouvoir, car c'est de leur compréhension et de leur partage que dépend le futur d'une humanité devenue un seul équipage sur un même bateau.

Il est évident que les programmes européens d'échanges d'étudiants et d'élèves devront, dans ce contexte, passer à une phase sans précédent : au moins un million dans les programmes Erasmus (contre 170 000 à présent), 200 000 dans les programmes Leonardo (contre à peine plus de 50 000 à présent).

H) NÉCESSITÉ D'UNE BONNE ÉVALUATION

Le changement radical de « culture » et le changement des priorités que je propose pour l'Education exige, pour réussir, la mise en place d'une bonne évaluation, au départ et en cours de route.

Dans les établissements, il conviendra de revigorer et de réorienter l'Inspection générale de l'Education nationale. Un changement total d'esprit est ici nécessaire. A un contrôle défensif trop souvent exercé à partir de préjugés doit se substituer une immersion dans le milieu enseignant pour évaluer les pratiques au plus près et en même temps **détecter et diffuser** les innovations (droit d'expérimentation) dignes d'être généralisées.

Dans l'université, la notion même d'évaluation interne est rejetée. Ici aussi, un changement d'attitude est nécessaire :

- évaluation des activités au sein de l'université même, en particulier des formations de deuxième et de troisième cycles, afin qu'elles soient en mesure de devenir partenaires actives d'universités étrangères et d'entreprises, faisant ainsi passer un souffle d'air frais sur un corps un peu anémié ;

- évaluation des universitaires et chercheurs en fonction de leur enseignement et de ses résultats, non de l'opinion des « grands patrons » de l'institution (pour les avancements de carrière) et de celle des impératifs immédiats des entreprises (pour les contrats externes permettant d'obtenir des rémunérations annexes).

I) REVALORISATION DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

A la société actuelle, dans laquelle les figures dominantes sont le banquier, le publicitaire et l'homme médiatique, mon projet veut substituer, face au défi humain à relever, **une société inspirée par l'éducateur, le chercheur et l'entrepreneur.**

La revalorisation de la fonction enseignante est, dans ce contexte, doublement indispensable : d'abord pour la dynamique de notre société, ensuite pour la mobilisation des enseignants en faveur de la réforme. Il ne faut pas mendier auprès d'eux leur soutien, mais il ne faut en aucun cas les rejeter ; il faut évoquer en eux le meilleur de ce qui les a portés à enseigner, hors de tout corporatisme, et les responsabiliser pour

inspirer l'esprit de changement.

La priorité est aussi de redonner confiance en accompagnant les enseignants et les établissements qui prennent des initiatives et en faisant connaître leurs efforts aux gens. L'on utilisera à cet effet, pour soutenir ces efforts, la chaîne de télévision publique indépendante de recettes publicitaires que je préconise.

A l'image du professeur « en difficulté », parfois déprimé, aigri ou mal-aimé, se substituera alors celle du bâtisseur de futur, c'est-à-dire de celui qui garantit la qualité des générations à venir. La progression du pouvoir d'achat de ces enseignants doit être assurée dignement (au moins 2000 euros par mois pour tout instituteur dès sa titularisation) et en contrepartie de cette progression et du normal enthousiasme qu'engendrera la réforme, leur présence à l'école (accroissement des heures de tutorat, d'aide aux élèves en difficulté, d'entretien avec les parents, de fonctionnement des équipes pédagogiques) pourra être plus longue et plus constante.

J) CONCLUSION

Actuellement, 160 000 élèves quittent chaque année l'école sans aucun diplôme du second cycle (BEP, CAP ou baccalauréat), 100 000 quittent l'enseignement supérieur sans diplôme et 100 000 autres avec un diplôme ne correspondant pas à « des qualifications reconnues par le marché du

travail ». Enfin, au sommet de la pyramide surtout, les élèves disposant d'un diplôme deviennent administrateurs ou financiers dans un système de castes, ayant perdu tout esprit réellement créateur dès leur obtention, un peu avant ou un peu après.

Je ne peux pas supporter que la majorité des jeunes soit devenue la variable d'ajustement du marché du travail et que l'élite de l'élite soit socialement privilégiée et mentalement émasculée.

C'est dans ce contexte que le gouvernement rabote les crédits pédagogiques, supprime les travaux personnels encadrés en classe terminale, veut organiser un tri de jeunes délinquants et adapter nos grandes écoles et nos universités encore davantage à l'esprit des marchés financiers et aux exigences de l'oligarchie rentière.

Mon projet est donc, **par rapport à ce désastre** qu'on a peu à peu laissé s'installer, **un projet de rupture.** La croyance en l'éducation, c'est-à-dire en la perfectibilité de l'esprit humain, en ce que demain pourra être meilleur qu'aujourd'hui, est le plus bel héritage que nous ont laissé, pendant la Révolution française, ceux qui savaient avoir perdu la bataille politique mais entendaient gagner celle des idées. Donnons-leur raison, donnons raison à Gaspard Monge lorsqu'il entraînait ses élèves dans des promenades-découvertes au cours desquelles, pris par l'attention à ce que leur ami leur faisait connaître, ils en oublièrent jusqu'à la présence d'un ruisseau dans lequel ils entraient sans l'avoir perçu. Donnons donc raison à cet esprit d'enthousiasme, à ce que les Grecs nommaient le « dieu intérieur », et nous gagnerons une fois de plus la bataille des générations à naître.

Formation professionnelle



VIII. FORMATION

Les insuffisances de notre formation professionnelle sont aujourd'hui criantes. En échouant à fournir une seconde chance, celle-ci, au lieu de pallier aux problèmes de l'Education nationale, contribue malheureusement à les aggraver.

A) EVALUATION

• **Ce n'est pas un problème financier.** La dépense pour la formation et l'apprentissage s'est élevée à 22,9 milliards d'euros en 2003, ce qui place la France au second rang des pays industrialisés. Ces 22,9 milliards représentent 1,47 % du produit intérieur brut et presque la moitié de la dépense de l'Education nationale pour l'enseignement scolaire. Les premiers financeurs sont l'Etat (42 %) et les entreprises (41 %), devant les régions (9 %), l'Unedic (5 %) et les ménages (3 %). Nous sommes le seul pays à avoir fait de la formation professionnelle une obligation légale, en exigeant que les entreprises de plus de 10 salariés y consacrent au moins 1,5 % de leur masse salariale et celles de moins de 10 salariés 0,25 %. Les entreprises vont au-delà de la norme légale et y consacrent en moyenne 3,5 % de la masse salariale, deux fois plus qu'à la fin des années 70.

• Alors, quel est le problème ? **C'est un terrible gâchis.** Les bénéficiaires sont en nombre relativement limité : les 10 milliards d'euros consacrés chaque année par les entreprises à la formation (hors apprentissage) ne s'adressent qu'à 5 millions de personnes, avec des inégalités flagrantes selon le sexe, l'âge, les qualifications et la taille des entreprises. De plus, on ne donne pas à celui qui en a besoin : en 1995, le taux d'accès à la formation continue des ouvriers non qualifiés était de 14 % (et de seulement 10 % pour les femmes !), contre 43,2 % pour les cadres, et ce taux tombe à 2,5 % dans les entreprises de moins de 20 salariés et à 5,7 % dans celles de 20 à 50. Les plus âgés sont pénalisés, c'est pour eux que le

taux d'accès est le plus bas, alors qu'ils sont sortis du système scolaire avec le moins de qualifications. En outre, la loi du 4 mai 2004, qui entérine l'Accord interprofessionnel du 20 septembre 2003, ne résout en rien l'opacité du système. Le marché de la formation est en effet très complexe, touffu et peu transparent. En tout, près de 10 000 organismes exercent une formation à titre principal en France, et plus de 25 000 autres en annexe à d'autres activités ! Ces organismes ne sont contrôlés que par 150 agents à l'échelle nationale, ce qui fait qu'en 2004, seulement 2 % des dépenses ont pu être contrôlées ! L'excès le plus connu et le plus toléré est le suivant : chaque branche de l'économie possède son organisme paritaire collecteur agréé (OPCA). L'OPCA choisit un centre ami, dans lequel une partie de l'argent versé pour payer les formateurs s'évaporera : on organise des stages fantômes ou on surfacture. L'argent ainsi détourné sert trop souvent à acheter la passivité des syndicats « officiels ». Il prend parfois la forme de liquidités, mais plus souvent de l'emploi de permanents fantômes travaillant en fait pour le syndicat. Le système profite à tout le monde et perdure donc sans trop de vagues ni de remous.

• Tout cela est si confus et si biaisé qu'aucun acteur politique n'a de vision des moyens dont il dispose pour agir. Pour les gens qui ont un emploi, les donneurs d'ordre que sont les entreprises forment ceux dont elles ont besoin, c'est-à-dire qui sont déjà formés et qu'elle entend perfectionner. En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, la tarification des Assedic étant plus faible, « la recherche sur l'évolution de l'offre est moins développée ». Bref, on manoeuvre plutôt à l'aveuglette et l'ANPE s'adresse à plus de 5000 structures de formation, ce qui n'améliore pas la visibilité du système.

B) ASSURER UNE SECONDE CHANCE, VOIRE UNE TROISIÈME OU UNE QUATRIÈME

Une réforme en profondeur s'impose :
 • Le simple enregistrement d'activité exigé des organismes de formation est insuffisant. **Dans un premier temps, une vérification du parcours et de la compétence de l'organisme après deux ans d'activité est indispensable.** **Dans un second temps,** la déclaration devra

être suivie, **dès le départ, d'un examen de la situation du formateur.** Cela permettrait au moins d'éliminer les sectes.

• **Le nombre d'agents de contrôle à l'échelon national doit être multiplié par 5** pour arriver à 750. Ceux-ci pourront s'appuyer – ce que l'Etat aujourd'hui ne fait pas – **sur l'Office professionnel de qualification des organismes de formation (OPQF).**

• Pour donner réellement **une seconde chance** à ceux dont les compétences ont été dévalorisées par le progrès technique ou non acquises en raison d'un échec scolaire – c'est-à-dire ceux qui devraient être la priorité des priorités – une autre politique est nécessaire.

Le droit à la formation doit devenir un droit universel reconnu à chacun et rendu exerçable. Ce nouveau droit serait adossé à la



Le droit à la formation doit devenir un droit universel reconnu à chacun et rendu exerçable

personne, donc transférable d'une entreprise à une autre. Il doit être inversement proportionnel au niveau de formation initiale. Diverses solutions sont actuellement examinées, parmi lesquelles j'inciterai à procéder de toute urgence à un choix :

• **Chaque salarié pourrait se voir ouvrir un compte de formation individuel, qu'il soit chômeur ou non.** Ce sera, au-delà des belles paroles, la mise en application pratique de la fameuse « formation tout au long de la vie ». Dans la logique d'un droit attaché à la personne, le compte d'épargne-formation serait géré par le bénéficiaire lui-même, le compte se trouvant abondé par l'entreprise et les pouvoirs publics.

• On peut passer d'une obligation fiscale à une obligation sociale, en prévoyant une cotisation sociale gérée par un organisme paritaire unique.

• Une « obligation de former », remplaçant

l'actuelle obligation de dépense de formation, pourrait être intégrée dans le contrat de travail.

Autant de pistes intéressantes, dont une au moins doit être suivie de toute urgence.

Dans ce cadre, c'est le **grand service public de l'emploi et de la formation** à guichet unique, que nous préconisons, qui devrait définir les priorités des formations avec les entreprises elles-mêmes, avec la participation du salarié bénéficiaire, dont le « compte » financerait une rémunération et les coûts pédagogiques.

Ce droit à la formation devra être bonifié par l'Etat pour les cas urgents :

• droit à la mobilité pour des salariés ou demandeurs d'emploi présents sur des bassins sinistrés ;

• droit à une formation prioritaire pour des salariés en difficulté d'insertion : handicapés, femmes reprenant un emploi, personnes âgées. Après un congé parental, l'exercice de ce droit assurerait un retour à un emploi de même niveau.

Ainsi, dans un contexte de « veille » d'emplois assurés par l'Administration du Plan, et d'évaluation permanente du système de formation pour que les travailleurs les moins qualifiés ne soient plus les perdants, scolarisation et formation professionnelle pourront se renforcer mutuellement de façon positive et non, comme c'est le cas actuellement

pour toutes deux, accentuer les inégalités de qualification.

Il faut **tordre le cou à l'échec scolaire à tout âge : dès le plus jeune âge** (cf. Education : notre nouvelle frontière) comme pour les seniors, puisque le taux d'activité des Français entre 50 et 64 ans est l'un des plus bas de l'OCDE.

La proposition du Parti socialiste d'offrir à tout salarié de plus de 45 ans un contrat de seconde chance comportant un bilan de compétences, une formation qualifiante adaptée à ses aspirations et aux besoins des entreprises, une valorisation de ses acquis professionnels ainsi qu'un congé de formation d'autant plus long que ses études auront été plus courtes, me paraît compléter l'effort à fournir.

Les plus jeunes et les « vieux » de 45-50 à 65 ans sont la ressource laissée en jachère ou injustement exclue dans notre pays. Il ne faut plus le tolérer.

Droit au travail et à l'emploi qualifié



IX. EMPLOI

Aujourd'hui, en France, nous sommes face à un paradoxe : le travail est exploité, les « marchés » sont de moins en moins généreux avec les jeunes, l'esprit de la mutualisation et de la sécurité sociale est détourné, la pauvreté s'étend, la classe moyenne s'appauvrit, le chômage et le sous-emploi s'enkystent, les intérêts de l'oligarchie financière occupent nos principaux secteurs de production et d'équipement. Cependant, nous sommes encore **en avance** – socialement – dans un domaine d'avenir, qui est **la vie humaine** : l'espérance de vie s'étend, la mortalité infantile diminue et le nombre d'enfants par famille reste relativement plus élevé que dans les autres pays industrialisés. Il s'agit de l'héritage des « trente glorieuses », ce que nous a légué une société de producteurs. C'est un bon point de départ pour **rebondir contre les tendances financières de ces toutes dernières années, qui, au contraire, conduisent au désastre, même sans l'hypothèse, de surcroît certaine, d'un effondrement de tout le système financier et monétaire international.**

Mobilisons donc tout ce qui peut permettre au travail de s'améliorer, de se « qualifier » et de transformer l'univers physique à un niveau toujours supérieur, au lieu de le laisser en friche ou se décomposer. La justice sociale rejoint ici la productivité du travail humain : **il ne peut y avoir de progrès sans solidarité, mais pas davantage il ne peut y avoir de solidarité sans progrès, du moins à une échelle générale et pour une longue période.**

A) Une politique du travail humain sera rendue possible par mes choix politiques fondamentaux : le nouveau Bretton Woods, le Pont terrestre eurasiatique et une Europe des patries et des projets, qui forment un tout pour assurer la reprise de l'économie mondiale.

Mon projet européen, inscrit au sein du nouveau Bretton Woods, serait ainsi potentiellement créateur de 5 à 6 millions d'emplois en France, dans un délai de 1 à 2 ans. Encore faut-il que ces emplois puissent être réellement incorporés dans notre économie. Le ministre du Plan et notre banque nationale constitueraient les fondements du dispositif, mais encore faut-il un instrument d'animation et de répartition. C'est pourquoi je propose, comme Jack Lang, **la création d'un grand service public de l'emploi.**

Ce service reposerait sur un **guichet unique de l'emploi**, pour gérer à la fois les mesures de placement des chômeurs (en donnant priorité aux femmes retournant à l'emploi et aux chômeurs de longue durée), leur indemnisation, les dispositifs d'aide à leur formation et à leur recherche d'emploi. Les ANPE accueillant les chômeurs doivent être, en particulier, intégrés aux Assedic qui les indemnisent.

Ce service public de l'emploi cohérent accompagnera de manière personnalisée chaque chômeur : il faut faire du sur mesure et du cousu main. L'évaluation de son fonctionnement pourra être assurée par un **Haut conseil à l'évaluation**, proposé par la Cour des comptes en 2004.

B) Un **contrat de recherche d'emploi**, créant pour chacun des droits et des devoirs, doit être parallèlement mis en place. Ce « contrat d'évolution », comme l'appelle Jacques Attali, doit reconnaître l'utilité de la recherche publique d'un emploi : celle-ci, essentielle au bon fonctionnement d'une économie et au bien-être des exclus du contrat social, doit être rémunérée en conséquence. Bien évidemment, des pistes seront fournies par le service public de l'emploi et des entretiens de vérification de parcours seront organisés. Cependant, jamais l'on ne pourra « forcer » à prendre un emploi moins qualifié que celui précédemment occupé. Les services de l'em-

ploi devront proposer une aide effective et positive, proposant réellement de vraies activités au chômeur, des stages qui ne soient pas bidon et un vrai contrat d'engagement mutuel, avec, dans ce cas et uniquement dans ce cas, la contrepartie de sanctions éventuelles correspondant à la réalité des prestations.

Il s'agit d'arrêter la « chasse aux chômeurs » prévue par la convention signée par l'Etat, l'Unedic et l'ANPE. Il est scandaleux que les Assedic, devenant juge et partie, puissent sanctionner directement le demandeur d'emploi, rôle qui lui était jusqu'ici interdit. Il est scandaleux que l'Etat ait recours à des sociétés de reclassement privées, à un coût supérieur pour la collectivité et sans évaluer leurs prestations sur la base de critères économiques pertinents, correspondant à l'impératif de solidarité et de progrès, et non aux besoins des entreprises de services. Il est scandaleux que la suspicion de fraude justifie l'examen des feuilles d'impôt des suspects.

L'état d'esprit doit donc totalement changer ; **le but est de qualifier, en mobilisant tous les moyens de l'Education nationale en amont et de la formation professionnelle rétablie en aval.**



C) Le « **droit au reclassement régional** », en cas de chute de l'emploi industriel dans certaines régions, doit être positif. Le gouvernement ne peut à la fois le proclamer et organiser en même temps l'insécurité des chômeurs en proposant aux employeurs des emplois bradés, comme le RMA ou divers dispositifs prévus pour diminuer les charges sociales sur les bas salaires sans que ceux-ci soient augmentés.

Les possibilités d'intervention, au niveau régional, doivent se situer dans trois domaines :

- **créer un observatoire de l'emploi dans chaque région**, pour anticiper les licenciements ;

- **instaurer des plans territoriaux de soutien aux zones économiquement fragiles** en promouvant les infrastructures de base (transports en commun urbains et interurbains) et en favorisant l'environnement économique et social ;

- **conditionner les aides financières aux entreprises à des plans de maintien de l'emploi ou au service d'une formation qualifiante.**

D) Prendre en matière de licenciements le modèle du bonus-malus.

L'on ne peut en effet interdire les licenciements, mais on peut les pénaliser : une entreprise qui licencie devra subir une hausse de ses cotisations, une entreprise qui recrute bénéficiera d'une baisse. C'est un système social appliqué par les deux tiers des Etats nord-américains, qui ne sont pas particulièrement progressistes.

E) Pour compléter et donner un sens plus positif au modèle bonus-malus, plutôt qu'une TVA sociale, qui pénaliserait surtout l'investissement productif et la consommation de tous les ménages, ma préférence va, comme Jack Lang, à un « **contrat pour l'emploi** » **pouvant être passé avec toute branche ou entreprise qui l'accepterait.** L'entreprise bénéficierait d'une baisse des cotisations importante mais dégressive avec le niveau du salaire, et en contrepartie, s'engagerait à un certain volume d'emplois et à une forma-

tion des salariés, qui échapperaient ainsi aux emplois « d'entrée de grille ».

F) Les 35 heures ont été un échec, une mauvaise réponse à une bonne question. **La vraie réponse est le temps choisi, qui pourra se négocier au niveau de l'entreprise**, sans que les heures supplémentaires soient cependant totalement libéralisées et détaxées, comme le propose François Fillon. Cela induirait, dans le cadre général du projet que je propose, et non dans l'ordre ultra-libéral actuel, des phénomènes intéressants d'auto-organisation.

G) Dans le contexte économique et social que je défends, **l'augmentation rapide du SMIC à 1500 euros bruts devient possible.** Puisqu'on produira en France, le risque de fuite de l'argent vers des importations de biens étrangers – comme en 1981-1983 – sera réduit et **la consommation bien accordée** à cette production n'aura pas cet effet inflationniste que les libéraux dénoncent tant dans l'augmentation des salaires et si peu dans les profits financiers exorbitants de leurs courtiers, de leurs banquiers et de leurs compagnies d'assurance. Au contraire, **le relèvement massif**

du pouvoir d'achat populaire, s'il est accompagné par une politique d'équipement et de grands travaux, aura le même effet de relance que sous l'administration Roosevelt aux Etats-Unis (politique de Fred Ickes et de Harry Hopkins) et chez nous dans les années 1950 et 1960.

H) Il y a en France **deux millions d'enfants pauvres**, à qui la pauvreté fait peur, comme à leurs parents. La société, de fait, les voit avec

les yeux de l'échec annoncé, les rejette ou les stigmatise. Les enfants des chômeurs et des travailleurs pauvres (il y a 7 millions de pauvres chez nous) sont ceux qui souffrent le plus, car chacune de ces familles a beaucoup moins de 10 euros par jour et par personne pour l'ensemble de ses dépenses : mauvaise alimentation (fruits et légumes trop chers), troubles de la vue mal soignés, caries non soignées, migraines, asthme quand ce n'est pas intoxication au plomb (près de 40 000 enfants sont atteints de saturnisme en France, et 140 000 y sont exposés).

Pour ces enfants, qui sont notre force de travail de demain, **il faut non pas assister, mais soutenir.** Il faut généraliser les équipes de réussite éducative et, en même temps, **assurer un revenu de solidarité active pour les parents**, qui ne doivent pas perdre toutes les aides sociales associées au chômage lorsqu'ils retrouvent un emploi.

Investir pour ces enfants, c'est investir pour l'avenir : ce qui sera donné à ces enfants, ils le rendront demain, en travail, en vitalité et en humanisme lorsqu'ils seront adultes.

L'attribution d'une **allocation compensatrice de revenu (ACR)** proposée par Roger Godino, complétant les revenus du travail par une allocation ou un crédit d'impôt spécifique qui serait maximal au niveau du RMI, pour devenir ensuite dégressif et s'annuler au voisinage d'un revenu correspondant à un SMIC (pour une personne isolée) ou à deux SMIC (pour un couple), est une piste à explorer sans délai.

I) Le **remplacement des CDD au profit d'un contrat unique**, sorte de **nouveau CDI**, devrait être examiné de près et **probablement expérimenté**, avec prudence, dans une région ou dans une branche, avec toutes ses composantes :

- droit au reclassement ;

- transfert au service public de l'emploi de la mission de ce reclassement du salarié

licencié ;

- renchérissement du coût de licenciement pour l'entreprise, qui supportera le coût des allocations chômage et du reclassement.

Actuellement, plus de 80 % des jeunes sont embauchés en CDD, ce qui crée une nouvelle caste d'intouchables. Il n'y a pas de solution miracle en soi, seule une reprise économique d'ensemble peut mettre fin à la précarité. Cependant, de tels contrats uniques permettraient d'améliorer la situation en période de transition.

J) Pour donner vie et rendre vigueur à la négociation collective, **il faut créer chez nous le syndicalisme puissant et vivace dont nous sommes dépourvus.** La représentativité du nombre de voix obtenues, actuellement discutée au Conseil économique et social, doit être réellement mise en place. Les syndicats « nouveaux », comme Sud et l'UNSA, ont raison sur ce point.

De plus, **il est légitime que, pour éviter les combinaisons actuelles**, qui souvent permettent au Medef ou aux instances politiques de museler le syndicalisme en lui assurant les faveurs lui permettant de survivre, **la puissance publique participe officiellement au financement de leur fonctionnement**, mais non sans condition. Par exemple, à travers des crédits d'impôt en faveur de leurs membres, pour encourager les adhésions qui actuellement font défaut.

K) Pour empêcher le démantèlement de fait du code du travail et contrôler plus efficacement le temps de travail, les salaires et le respect des règles, **il faut doubler le nombre d'inspecteurs du travail, de 1500 actuellement à plus de 3000.** Cependant, l'Etat ne doit pas définir les priorités pour tout le pays ; les inspecteurs doivent pouvoir faire leur travail en « **généralistes de terrain** », suivant l'expérience acquise, qui est leur bien le plus précieux.

L) Les **exonérations de charges sur les bas salaires** (18 milliards par an), politique favorisant trop souvent une déqualification du travail et créant du « mauvais emploi », devraient être mieux ciblées et remplacées par d'autres procédures plus directement et économiquement stimulantes, notamment en faveur des PME-PMI (cf. plus loin).

En tout état de cause, **il faut arrêter de voler la Sécurité sociale**, en prétendant qu'elle a un « trou » et en tentant de culpabiliser les salariés en raison de leurs « dépenses excessives ». Les rapports des comptes de la Sécu pour 2003 montrent que **20,1 milliards d'euros ont ainsi été détournés par l'Etat de la Sécurité sociale** : 7,8 milliards non reversés sur les taxes sur le tabac, 3,5 milliards de taxes sur l'alcool, 1,6 milliard des assurances auto pour les accidents de la route, 1,2 milliard de taxe sur les industries polluantes, 2 milliards de TVA, 2,1 milliard de retard de paiement pour les contrats aidés, 1,9 milliard de retard de paiement par les entreprises.

Bref, on peut dire que tous les calculs et toutes les affirmations faites sur le coût du travail en France, direct ou indirect, reposent soit sur des détournements de statistiques, soit sur des erreurs de composition, soit sur l'acharnement à ne mesurer qu'une part des choses – le profit à court terme – sans prendre en compte les gains induits sur le moyen et le long terme.

Mon projet, en remettant l'économie physique et le travail humain en priorité, contre les spéculations financières, créera les conditions d'un sursaut. Ce qui manque, en fait, est la volonté d'affronter l'oligarchie financière pour la cause de la solidarité sociale et du progrès économique.

Si j'étais élu, je mettrais en place dès mon élection un **Grenelle de l'emploi, des qualifications, de la sécurité sociale et des salaires** pour que tout soit mis sur la table, sans hypocrisie ni dérobade.

C'est dans ce contexte que, **pariant sur l'avenir, l'on pourra revaloriser la famille en augmentant les allocations familiales par leur fiscalisation.**

Ce qui sera donné aux deux millions d'enfants pauvres, ils le rendront demain, en travail, en vitalité et en humanisme

Retraites



X. RETRAITES

Tout le monde parle de réformer un système qui ne pourrait pas durer. En disant que la durée de vie va augmenter (ce qui n'est plus du tout certain, et même certainement faux si la crise éclate), et donc que le nombre de retraités par rapport à la population active aussi, l'on en déduit que le système des retraites par répartition, dans lequel les actifs paient pour les retraités, s'assèchera fatalement. Il faut donc, conclut-on, changer de système en y incorporant un système de capitalisation. En fait, l'on exige des jeunes générations que, non contentes d'avoir été volées par les *baby boomers*, elles épargnent davantage pour payer, l'heure venue, leur propre retraite !

Ce raisonnement est absurde car il repose sur une **vision statique** et, en conséquence, fausse :

– l'argent des retraités n'est pas stérilisé ; les retraités consomment et leurs dépenses contribuent à la croissance. De plus, en soutenant leurs enfants, ils infusent du pouvoir d'achat supplémentaire ;

– l'âge de la retraite n'est pas une fatalité. Il faut remplacer cette notion par celle de la retraite choisie – comme le **temps de travail choisi** – en fonction de la pénibilité du travail effectué ou du choix de ne plus travailler. Si le travail redevient intéressant, dans mon projet, les « vieux » de 60 ans qui ont encore plus de 20 ans d'espérance de vie et se portent bien, voudront continuer à travailler. Non dans des postes exécutifs, mais dans des postes de contrôle et de conseil. On recrute déjà ainsi à la RATP, pour mobiliser des compétences perdues. Le phénomène mérite d'être examiné et évalué, et il faut en tirer des conclusions sur un plan plus général ;

– enfin, demander aux actifs de capita-

liser pour préparer leur retraite revient en fait à ponctionner la consommation, avec un choc en retour sur la croissance au seul profit des banques et des sociétés d'assurance, et de leurs parrains de l'oligarchie financière.

Bien entendu, pour que le système de répartition, pari sur l'avenir qui est socialement le plus juste, puisse continuer à fonctionner, il faut une **économie organisée de plein emploi**.

C'est le but de mon programme économique et de ma politique du droit au travail et à la qualification de l'emploi. L'augmentation du nombre de seniors ne doit pas être vue comme une charge, mais être traitée comme si nous devions gérer une croissance mutuellement enrichissante de notre population. Bien entendu, l'espérance sociale que fera naître notre projet, et une politique soute-

nue d'allocations familiales, de construction de crèches et d'aide en faveur des pauvres, entraînera une forte hausse des naissances, impossible dans le système ultra-libéral actuel, source de pessimisme et d'hédonisme à courte vue (« après moi, le déluge »).

Le problème des retraites pose donc, en réalité, toute la question de l'avenir de notre société. Il faut y répondre avec les yeux du futur, non avec ceux du passé figé ou d'un présent devenu destructeur.

La seule mesure socialement plus saine et plus juste que je proposerai, outre le temps de travail choisi, est un plafonnement des retraites à 15 fois le SMIC et un plancher au niveau du SMIC. Cet écart limité de 1

à 15 se justifie d'autant plus que les riches ont déjà accumulé un patrimoine dont ils peuvent jouir par ailleurs.

Pour que le système de répartition puisse continuer à fonctionner, il faut une économie organisée de plein emploi

Logement



XI. LOGEMENT

Le droit à un toit, à un « logement digne et décent », est un droit reconnu pour chaque Française et chaque Français, depuis le vote de la loi Besson en 1990. En janvier 1995, « la possibilité pour toute personne de disposer d'un logement décent » a même été reconnue comme « un principe de valeur constitutionnelle ». Pourtant, selon le dernier sondage Nexity réalisé par la SOFRES, 86 % des Français affirment rencontrer des difficultés à se loger, nous sommes un million à être quasiment privés de logement et 3 millions à être mal logés. Pour le plus grand nombre des autres, le logement est une charge trop lourde : 30 % de leurs revenus, si on inclut les différentes charges liées au logement, les taxes foncières et d'habitation, chiffre qui monte à plus de 45 % pour les plus bas revenus.

Seize ans après l'entrée en vigueur de la loi Besson, c'est une situation intolérable. Une mobilisation massive s'impose, que je prends l'engagement de défendre avec tous les moyens dont je dispose.

A) Il faut d'abord construire : au moins 150 000 à 200 000 logements sociaux par an, et en réhabiliter 500 000 autres, tout en prévoyant une part supplémentaire en faveur des étudiants, qui rencontrent les pires difficultés pour se loger. En effet, selon les estimations, chaque année, 1 à 1,3 million de demandes sont déposées ou renouvelées pour obtenir un HLM. **Le logement social doit être réellement affecté à ceux qui en ont besoin**, et il faut assurer à chacun un toit digne de ce nom en moins de 4 à 5 ans. En même temps, un partenariat public privé entre maires courageux, décidés à braver certains intérêts en libérant des terrains, dont ils maîtriseront les prix, et des promoteurs motivés (comme Nexity) permettra de promouvoir l'accès à la propriété et au logement des classes moyennes. En tout, le défi est de construire **plus de 500 000 logements par an d'ici 2020**.

B) La hausse de l'endettement et celle

des loyers entament le pouvoir d'achat des Français et désespèrent les plus démunis.

Ma conclusion est qu'il faut mettre en place le **bouclier logement, c'est-à-dire la garantie que les ménages ne consacrent pas plus de 20 % de leurs revenus (aides comprises) à leur logement**. On doit y arriver en développant l'habitat social, en encadrant la hausse des loyers et en augmentant les aides. Le risque est d'inciter les employeurs à ne pas augmenter les salaires et les bailleurs privés à augmenter leurs loyers, puisque la différence serait prise en charge par l'Etat. Il faudra donc prévoir des contre-mesures, et surtout s'efforcer de créer un terrain d'entente entre les différents intervenants.

L'on devra aussi offrir des incitations fiscales aux propriétaires qui s'engagent à louer au-dessous du prix du marché à des ménages à faibles revenus.

C) La garantie mutualisée des risques locatifs permettra aux bailleurs de se prémunir contre les risques

de défaut de paiement, les propriétaires seraient remboursés à 100 % par un fonds mutualiste unique géré par les partenaires sociaux dans le cadre du 1 % logement (3,5 milliards d'euros), par l'Etat et par une cotisation des bailleurs et des assureurs privés.

Les partenaires sociaux gestionnaires du 1 % logement et le Parti socialiste défendent cette garantie, mais les assureurs privés craignent de se retrouver obligés d'assurer les ménages sans ressources, alors qu'aujourd'hui ils choisissent des locataires sûrs. Bercy, sensible à leurs vues, freine le projet. Je m'engage à l'imposer, car il y a urgence.

D) Inciter les maires des communes riches à tenir leurs engagements sur les 20 % de logements sociaux. Le préfet devra être pourvu d'un pouvoir de substitution pour imposer la loi, et les subventions publiques seront diminuées ou coupées à l'encontre des contrevenants.

Il est temps que tous ceux qui, comme Sarkozy, préfèrent payer l'amende pour défaut de logement social, soient mis au pied du mur

qui, comme lui, préfèrent payer l'amende pour défaut de logement social (environ 150 euros par logement), facile à régler pour une ville riche, soient mis au pied du mur.

E) Reste le droit au logement opposable, adopté par l'Ecosse en 2003 : si les communes écossaises ne fournissent pas un logement durable à tous ceux qui le demandent, les citoyens laissés pour compte peuvent exiger réparation devant les tribunaux. M. Sarkozy a défendu ce droit dans son discours de Périgueux, rédigé par l'habile démagogue qu'est Henri Guaino. Plus honnête, Xavier Emmanuelli est parti en guerre, avec le Haut comité au logement, contre le scandale du logement et propose lui aussi

ce droit, **en reconnaissant qu'il ne peut être effectif que s'il y a assez de logements**. Il faut donc définir des priorités : l'Ecosse les donne aux personnes âgées et aux femmes enceintes. J'y ajouterai les jeunes démunis.

Cependant, il ne faut pas se faire trop d'illusions. La question est : **devant quel-le juridiction faire valoir ce nouveau droit, quels sont les risques de sanction ?** Qui sera responsable et de quoi ? L'Etat, le département, les communes, les HLM ? D'un hébergement d'urgence, d'un habitat permanent ou d'un appartement suffisamment spacieux et proche du lieu de travail du demandeur ? Tant que ces questions ne recevront pas de réponse, cette piste ne paraît pas exploitable.

Je ferai tout pour qu'elle le soit, mais elle ne doit pas servir de repoussoir aux autres initiatives.

En conclusion, une grande politique du logement est à refaire en France. Pour cela, il faudrait nommer un **véritable ministre du Logement**, et remettre à plat le partage des rôles entre l'Etat et les élus, et entre les élus eux-mêmes. Le combat contre la spéculation, et la mise en place d'un nouvel ordre économique et monétaire international feront par ailleurs baisser les prix en mettant fin à la spéculation des banques.

L'on peut aujourd'hui constater que le repli de l'activité économique mondiale est en décalage avec l'accélération des prix de l'immobilier. Ce phénomène précède et annonce toujours une grande crise. J'y suis prêt.



Il faut mettre en place le bouclier logement, c'est-à-dire la garantie que les ménages ne consacrent pas plus de 20 % de leurs revenus (aides comprises) à leur logement.

d'impayés et aux particuliers d'accéder sans discrimination à un logement. En cas

M. Sarkozy, à Neuilly, s'est illustré dans cette position ; il est temps que tous ceux

Santé publique et hôpital public

Retrouver les principes de la sécurité sociale



XII. SANTÉ

La France, nous l'avons dit, est encore en avance dans un domaine, celui de la vie humaine : accroissement de l'espérance de vie, faible mortalité infantile, qualité des soins chirurgicaux. Cependant, depuis que le plan Hôpital 2007, mis en place en 2003, et que l'école de Rennes, qui forme l'ensemble des directeurs d'hôpitaux, promeuvent une logique de profit financier immédiat, toute notre politique de santé publique se trouve aujourd'hui menacée. C'est pourquoi il faut d'abord revenir à un système de droit à la santé et de droit aux soins. Pour cela, il faut combattre des forces financières qui prennent ou cherchent à faire prendre des décisions contre la nature même du principe qui garantit à chacun la Sécurité sociale telle que l'avaient définie Roosevelt en 1935 et le Plan français pour la sécurité sociale de la France libre en 1943. La régulation par le contrôle public, dans le domaine de la santé, doit toujours l'emporter sur la régulation par les lois du marché.

Une refonte de tout le système de santé publique sur des bases républicaines est donc nécessaire, pour arrêter sa dégradation. Une bonne politique de prévention et la mobilisation des moyens existants permettraient déjà de parvenir à une espérance de vie de 90 à 100 ans, dans un état physique et sanitaire satisfaisant. Pourquoi faudrait-il s'en priver ?

Les points suivants sont fondamentaux :

A) FORMER DES MÉDECINS ET DES INFIRMIERS EN NOMBRE SUFFISANT

1/ Les hôpitaux manquent d'internes dans cinq secteurs : médecine générale, anesthésistes, obstétriciens, gynécologues et échographistes. La médecine générale intéresse de moins en moins d'étudiants : c'est là qu'on travaille le plus et qu'on gagne le moins. De plus, 25 à 30 % des médecins partiront à la retraite d'ici 20 ans, et leur pouvoir d'achat a baissé de 30 % en 30 ans. On comble donc les vides avec des médecins étrangers, dans des postes sous-payés « faisant fonction d'internes », ce qui n'est pas sain.

Ces filières doivent être de toute urgence encouragées en augmentant les rémunérations des uns et en protégeant les autres contre les risques courus lors de leurs interventions.

De manière plus générale, il faut faire le choix de former un personnel qualifié et de haut niveau, or entre 11 et 13 années d'études sont nécessaires pour, par exemple, former un chirurgien spécialisé. Face à cette contrainte, l'on doit prévoir une réponse en deux temps :

- les services médicaux de l'armée peuvent être mis à contribution pour pallier au manque de médecins dans les années qui viennent ;

- les étudiants en internat dans les CHU bénéficieront de l'expérience de ces praticiens pour prendre le relais de ceux-ci dans un deuxième temps.

2/ Redonner sa dignité à la profession d'infirmier

Entre 2005 et 2015, un infirmier sur deux partira à la retraite. En moyenne, chaque infirmière, à cause de la dureté du travail, des longs trajets auxquels l'oblige le niveau général des loyers, a une durée de vie professionnelle de seulement 13 ans. Le cercle vicieux est donc enclenché : moins de personnel, ce sont des conditions de travail dégradées pour ceux qui restent.

Les pistes que je propose de suivre pour améliorer rapidement cette situation sont les suivantes :

- un accroissement des salaires : 2300 euros en fin de carrière, avec ce type de travail, doublement stressant par sa nature même et parce qu'on impose aux infirmières de faire constamment des économies de matériel, est tout à fait insuffisant. Une hausse de 20 % apparaît indispensable à court-moyen terme.

- Une revalorisation du diplôme. A l'heure actuelle, les quelque 30 000 jeunes qui sortent des centres de formation (qui dépendent du ministère de la Santé) ne se voient attribuer qu'un simple bac + 2. Il faut accorder aux étudiants d'une part la possibilité de décrocher une licence en fin de cursus, d'autre part leur rattachement au ministère de l'Enseignement supérieur en plus de celui de la Santé, ce qui leur permettrait de bénéficier des mêmes droits que les autres universitaires ;

- des facilités de logement et, sur le modèle des anciens IPES, la rémunération des

situation où il y a triage des malades et/ou dérive des dépenses de santé, tandis que les cliniques privées peuvent se réserver les cas les plus « rentables » !

C) REJETER L'IDÉE DE L'OCCUPATION DES LITS À 100 %, ÉTABLI AU NOM DE LA CONCURRENCE FINANCIÈRE AVEC LES CLINIQUES.

Dans un hôpital public, en effet, la formation et l'accueil des urgences constituent des missions d'intérêt général. En versant aux hôpitaux le 1,5 milliard d'euros qui leur manque, selon la Fédération hospitalière de France (FHF), ce sont ces missions qui pourront être assurées.

Pour faire face aux imprévus, l'hôpital public avait traditionnellement prévu un taux de lits inoccupés de 15 %. Il faut le rétablir, en rejetant les critères de rentabilité actuels qui sont absurdes dans une perspective de service public.

Même dans les plans de lutte contre les épidémies, il n'est prévu aucun volet à ce sujet : un lit

ne peut en effet être maintenu sans prévoir le personnel soignant qui l'accompagne, or ce n'est pas fait.

D) COORDONNER LES MOYENS ET LES FONCTIONS POUR MIEUX SOIGNER

La France est aujourd'hui le pays développé qui possède le plus grand nombre de lits d'hospitalisation par habitant. Malheureusement, la coordination entre lits d'aigu, lits de soins de suite, lits de long séjour et hospitalisation à domicile n'est pas assurée. Il n'y a pas assez de « lits d'aval » ni de liaisons hôpital-ville.

Les lits d'aigu devront désormais concentrer les moyens et les personnels dans des pôles technologiques, tout en garantissant un accueil de proximité. Un hôpital comme l'hôpital Georges Pompidou à Paris ne doit plus être une exception de haute technicité. Chaque département français, en métropole comme outre-mer, devrait disposer d'un établissement de préférence doté des mêmes capacités au centre d'un dispositif diversifié. Si l'hôpital Pompidou a été construit en 30 ans, l'expérience ainsi acquise devra permettre d'aller bien plus vite ailleurs. Les internes seront ainsi systématiquement formés aux nouvelles technologies.

Les lits de « soins de suite », après le séjour dans un lit d'aigu (la durée moyenne d'un séjour en hôpital est aujourd'hui de seulement 5,5 jours) doivent prendre le relais, avec un coût moindre et des soins, à ce stade du traitement, de même qualité. Il n'y en a pas assez, il faut les créer.

Les lits de moyen-long séjour doivent être également prévus en plus grand nombre pour accueillir les personnes âgées et les convalescents incapables de rentrer chez eux.

Pour eux, au lieu de construire des hôpitaux de plusieurs centaines de lits, il vaudrait mieux développer de petites structures et se donner les moyens de maintenir, autant que faire se peut, les gens à domicile. Les médecins ne doivent plus passer leur temps à chercher des lits pour des patients âgés dont personne ne veut.

Pour le maintien à domicile, le dialogue en-



études en échange d'un engagement de dix ans dans la fonction publique, permettaient d'attirer quantitativement plus d'étudiants et qualitativement d'un meilleur niveau ;

- la création d'un conseil de l'ordre infirmier, à l'origine souhaité par la CFE-CGC, permettant une réflexion en profondeur sur le métier ;

- un soutien psychologique digne de ce nom assuré dans chaque structure hospitalière.

B) SUPPRIMER LA TARIFICATION À L'ACTIVITÉ (T2A), IMPOSÉE PAR LE PLAN HÔPITAL 2007.

Concrètement, on code chaque acte, et les services voient leur budget indexé sur le nombre d'actes pratiqué. On sombre ainsi dans un codage financier de la maladie. Or, comme le démontre l'expérience du plan Medicare aux Etats-Unis, la T2A ne peut conduire qu'à un triage des malades et à une éviction des soins à l'encontre des plus démunis. La maladie est un processus vivant que l'on ne peut quantifier dans un ordre fixe de temps, de manipulations ou d'une addition financière pré-déterminée. Une maladie évolue dans un milieu qui lui sera favorable ou défavorable. Imposer une moyenne arithmétique à un processus vivant sans tenir compte de l'influence du milieu revient à condamner le système de santé publique tel que nous le connaissons.

Il faut donc revenir à un budget global, fondé sur le principe de la solidarité. L'on pourrait ainsi éviter la rigidité d'avant Hôpital 2007 à condition de ne pas se cantonner à des reconductions automatiques.

De toutes façons, avec la T2A, si l'on veut soigner on doit tricher, avec un coût plus élevé pour l'hôpital. Par exemple, pour pouvoir donner des soins qui, selon le codage, rapportent moins, on les reclassifie plus ou moins fictivement dans une rubrique qui rapporte plus, ou bien on facture une nuit d'hospitalisation pour des malades qui occupent un brancard plus de six heures ! On en arrive donc à une

Il faut faire le choix de former un personnel qualifié et de haut niveau

tre médecins de ville et hospitaliers doit être promu et encouragé. C'est tout un système de santé équilibré entre grands centres hospitaliers, maisons de santé et de convalescence et médecins de ville qui doit être ainsi mis en place. Ce qui pose directement le problème de l'absence d'attrait dont souffre actuellement la médecine générale.

E) CHANGER LE MODE DE PAIEMENT DES MÉDECINS POUR RENDRE LA MÉDECINE DE VILLE PLUS ATTRAYANTE ET POUR QUE TOUT LE MONDE PUISSE ÊTRE SOIGNÉ.

Actuellement, la situation est la suivante : il n'y aura bientôt plus assez de médecins généralistes (une étude de la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques prévoit une diminution de 15 % d'ici à vingt ans), en ville comme au sein des hôpitaux, et beaucoup d'entre eux refusent de soigner ceux qui sont couverts par les dispositifs publics destinés aux plus précaires, c'est-à-dire la couverture maladie universelle (CMU) ou par l'aide médicale d'Etat (AME).

Pourquoi ? D'une part parce que ces médecins n'ont pas une rémunération suffisamment attractive, d'autre part parce que rien dans le mode actuel de régulation de la médecine de ville ne les incite à remplir l'objectif d'égalité d'accès aux soins.

Le cœur du problème est le paiement à l'acte, sur lequel est assis le revenu des médecins libéraux, qui ne permet pas de distinguer ce que paie le patient de ce que reçoit le médecin. L'objectif social fait que les « patients CMU » paient le tarif de base sans dépassement de tarif et sont dispensés de l'avance des frais, mais ce qui est moins cher pour le patient est aussi moins rémunérateur pour le médecin.

Tenter d'introduire dans un article de loi une faculté de sanction des professionnels de santé pratiquant le refus de soins reviendrait donc à imposer une « perte » supplémentaire à des médecins de moins en moins bien rémunérés dans une profession jugée de moins en moins attirante. Le refus de soins n'étant, nous l'avons vu, qu'une conséquence directe d'un mode de rémunération totalement inadapté, c'est ce mode de rémunération qu'il faut changer.

L'on pourrait parvenir à engager des médecins de plus en plus jeunes et de plus en plus motivés dans la profession, tout en assurant l'égalité d'accès aux soins, en leur proposant un système de paiement en fonction du nombre de patients traités dans l'année.

Ce mode de paiement permet, en particulier, de faire varier le montant perçu par patient selon la zone d'exercice du médecin. Il peut donc être plus élevé dans les zones les moins favorisées, incitant les médecins à se répartir de manière plus équitable sur l'ensemble du territoire et donc à servir les populations les plus démunies. Il faudrait ajouter une « prime » à la qualité des soins fournis, mesurée suivant une batterie de critères.

Enfin, les enseignants généralistes, formateurs de médecins dans la nouvelle filière « médecine générale », doivent très rapidement accéder à un statut à l'égal de leurs collègues hospitaliers, chefs de clinique et professeurs des universités-praticiens hospitaliers. Ils ne sont actuellement que professeurs associés en CDD, ce qui est inacceptable.

F) FORMER LE PERSONNEL SOIGNANT DES HÔPITAUX DE MANIÈRE RÉELLEMENT PERMANENTE, OBLIGATOIRE ET GRATUITE.

Ce qui suppose un personnel de remplacement, qui soit compris dans les activités de l'hôpital ; il est inadmissible qu'aujourd'hui, la direction des hôpitaux soit obligée de faire appel de manière quotidienne à des intérimaires. La prévention de la santé passe par la présence d'un personnel en nombre suffisant.

Pour cela, la direction de l'hôpital doit être aux mains de femmes et d'hommes qui auront à cœur de maintenir une haute performance

du système de soins tant quotidienne que prévisionnelle. Elle ne peut être remise entre les mains de purs gestionnaires comptables.

G) MENER UNE POLITIQUE HUMAINE EN FAVEUR DES PATIENTS ÂGÉS

Pour les personnes âgées, le premier combat doit être mené contre la grabatisation. Or celle-ci n'est le plus souvent ni le fait du vieillissement en lui-même ni de la maladie, mais elle est la plupart du temps liée à une prise de soin inadéquate faute de moyens et/ou de connaissances.

Les orientations à suivre sont les suivantes :

- **un hôpital mieux adapté** : il doit être en mesure d'anticiper les risques de la dépendance. Dans chaque territoire de santé, il faut développer une filière gériatrique, impliquant un **accueil spécifique des personnes âgées** ne passant en aucun cas par les urgences, où elles n'ont rien à faire. Cette filière doit comprendre, en réseau, des services de séjour de courte durée, de soins de suite, de réadaptation (les patients ayant besoin de temps pour retrouver leur autonomie après une hospitalisation) et, seulement en fin de parcours, de longue durée ;

- **la priorité donnée aux appartements thérapeutiques** ou « appartements protégés ». Alors qu'en établissement, la perte d'autonomie des personnes âgées est nette dès la première année de présence, l'on constate qu'elle est bien moindre dans un appartement thérapeutique et surtout que le maintien des facultés cognitives et celui de la continence sont bien meilleurs ;

- **la formation en gériatrie**, pour servir les services d'hôpitaux adaptés et les appartements thérapeutiques, **de jeunes infirmiers et aides-soignants**. Il y a ici beaucoup de travail à faire, ne serait-ce que pour leur apprendre à manipuler les corps douloureux ;

- **le développement d'équipements mobiles de gériatrie** repérant et soignant. Il en faudrait 200 de plus en France ;

- **soutenir la construction de maisons de retraite et en améliorer les services**. Les personnes âgées sont les seuls usagers d'équipement collectifs à payer, dans le prix de leurs séjours, les amortissements des investissements réalisés pour elles. Cela ne doit plus



Il faut faire le choix de former un personnel qualifié et de haut niveau, comme des chirurgiens spécialisés.

être le cas. Il faut suivre ici les conclusions de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) qui propose de diminuer le coût d'hébergement en étendant la récupération de la TVA à tous les établissements. Une politique plus dynamique d'aide à la personne contribuerait aussi à faire baisser le prix des séjours.

En outre, les salaires de certains personnels (administration, animation, agents de service) ne doivent plus peser sur les tarifs d'hébergement, mais être pris en charge par l'assurance-maladie (via le forfait soins) et/ou par le Conseil général (via l'APA, allocation personnalisée d'autonomie).

Ainsi, les prix d'hébergement pourraient être diminués et les directions des maisons de retraite être mises en mesure d'accorder plus d'attention à chaque personne âgée résidente, au cas par cas, et non d'organiser collectivement une dépendance considérée comme plus ou moins fatale.

- **Augmenter les moyens dévolus aux unités de soins palliatifs**. C'est la meilleure protection contre l'euthanasie, à un moment où l'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) vient d'entrer dans le conseil d'administration des hôpitaux.

La dignité se révèle ici comme l'un de ces concepts orwelliens inventés pour endormir le sens commun. Les soins palliatifs sont, eux,

la solution humaine. Or nous sommes passés en France de 834 lits en unités de soins palliatifs en 2002 à 783 en 2004. Le Conseil économique et social a préconisé **3000 lits pour l'ensemble du pays : je considère cet effort comme une priorité absolue**.

H) SAUVER LA SÉCURITÉ SOCIALE

Pour imposer une contraction des soins, dans la perspective de rentabilité comptable du système financier, l'on nous rebat les oreilles avec le « trou » de la sécurité sociale.

Or les comptes de cet organisme montrent bien d'où vient ce trou : des fonds collectés par l'Etat au titre de diverses taxes, prévus pour compenser l'effet négatif sur la sécurité sociale des exonérations sociales sur les bas salaires, ont été détournés par ce même Etat vers d'autres usages ! C'est ainsi la sécurité sociale qui a été volée par l'Etat. Les comptes pour septembre 2003 révèlent un « manque à gagner » de 20,1 milliards d'euros, bien plus élevé que le déficit de l'organisme !

Or, l'on utilise ce dernier pour tenter de culpabiliser les Français sur le coût de leurs soins et proposer de mettre en place, comme le font les amis de M. Sarkozy, une franchise de remboursement en fonction des revenus. C'est toute l'idée de solidarité et de traitement égal qui se trouve ainsi mise en cause, avec l'arrière-pensée de lui substituer une logique d'assurance.

Je dis « non », absolument « non » à cette dérive. **L'Etat doit simplement cesser de voler la sécurité sociale et de culpabiliser les assurés ; le droit aux soins est une prio-**

rité absolue que le poids des exonérations sociales sur les salaires (qui trop souvent d'ailleurs favorisent une déqualification du travail) **ne doit jamais entraver.**

I) MENER UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

Nous devons ainsi revenir à nos principes de 1945-1946 et à ceux du **New Deal de Roosevelt**, tout en impliquant cette fois l'ensemble des acteurs – médecins et non médecins – dans un **renouveau de la politique de santé publique**.

L'Etat doit en être le garant. Il doit **rejeter une « nouvelle gouvernance de la santé »**, en empêchant que les lobbies de la mondialisation financière n'accaparent un secteur économique jusque-là contrôlé par la puissance publique. Cela signifie que **les établissements de santé ne soient pas engagés dans une logique financière incompatible avec l'intérêt collectif**. Pour exprimer concrètement cet engagement, je ferai **supprimer le forfait de 18 euros sur les actes médicaux lourds**, qui met à la charge du patient ce qui a été détourné par l'Etat, **ainsi que la contribution d'1 euro aggravant les coûts pour les malades et touchant davantage les pauvres**. A titre de comparaison, ces 18 et 1 euro représentent une entrée annuelle d'environ 200 millions d'euros pour la sécurité sociale, alors que l'Etat, pour pouvoir exonérer de charges sociales les bas salaires, lui en vole 20,1 milliards !

Il faut que cessent le triage des soins (environ un tiers des Français sont exclus des dépenses médicales, notamment en lunetterie et en dentisterie) et le harcèlement dont sont victimes les médecins et les soignants dans les hôpitaux publics : réduction des moyens permettant de remplir la mission de service public, des malades à flux tendus, une dépréciation constante du travail.

La santé publique et l'hôpital public : si nous ne les sauvons pas, c'est toute la société qui se disloquera, et avec elle, tout sens de solidarité et de progrès sans lesquels il n'y a pas de générations futures.

L'Etat doit cesser de voler la sécurité sociale et de culpabiliser les assurés

Parier sur les PMI-PME

Créer un environnement réactif, cibler fin



XIII. PMI-PME

Les grandes entreprises « fordien-nes » du CAC-40, dans la réforme profonde des mécanismes monétaires et financiers que je préconise, se réorganiseront elles-mêmes en fonction du nouvel environnement anti-spéculatif à l'échelle française, européenne et internationale, en donnant priorité à la rationalisation et au développement technologiques à moyen et long terme au détriment du gain financier à court terme. Certains **plans de suivi et d'accompagnement** seront nécessaires pour organiser la mutation des appareils de production. Ainsi, le secteur automobile, aujourd'hui producteur quasi exclusif de véhicules privés, devra progressivement réorienter sa capacité de machine-outil vers les transports urbains ou inter-urbains de masse et l'espace. L'Etat devra aider financièrement et insérer dans le Plan ces réorientations, afin qu'elles se fassent dans les meilleures conditions possibles.

Cependant, par leur nature, les grandes entreprises pourront répondre d'elles-mêmes à la nouvelle priorité économique, française, européenne et mondiale, car elles en ont les moyens si elles le veulent.

Il n'en est pas de même des PME-PMI. Celles-ci sont le moteur de l'économie

française : 69 % des emplois et 62 % de contribution au produit intérieur brut. Elles n'ont rien à voir avec les grandes entreprises du CAC-40, dont près de la moitié du capital est possédée par des investisseurs étrangers et qui réalisent 75 % de leur chiffre d'affaires et 80 % de leurs bénéfices à l'étranger. **Les PME-PMI, elles, ont besoin de moyens pour soutenir les projets.**

Certes, elles ne constituent pas une catégorie homogène. En France, la plupart de celles qui créent effectivement de l'emploi et se développent sont en réalité insérées dans des relations étroites et complexes avec de grands groupes, soit comme filiale, soit comme sous-traitant, soit comme fournisseur.

Ces entreprises « en réseau » profiteront donc directement des effets de la nouvelle priorité économique transmise par les grandes entreprises.

Cependant, **des mesures spécifiques** doivent être prises en leur faveur pour stimuler leur environnement économique et social, et leur assurer une relation qui ne soit pas de dominant à dominé avec les grandes entreprises. C'est en elles le **principe de machine-outil -- un homme promouvant une idée avec une équipe pour la réaliser** – qui doit être soutenu par la puissance publique, de manière à offrir à l'entrepreneur les meilleures conditions pour opérer librement, assuré d'avoir équitablement accès à certains marchés et d'être **protégé des prédateurs financiers**.

A) Les PME doivent bénéficier de plein droit d'un accès de 25 % à tout contrat confié à une instance gouvernementale. C'est ce type de formule qui, suivant le Small

Business Act, a permis aux PME américaines de décoller et de devenir leaders dans certains secteurs.

Cependant, il est aujourd'hui impossible de le décider en France. Dans l'accord sur les marchés publics (AMC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Europe s'est engagée à interdire cette possibilité, alors que les entreprises américaines ont obtenu une exception. De plus, des directives européennes s'opposent à la mise en place de clauses donnant un « avantage concernant une catégorie d'entreprises ». Résultat : aujourd'hui, l'Europe des grands projets est au régime sec, il n'y a pas d'argent pour y participer. C'est pourquoi, dans le contexte global de crédit productif public et d'investissement à long terme que je définis, **la Commission doit recevoir l'ordre de renoncer à ses directives et de renégocier l'accord de l'OMC interdisant à l'Union européenne toute démarche analogue à celle menée par les Américains en faveur de leurs PME**. Cela signifiera un « accès équitable » des PME européennes aux 1500 milliards d'euros d'achats publics européens.

Beaucoup d'autres candidats ou partis politiques français l'exigent, mais leur exigence n'a pas de valeur car ils ne se situent pas dans le contexte de la politique que je préconise, qui vise à changer la règle du jeu.

B) Les PME doivent être directement

associées au grand projet pour la recherche que je propose et qui doit porter sur 200 milliards d'euros. De même, **des fonds d'innovation** doivent relayer cet effort au niveau européen (je préconise à cet effet un emprunt de 150 milliards d'euros de la Banque européenne d'investissement) et au niveau national.

C) Il est nécessaire de **protéger les nouveaux entrants des entreprises établies**, jusqu'au moment où ils atteignent une taille critique. Un **protectionnisme intelligent doit être mis en place**, suivant les perspectives tracées par l'école de l'économiste allemand Friedrich List.

Le principe de machine-outil - un homme promouvant une idée avec une équipe pour la réaliser - doit être soutenu par la puissance publique

D) Il faut créer, avec le soutien public, de grands fonds d'investissement dans les PME pour avoir une vraie politique de capital-risque. Pourquoi ne pas considérer l'exemple québécois d'un fonds syndical d'investissement dans les PME ?

E) Système bonus-malus ou d'imposition différenciée. Les exonérations de cotisations sociales, salariales et patronales, dans lesquelles aujourd'hui on ne se reconnaît plus, doivent être systématiquement liées à la création effective d'emplois ou au réinvestissement productif (bonus). Les profits distribués sous forme de dividendes, sans réinvestissement productif ni création d'emplois, devraient, eux, être pénalisés (malus).



Le Pont terrestre eurasiatique

A fin de jeter les bases d'une reprise de l'économie physique, à l'échelle européenne et internationale, une dimension géographique inter-continentale est nécessaire : il s'agit de l'**Eurasie**. Ce que de Gaulle voulait accomplir « de l'Atlantique à l'Oural », il nous faut aujourd'hui l'entreprendre à une échelle élargie, de l'Atlantique à la mer de Chine.

Cette **nouvelle route de la soie doit permettre de désenclaver les territoires compris entre l'Europe et la Chine**, tout particulièrement la Sibérie et l'Asie centrale. Des « **corridors de développement** » (voir schéma ci-contre), essaimant des idées, des hommes, des

matériaux, de l'énergie et des moyens de transport à grande vitesse créeront les conditions d'un développement intérieur dans l'intérêt mutuel. C'est l'avantage d'un transport terrestre sur un transport maritime : il engendre du développement tout au long de sa voie.

Aujourd'hui, l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), qui réunit la Russie, la Chine, quatre pays d'Asie centrale, ainsi qu'à titre d'observateurs, l'Iran, l'Inde, le Pakistan et la Mongolie, constitue le partenaire naturel des pays d'Europe occidentale. **Une politique de paix par le développement mutuel**, s'étendant à partir de là à l'Asie du Sud-Ouest, aux pays riverains de la

Méditerranée et à l'Afrique, doit être l'élément fondamental de notre politique étrangère.

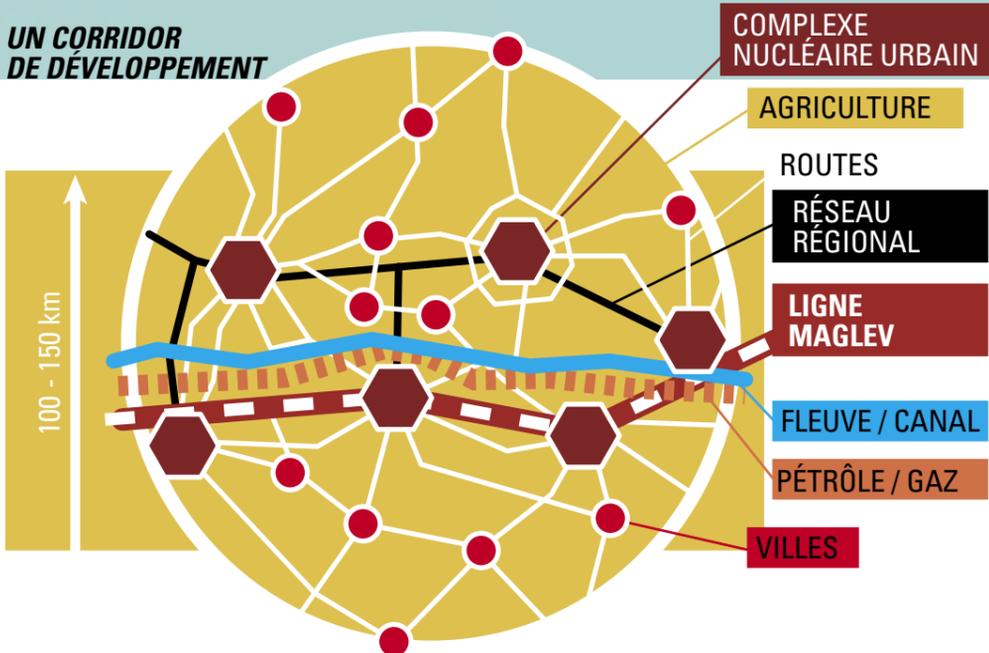
Cependant, les grands projets économiques donnant un sens à cette politique ne peuvent être mis en oeuvre au sein du système monétaire et financier international actuel, dans lequel les taux de croissance des secteurs financier et monétaire sont devenus si élevés qu'ils bloquent toute tentative de reprise de l'économie physique. Pour le permettre, il faut à la fois un nouvel ordre économique et monétaire international – un nouveau Bretton Woods – et une nouvelle politique européenne, remettant en cause celle qui a été adoptée depuis

l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, en 1974.

Pont terrestre eurasiatique et nouveau Bretton Woods doivent ainsi être les deux fondements de notre politique étrangère. Nous devons en convaincre nos partenaires européens pour sortir de l'ornière financière et monétaire dans laquelle nos gouvernements nous ont mis depuis plus de trente ans. Il ne s'agit pas d'une mesure technique, mais d'une stratégie politique, qui fera face à l'opposition et au chantage des grands intérêts financiers. C'est pourquoi cette stratégie s'inscrit dans un projet d'ensemble, qui vise à rassembler l'intérêt des peuples contre ceux qui les oppriment.



UN CORRIDOR DE DÉVELOPPEMENT



Campagne présidentielle de Jacques Cheminade

CHEMINADE

www.cheminade2007.org

2007

F) La formation professionnelle digne de ce nom que j'entends faire mettre en place (cf. Formation professionnelle - VIII) sera bénéfique pour la qualification du travail et donc pour les entreprises « gazelles » les plus performantes.

G) Tout le réseau départemental et régional d'aides aux PME doit être coordonné et rationalisé, en évitant double emploi et paperasse.

H) Le fonds européen contre les délocalisations ne doit pas se limiter à 500 millions d'euros par an, mais être **quatre fois plus élevé** si l'on veut être un tant soit peu sérieux avant que l'organisation des marchés rende, peut-on espérer, l'existence de ce fonds inutile.

I) Pour les PME-PMI en dessous de 50 personnes, l'obligation des 35 heures doit

être levée. Fruit amer d'une alliance entre socialistes et « grands » du CAC-40, qui y ont trouvé leur compte et qui délocalisent aux dépens des entreprises de taille moyenne et petite ayant moins de mobilité et produisant en France, les 35 heures ne doivent pas peser sur la gestion des chefs d'entreprises petites et moyennes. C'est ici que la notion de « **temps choisi** » (cf. Droit du travail - IX) prend tout son intérêt.

J) Il est clair que ma politique générale d'accroissement, à l'échelle européenne et française, des dépenses de recherche et de développement devra être organisée en faveur des PME-PMI, pour que celles exploitant une découverte ou un procédé technique nouveau soient en mesure de grandir et de réussir plus rapidement.

K) En matière d'emploi, on peut considérer

le système autrichien d'aide à l'embauche (l'Etat aide et en contrepartie, l'entreprise forme) et **le système danois d'aide à la réinsertion** (le licenciement est pratiquement sans obstacles, mais la contrepartie en est un réel suivi des chômeurs, avec une formation « cousue main » pour retrouver un emploi).

Une introduction trop brutale de ces systèmes ne peut cependant être envisagée en France, mais des expérimentations seraient opportunes dans certains secteurs ou certaines régions en quête de travailleurs ayant une qualification supérieure ou de type nouveau dans l'environnement considéré.

Une politique qui ne soit ni paternaliste ni socialement cynique doit ainsi « **cibler fin** » les **PME-PMI ayant le plus de potentiel dans le nouvel environnement réactif et anti-spéculatif créé par les mesures économiques de portée générale que je préconise.**

L'on parle dans les médias du succès des entreprises allemandes : l'Allemagne a un excédent commercial de 158 milliards et la France un déficit de 30 milliards. Cependant, les entreprises allemandes ont beaucoup plus délocalisé que les françaises. Leur « succès » tient à ce qu'elles ont abaissé leurs coûts en redéployant une partie de leur système productif dans les pays d'Europe centrale et orientale. L'industrie allemande est ainsi devenue de plus en plus une industrie de montage et d'intégration de composants fabriqués ailleurs. L'Allemagne n'a gardé que les segments à forte valeur financière ajoutée et les services de proximité.

Je pense que ce « succès » ne constitue en rien un modèle. Le développement que je préconise est, lui, harmonieux, mutuellement avantageux et intégré. Il ne se base pas sur la « maîtrise des coûts salariaux » devenue variable quasi unique d'ajustement.

Agriculture - des marchés organisés contre la mondialisation prédatrice



XIV. AGRICULTURE

« **N**e produisez pas trop, accueillez la concurrence sans protester, vendez moins cher, payez vos dettes, dites merci pour les aides découpées, polluez moins et préservez le paysage pour qu'on s'y promène », tout ça pour souvent gagner moins que le SMIC ou à peine plus, à l'exception de gros producteurs ou de producteurs de luxe. Voilà ce qui est demandé aux agriculteurs français (en cinq ans, leur revenu moyen a baissé de 22 %, suivant une enquête de l'Institut TLB), après qu'ils aient contribué au succès de notre politique agricole depuis cinquante ans.

Les discussions sur l'avenir de la Politique agricole commune (PAC) ne sont pratiquement abordées que sous l'angle budgétaire, sans aucune stratégie dans les relations internationales sinon celle qui fait de la libre-concurrence un dogme et aboutit à faire régner la loi du plus fort et des rémunérations les plus faibles.

C'est inadmissible. Que faire ? D'abord mesurer où nous mène le système européen et mondial actuel. Ensuite, **redéfinir le type d'agriculture souhaitable pour la France**, dans le cadre d'un nouvel ordre économique et monétaire international et européen. La Politique agricole commune est actuellement maintenue sous perfusion. L'Organisation mondiale du commerce aboutit à un ordre malthusien qui ruine les producteurs. **Un ordre de marchés organisés doit donc être mis en place, dans l'intérêt mutuel des partenaires, sur une planète où les besoins alimentaires sont d'ores et déjà supérieurs aux capacités de production. Demain, pour pouvoir nourrir convenablement 10 milliards d'êtres humains, toutes les terres cultivables, tous les paysans du monde seront nécessaires, y compris ceux d'Europe.**

CHANGER DE SYSTÈME

Les intérêts financiers qui dominent les marchés mondiaux visent à mettre les agriculteurs de tous les pays en concurrence, afin de faire baisser les prix des produits agricoles et des terres. Une fois cet objectif atteint, dans les conditions d'un effondrement du système financier et monétaire international que ces intérêts savent inéluctable, ils espèrent mettre la main sur les terres et les instruments de production à bas prix et tirer du déséquilibre entre une offre raréfiée et une demande croissante tous les avantages d'une très forte hausse des prix des produits. Cela s'appelle, en termes boursiers, accaparer un marché. L'achat de terres en Patagonie, au

Brésil ou en Australie n'est qu'un révélateur de cette stratégie. Le problème est qu'elle s'applique à une planète où plus de 2 milliards d'êtres humains sont sous ou mal alimentés.

L'Union européenne (UE), avec son Agenda 2000, n'a fait que s'inscrire dans cette stratégie. Elle a d'une part absorbé le mode de pensée hostile aux organisations de marché qui s'est installé dans toutes les sphères dirigeantes sous l'impulsion des grandes banques, de leurs idéologues et des organisations internationales comme l'OMC ou l'OCDE. D'autre part, elle a remplacé les aides à la production, accusées d'avoir des effets « distorsifs », par des aides découpées du niveau de la production « entretenant le territoire par l'agriculture », et a prévu la suppression totale des subventions après 2013. Le « pantouflage » du commissaire européen à l'Agriculture MacSharry au sein d'un « grand » de l'agro-alimentaire est révélateur de cette complaisance de l'Union européenne.

Les conséquences de cette politique, si elle se poursuivait, seraient à court et moyen terme les suivantes :

- les prix internationaux agricoles continueraient à être orientés à la baisse ;

- en supprimant à terme la protection et les subventions européennes, comme il est prévu de le faire après 2013, **il ne resterait en France que 150 000 exploitations professionnelles tournées vers la satisfaction de larges marchés.** Nos exploitations ainsi « restructurées » en fonction des « impératifs des marchés » auraient une surface comprise entre 400 et 1000 hectares ;

- nous n'en serions pas pour autant compétitifs, car la montée en puissance de nouvelles capacités de production et d'exportation dans les pays émergents nous condamnerait ;

- **ce ne sont pas en effet nos consommateurs qui en tireront bénéfice.** D'une manière générale, la baisse des prix agricoles ne fait pas diminuer les prix alimentaires. Elle fait augmenter les fonds de commerce et accroît la capitalisation boursière de la grande distribution. Celle-ci engrange d'énormes bénéfices en étranglant ses fournisseurs, en continuant des pratiques abusives (rétro-commissions), en accroissant ses prix et en « jouant » ses trésoreries (accumulées elles aussi aux dépens de ses fournisseurs) sur les marchés financiers !

Dans l'agriculture comme dans le reste de l'économie, **un autre choix politique est donc nécessaire.**

La situation à laquelle il faut arriver est claire : outre les **150 000 exploitations professionnelles** tournées vers la satisfaction de larges marchés, en particulier des marchés internationaux de matières premières, **nous devons maintenir en activité et soutenir au minimum 300 000 exploitations de terroir ou de proximité visant prioritairement les marchés français et européens, positionnés sur des niches de qualité et associant souvent productions issues de l'agriculture et prestation de services.** Il faut ainsi sortir d'une vision monolithique de l'agriculture, mais pas pour lui substituer la « survie du plus apte », c'est-à-dire le darwinisme rural

de l'UE.

Il nous faut un engagement d'ensemble fixant un cap solide à au moins dix ans, allant jusqu'à l'organisation économique des filières.

UN TOUT COHÉRENT

Les principaux points de ma démarche vont, dans la logique du défi économique actuel et de mon projet qui relève ce défi, de l'international au national pour former un tout cohérent :



Le système doit revenir à une politique de prix rémunérateurs, de « juste prix » permettant de vivre et de réinvestir



1) La France doit se battre pour un nouvel ordre financier et monétaire international (un nouveau Bretton Woods et un plan Marshall à l'échelle de la planète), pour que **l'argent revienne au travail et à la production**, dans l'agriculture comme dans tous les autres secteurs économiques.

2) Organiser à cet effet des crédits à long terme et faibles taux d'intérêt pour de grands projets de développement dans le monde. En clair, cela signifie d'abord **combattre l'oligarchie financière anglo-américaine** (pas les peuples américain ou anglais, au contraire) et ses complices en Europe. Ensuite,

éliminer le pacte de stabilité européen et les dispositions de Maastricht qui empêchent l'émission de crédit public productif par les Etats. Pour libérer l'agriculture de ses chaînes, il faut faire sauter les verrous à l'étage financier au-dessus.

3) Dans ce nouveau contexte, nécessaire pour échapper à la dictature financière du court terme, le modèle français de solidarité et de mutualisation doit retrouver sa place.

4) Rejeter absolument la double affirmation selon laquelle la mise en concurrence des agriculteurs du monde serait souhaitable et l'instabilité des marchés agricoles une fatalité, condamnant l'administration à un rôle de gestionnaire de crise et promouvant les mécanismes assurantiels pour gérer cette volatilité permanente.

5) Revenir à un régime de protection et de régulation des prix, de manière à gérer le revenu agricole et freiner l'exode rural.

6) Organiser les marchés pour les produits bruts, dans le cadre d'un protectionnisme intelligent. En Europe, il faut rétablir les grands principes de la PAC : **unicité de marché, préférence communautaire et solidarité financière.**

L'organisation des marchés ne doit pas se limiter aux agriculteurs français et européens, elle doit se faire **dans un contexte international, continental et régional**, incluant les pays du Sud et de l'Est, dans le cadre du plan de développement mondial Est-Ouest et Nord-Sud que je préconise. Entre agriculteurs, on peut et on doit s'entendre, car on souffre partout du même mal contre lequel on doit se protéger : l'oppression financière, le diktat du court terme et l'ordre du FMI. **Il faut remplacer, ensemble, l'arbitraire financier de l'OMC et arrêter la domination des cartels sur la fixation des prix.**

Des accords entre pays pour assurer le respect de normes écologiques, sanitaires et sociales, les pays européens aidant réellement ceux du Sud, doivent être la base de négociations en vue de produire mieux d'un commun accord, et non la fuite en avant vers une libéralisation aberrante des échanges visant à conquérir des parts de marché au détriment d'autrui.

L'UE doit, en fonction de cette démarche, mettre en place **une vraie politique de coopération avec les pays du pourtour méditerranéen**, qui représentent des marchés d'avenir.

Elle doit aussi **mieux négocier avec les Etats-Unis.** Il faut, par exemple, **remettre en cause l'accord désastreux de Blair House**, par lequel nous nous sommes laissés imposer un contingentement, aussi injustifié qu'inefficace, sur les oléagineux, aboutissant à empêcher tout développement significatif des cultures dans ce secteur, à accroître notre dépendance aux importations et à placer les céréaliers français sur la sellette concernant la question des restitutions à l'exportation.

7) **Le système doit revenir à une politique de prix rémunérateurs, de « justes prix » permettant de vivre et de réinvestir.** Les aides directes censées se substituer au soutien des prix, sont à la fois trop pesantes et socialement injustes (80 % d'entre elles vont à 30 % des exploitations, avec un impact d'autant plus appréciable que l'exploitation est plus étendue).

8) **Dans certains secteurs, des aides ciblées doivent être établies ou revues. C'est le cas de la prime à l'herbe pour les éleveurs.**

En effet, la prime à l'herbe a été introduite par la France dans les années 1990 comme mesure d'accompagnement de la réforme de la PAC de 1992 et donc cofinancée par le budget européen. Il s'agissait alors de rééquilibrer le soutien en faveur des zones traditionnelles basées sur l'herbe par rapport aux élevages plus intensifs.

Depuis 2000, la prime à l'herbe, rebaptisée prime herbagère agri-environnementale (PHAE), a, comme son nom l'indique, un objectif environnemental. Normalement, elle

n'a donc plus pour but de soutenir le revenu des éleveurs, assuré par une aide du premier pilier de la PAC, la prime au maintien des vaches allaitantes (PMTVA).

Une prime à l'herbe de caractère réellement compensatoire est nécessaire, bien que la mesure ait été – à tort – retirée du programme cofinancé par l'UE. Je m'engage à ce que le gouvernement français triple le montant de cette prime, pour exprimer notre attachement à un secteur en difficulté.

9) **Soutenir la multiplication des circuits courts pour éviter la loi des intermédiaires et surtout le poids de la grande distribution : vente à la ferme, vente directe aux grandes surfaces et aux cantines. Pousser les agriculteurs à investir collectivement ou individuellement dans la transformation, la commercialisation et l'amélioration de la qualité. Promouvoir l'organisation économique (groupements de producteurs et coopératives) visant à renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs face à un aval très concentré.** C'est sans doute grâce à ce type de soutien que les 300 000 exploi-

tations du terroir ou de proximité pourront être non seulement protégées, mais en mesure de s'étendre.

10) **Organiser un moratoire sur la dette inéquitable, suivant les parcours individuels, les régions et les domaines de production (crise de la production viticole...).**

11) Les contrats d'agriculture durable (CAD), centrés sur des objectifs purement environnementaux, font l'objet d'une diffusion trop modeste. Il faut en revenir aux **contrats territoriaux d'exploitation (CTE), abrogés à tort en 2003, pour rémunérer les différentes fonctions de l'agriculture (économiques, sociales et environnementales)**, en donnant priorité à tous ceux qui en ont besoin, pas uniquement aux agriculteurs économiquement solides. **Cette prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture est**

La France doit se battre pour que l'argent revienne au travail et à la production

aujourd'hui indispensable.

La politique agricole doit devenir un élément d'une politique d'ensemble courageuse, autrement nous n'aurons que du sparadrap sur un corps malade.

Le but est de redonner aux jeunes l'envie de reprendre la place des vieux qui s'en vont, sans servage financier ni assistanat dépendant, et empêcher ainsi que se disloquent la trame sociale de notre pays et la beauté de nos paysages. Sans excessive mélancolie passéiste ni cynisme moderniste.

Ceux qui font partie du système refusent absolument de penser en ces termes, car leur carrière s'est faite au sein du système. **La crise n'est pas celle de l'agriculture ; l'agriculture n'est qu'un symptôme. Il y a une crise générale,**

financière, monétaire et de société. Rendre justice à ceux qui produisent ce que nous mangeons est un devoir si nous voulons changer les choses en général, c'est-à-dire sortir du régime de rente financière qui sacage le travail et la production.

Exécutif - Législatif - Collectivités locales

Combattre la mondialisation financière par une participation citoyenne



XV. INSTITUTIONS

«**E**lever à la dignité d'hommes tous les individus de l'espèce humaine »

Lazare Carnot

Les institutions d'un pays ont pour objet de le porter constamment au-delà de lui-même : plus de justice, plus de respect de tous, plus de dignité sociale, **plus de vouloir vivre en commun.** Il est cependant clair qu'il ne peut y avoir de martingale institutionnelle idéale ; **c'est l'absence d'hommes de caractère qui est aujourd'hui le vice principal du système. Ce que je propose ici vise à créer l'environnement dans lequel ils soient en mesure de réapparaître, mais ne peut en aucune manière les engendrer.**

L'OBJECTIF : SUSCITER DES INITIATIVES

Les institutions ne trouvent leur plein sens républicain que lorsqu'elles font monter le peuple-citoyen sur la scène politique pour servir l'intérêt général.

La France, chaque fois qu'elle est elle-même, a cela de particulier qu'elle s'efforce alors d'œuvrer dans l'intérêt de tous, c'est-à-dire **de tous les Français vivant et à naître, en même temps que de l'Europe et de l'humanité.** Ses institutions doivent être fortes pour défendre la cause de la justice, en ayant toujours à l'esprit qu'elle a été première pour l'Etat-nation servant l'intérêt général et le bien public, pour la cause de l'indépendance américaine, pour l'abolition de l'esclavage et pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. **Nos institutions n'ont de sens que si elles portent cette mémoire projetée vers l'avenir et que chacun d'entre nous la partage.**

La question institutionnelle commence donc nécessairement par le rétablissement de la **volonté politique, au sommet comme à la base de l'Etat.** Elle se noue dans ce défi. Les corrections nécessaires à apporter au fonctionnement des pouvoirs publics ne visent donc pas à établir un ordre idéal ou même objectivement meilleur, ce qui serait utopique, mais à permettre le retour subjectif de cette volonté politique.

A cet effet, la crise mondiale actuelle, portée par l'effondrement financier, monétaire, économique et culturel dans le monde est le meilleur allié sur lequel nous puissions compter. Aussi, c'est à la fois en vue d'y faire face et en l'utilisant comme levier que nous devons définir la **refondation de nos institutions.** Dans d'autres conditions, la tâche serait sans doute impossible. Autrement, elle n'aurait pas de sens. Je la définis donc dans cette perspective, en considérant l'urgence qu'il y a à faire face.

Entre exécutif, législatif et judiciaire, il faut mettre en œuvre le principe de « **l'accord de discords** », comme le définissait Jean Bodin dans ses *Six livres de la République*, c'est-à-dire mettre en œuvre une dynamique sans empiètements définie par l'hypothèse supérieure d'un Etat-nation dont la légitimité découle de son respect du bien commun et du bien public.

Aujourd'hui, les pouvoirs existants dans la Constitution de la V^e République ne doivent pas être bouleversés, comme le voudraient certains rêvant d'une VI^e, mais sérieusement amendés et bonifiés.

I. UN EXÉCUTIF FORT POUR COMBATTRE LA MONDIALISATION FINANCIÈRE

Il faut, dans l'époque tumultueuse que nous vivons, maintenir un exécutif fort, capable de faire valoir la justice et le droit au développement face aux dérives mondialistes et à l'impérialisme européenne actuelle. Il faut que cet exécutif soit garant de l'émission de crédits publics à long terme et faible taux d'intérêt nécessaires à la mise en place d'un pont terrestre eurasiatique et d'un nouveau Bretton Woods.

C'est pourquoi **je suis partisan de maintenir l'élection du président de la République au suffrage universel direct.** Cependant, il ne peut gouverner sans la confiance et l'assentiment du peuple. **Il doit donc se retirer si lui-même ou sa majorité se trouvent désavoués. La cohabitation devenue habituelle (13 ans sur 16 entre 1986 et 2002) est une perversion absolue de l'esprit de la Constitution actuelle.**

L'article 16 lui-même, qui ne doit être appliqué que lorsque l'intérêt suprême de la nation se trouve menacé, doit être à mon sens **maintenu**, dans la situation internationale très grave qui menace à l'horizon. Il devrait être cependant précisé qu'il trouve sa seule justification dans la nécessité d'assurer les conditions pour que soit respecté le Préambule de

notre Constitution, aujourd'hui d'ores et déjà bafoué par la loi de la jungle de la mondialisation financière.

A travers l'article 16 ainsi recadré, le Président pourrait, si besoin en était et en cas d'extrême urgence, devenir l'instigateur d'une politique de crédits publics à long terme et faible taux d'intérêt, au sein d'un nouveau Bretton Woods et d'un nouveau plan Marshall Est-Ouest et Nord-Sud. Le crédit d'Etat serait en ce sens le moyen de sa politique de paix par le développement mutuel, se substituant à celle de « guerre contre le terrorisme » à durée indéfinie présentée par Washington, qui peut basculer dans un « choc de civilisations » si rien n'est fait pour l'arrêter.

De même, la possibilité d'avoir recours à un référendum est un instrument essentiel du Président, et il ne faut pas y revenir dans les circonstances actuelles.

Les moyens du gouvernement pour gouverner vis-à-vis d'un Parlement qui l'entraverait existent, et il faut les conserver.

Certes, l'on pourrait supprimer les excès de l'article 49-3 et le recours abusif aux ordonnances en matière de droits fondamentaux. Une réflexion devrait être engagée à cet effet. Cependant, pour faire disparaître ces abus, **je fais surtout confiance à la fin du cumul des mandats (cf. plus loin)** qui permettrait aux bancs de l'Assemblée d'être plus densément garnis et rendrait, en conséquence, le contrôle parlementaire plus réel.

Reste le rôle du Premier ministre au sein de l'exécutif. Ici, les choses devraient être clarifiées. **Il devrait être établi dans la Constitution que le Président « détermine la politique de la nation », en fixe les grands principes et en anime les orientations. Pour mettre en œuvre cette politique, il nomme le Premier ministre et met éventuellement fin à ses fonctions.**

Ainsi, le Président, avec son Premier ministre, et l'Assemblée se trouveraient face à face. Dans la logique d'un **nécessaire dialogue entre les pouvoirs, qui aujourd'hui n'existe pas**, l'Assemblée ne pourrait censurer le gouvernement du Président, et le Président

ne pourrait dissoudre l'Assemblée. Autrement dit, **une entente dans l'intérêt supérieur de la nation devrait s'établir**, la possibilité restant, en cas de conflit insoluble, à l'Assemblée de se dissoudre elle-même ou au Président de démissionner. En cas de conflit plus limité, le Président devrait pouvoir exceptionnellement opposer son veto à un texte de loi, l'Assemblée ayant la faculté de le rétablir à une majorité des 2/3. Ce serait plus clair qu'aujourd'hui et **la cohabitation deviendrait ainsi pratiquement impossible, le Président devant nécessairement se trouver en première ligne et non se contenter d'être éventuellement un « roi fainéant » ou un monarque protégé.**

Dans le contexte de **responsabilisation mutuelle** ainsi défini, les actes liés à la fonction présidentielle doivent toujours faire l'objet d'un traitement particulier et bénéficier d'un privilège de juridiction (la Haute Cour, en cas de haute trahison ou d'actes notoirement incompatibles avec la dignité de sa charge), alors que les actes extérieurs ou antérieurs à cette fonction doivent, eux, relever de juridictions ordinaires, en étant filtrés par la future Cour suprême de la nation pour protéger le chef de l'Etat de plaintes abusives.

Restent deux initiatives à prendre pour clarifier la fonction présidentielle vis-à-vis du législatif et du judiciaire :

- **prévoir que le chef de l'Etat, une fois par an, prononce un discours sur l'état de la nation devant le Parlement.** Il y gagnerait en responsabilité, le Parlement en dignité ;
- **ôter au Président la présidence du Conseil supérieur de la magistrature et le droit d'y siéger.**

II. UN PARLEMENT RELEVÉ POUR LÉGIFÉRER ET CONTRÔLER

Le Parlement, de son côté, doit être relevé. C'est l'indispensable contrepartie d'un exécutif fort. Ses missions doivent être rétablies et resserrées. **Il doit retrouver l'initiative de la loi et ses fonctions de contrôle effectif.**

Le gouvernement doit présenter les



Lazare Carnot

grandes orientations de sa politique au Parlement, lors de débats sanctionnés par des votes. Il nous faut en effet un Parlement qui soit réellement un haut lieu du débat public. Lorsque survient un événement important, l'on doit se tourner spontanément vers le Parlement, et non vers la bureaucratie opaque des cabinets ministériels, qui sert l'exécutif tout en le manipulant.

Dans ce contexte, il faut que le Parlement pense en termes de grands débats et de lois de programmation et d'orientation, à un horizon long. Il faut donner aux Français une vision plus enthousiasmante de leur Parlement !

1) Il faut mettre les parlementaires en état de travailler correctement, face à leurs responsabilités. Pour cela, on doit prévoir l'interdiction absolue de cumul des mandats avec d'autres postes de responsabilité publique et, en principe, avec l'exercice de toute activité professionnelle rémunérée. Ce mandat parlementaire unique permettra aux parlementaires de se concentrer réellement sur leur travail. Ils pourront alors exercer leurs pouvoirs de contrôle de l'administration et du gouvernement. Par exemple, ils disposent aujourd'hui d'un pouvoir de contrôle sur pièces et sur place intéressant, mais qu'ils exercent peu parce qu'ils sont surchargés et rendus indisponibles par le cumul des mandats et les obligations de toutes sortes qui y sont attachées. **Ce qui manque aujourd'hui à l'Assemblée, ce ne sont pas des pouvoirs, mais des parlementaires pour les exercer.** Je me propose de créer les conditions de leur existence.

2) Il faut bien entendu organiser un statut de l' élu qui permette de mettre réellement en place ce principe. Il faut d'abord indemniser bien davantage les élus locaux pour leurs fonctions et fournir aux parlementaires des moyens de travail et de séjour à Paris constamment améliorés. Ceux-ci, lorsqu'ils perdront leur mandat unique, doivent disposer de garanties de retour dans leur corps d'origine dans la fonction publique, et de retrouver leur activité dans le privé. Si ce n'est pas possible, des formules de compensation doivent être trouvées.

3) Le maire d'une commune de 10 000 habitants, mandat qui devrait nécessiter réellement un temps plein, perçoit une indemnité nette d'environ 1 800 euros. Ce n'est pas assez pour un homme actif. L'on comprend donc que les retraités et les fonctionnaires comptent parmi les catégories fortement sur-représentées au sein des élus locaux. **Le coût de l'harmonisation du statut des élus locaux à un niveau permettant d'exercer leur mandat à temps plein et de bénéficier d'une retraite décente, a été évalué à quelques milliards d'euros.** Une forte aide de l'Etat devrait être mise en place en faveur des communes les plus démunies, ainsi qu'une péréquation dont l'acceptation devrait être la condition de la mise en œuvre du statut.

Interdiction de cumul des mandats et statut de l' élu devront être présentés dans un texte commun, par voie référendaire, pour mettre chacun devant ses responsabilités et échapper aux blocages plus ou moins corporatistes.

4) Le nombre de députés devrait être réduit, dans le contexte précédemment défini, à 400. Car ceux-ci pourraient désormais passer plus de temps à Paris, dans leurs bureaux et dans l'hémicycle, à exercer leur double fonction de législation et de contrôle.

Cette présence, avec l'extension du travail en commissions, permettrait d'approfondir le travail du Parlement en termes de missions. **Un parlement de missions se substituerait ainsi à un parlement d'amendements.**

5) A cela il faudrait ajouter l'augmentation du nombre de commissions permanentes, qui travailleraient mieux à effectif réduit et avec un domaine de compétence plus précis. Le suivi de l'action gouvernementale pourrait être ainsi plus méthodique. Les commissions devraient, pour accéder dans de meilleures conditions aux informations qui leur sont nécessaires, pouvoir convoquer les agents de l'Etat sans autorisation du gouvernement et recruter des chercheurs sur contrat pour étudier tel ou tel aspect particulier de la politique gouvernementale ou de la législation. Dans ce contexte, les possibilités d'initiatives de l'opposition parlementaire doivent être étendues, notamment en application d'un

« droit de tirage » leur permettant de créer des commissions d'enquête sans accord de la majorité.

6) Il faut également modifier l'article 40 de notre Constitution, qui corsete les parlementaires. Aujourd'hui, en matière de dépenses, les parlementaires ne peuvent décider que « d'économies sèches », sans qu'il soit possible de remplacer une économie réalisée par une autre sorte de dépense. Le Parlement devrait avoir la possibilité de réaffecter les dépenses au sein d'une même catégorie de collectivité locale ou au sein d'un même régime de Sécurité sociale. Cette faculté est tout à fait cohérente avec l'orientation générale que je préconise.

Voici donc les initiatives qui permettraient de relever notre Parlement. Il ne s'agit pas d'établir un régime d'assemblée, mais de rétablir un lieu de grands débats publics clairs et intéressants, et de donner aux députés les moyens de remplir leurs rôles de législateur et de contrôleur.

7) La Constitution pose un principe d'égalité entre le droit d'initiative gouvernemental (projet) et le droit d'initiative parlementaire (proposition). Cependant, l'insuffisance laissée à l'initiative parlementaire dans la fixation de l'ordre du jour, ainsi que le poids excessif d'administrations peu ou mal contrôlées, contribuent à une domination tout à fait excessive de l'exécutif dans la rédaction de la loi. Les « projets » représentent ainsi plus des 2/3 des lois promulguées.

Il conviendrait de prévoir en faveur du Parlement une maîtrise accrue de son ordre du jour : la moitié de celui-ci devrait concerner les textes (« propositions ») ou débats d'initiative parlementaire. Peut-être n'y arriverait-on pas au début, tant les habitudes acquises sont pesantes, mais très rapidement une telle disposition contraindrait le gouvernement à établir le contenu de ses textes en coordination avec sa majorité parlementaire.

Les présidents des deux assemblées devraient également pouvoir convoquer la commission mixte paritaire afin que les assemblées soient en mesure de faire aboutir les propositions de loi qu'elles estiment prioritaires.

8) Enfin, il paraîtrait opportun d'assurer au sein de l'Assemblée nationale une dose de représentativité en faveur des formations minoritaires. A cet effet, l'élection à la proportionnelle sur une liste nationale pourrait être prévue pour une minorité de députés (25 % des sièges, soit, dans notre projet, 100 députés sur 400).

III. SÉNAT : VERS UNE FUSION AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En ce qui concerne le Sénat, la réforme ne peut qu'être progressivement mise en place, mais elle est indispensable. La nouvelle institution devrait être constituée en partie par le Conseil économique et social, pour mieux éclairer l'action de l'Etat en matière d'économie et de progrès social. A la lumière de ces débats, le gouvernement doit prendre ses décisions en ce domaine, l'Assemblée voter ses lois, le ministre délégué au Plan fixer ses plans indicatifs. Ce Sénat renouvelé serait pour moitié élu par le collège actuel remanié, et pour moitié composé de membres de droit : président des régions, maires, représentants de la vie économique et sociale, etc. Ainsi une nouvelle instance, définie à partir de l'héritage de ces deux institutions, serait en même temps fer de lance économique

et social et fondement de l'aménagement du territoire. Elle pourrait fédérer les aspirations des régions et de l'ensemble de nos collectivités dans un grand dessein définissant un horizon national.

Sans me hâter, je ferai en sorte que la création de cette seconde Chambre moderne, assemblée de la décentralisation et de la participation du XXI^e siècle, soit l'objet d'un grand débat national.

IV. FIN DU CUMUL DES MANDATS

Le cumul des mandats est la plaie de notre système institutionnel. Ceux qui en bénéficient s'opposent, par exemple, à toute réforme en profondeur du système financier et monétaire tant leurs liens avec les banques et les sociétés d'assurances se sont noués et resserrés dans la durée.

Aussi, les députés ne devront avoir qu'un seul mandat, accompagné de l'obligation, contrôlée et sanctionnée, d'être présents au moins trois jours par semaine à l'Assemblée. Les ministres en exercice devront de même renoncer à tous leurs mandats.

Le Sénat, modernisé comme nous l'avons prévu, pourrait faire exception car la seconde Chambre, par sa nature même, accueillerait des élus locaux ou régionaux se donnant un ancrage national.

V. CONSEIL CONSTITUTIONNEL : VERS UNE COUR SUPRÊME DE LA NATION

Enfin, les instances suprêmes de la justice, dans notre pays, sont partagées entre trois Cours, le Conseil constitutionnel, la Cour de

Cassation et le Conseil d'Etat. L'idéal, sur le papier, serait de fusionner ces trois instances dans une unique Cour suprême de la nation. La Cour de Justice européenne fonctionnerait comme une instance d'appel de ce tribunal national divisé en chambres. La jurisprudence y gagnerait en unité, le système judiciaire en cohérence et le justiciable en équité, le pays faisant en même temps d'appréciables économies.

Cependant, comme une telle réforme paraît difficile à faire passer à court terme face au poids des corporatismes, des habitudes acquises et des compétences accumulées, il faudrait au moins réformer en profondeur le

Conseil constitutionnel.

Tout d'abord, il faudrait changer le mode de nomination de ses membres, beaucoup trop politique. Ma préférence irait à des nominations sur des listes présentées par le Conseil supérieur de la magistrature au Parlement, sur lesquelles celui-ci devrait choisir 9 noms à la majorité des 3/5èmes.

Ensuite, il faudrait dissiper l'opacité des procédures. Comme dans la plupart des Cours constitutionnelles européennes, le nom du rapporteur d'une décision, les travaux préparatoires, les délibérations du Conseil, les résultats des votes devraient être publics. Les décisions elles-mêmes devraient être soigneusement argumentées et non lapidaires comme c'est le cas actuellement, en laissant s'exprimer les opinions divergentes. Le principe du contradictoire devrait y être sans exception respecté.

Enfin, tout justiciable devrait pouvoir saisir le Conseil constitutionnel pour examiner la conformité à la Constitution de toute loi qu'on entendrait lui opposer. Il pourrait d'abord invoquer l'inconstitutionnalité d'une loi devant les tribunaux, le Conseil constitutionnel tranchant ensuite. Toute loi violant la Constitution est comme un coup d'Etat, il faut donner à chaque citoyen le droit de s'en défendre, pour lui-même et pour l'ensemble des Français.

VI. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : DÉCONCENTRATION – DÉCENTRALISATION

1) Tout d'abord, le poids des administrations centrales demeure un frein à l'approfondissement de la déconcentration. L'ensemble des circulaires reçues, dans chaque préfecture, dont un bon tiers de « très signalées » par les ministères, fait que non seulement les préfets, mais leurs chefs de service, sont dans l'impossibilité de tout lire ! De plus, la complexité, la longueur et la lourdeur administrative des textes rendent plus difficile l'accès des citoyens à leurs droits, au lieu de le faciliter. **Si les circulaires étaient réservées à des matières essentielles et signées personnellement par les ministres sans délégation de signature possible, la clarté des textes et la capacité d'interprétation locale, en fonction des situations de terrain, y gagneraient et les responsabilités ne pourraient être diluées.**

2) Le droit d'expérimentation devrait être par ailleurs prévu et inscrit dans la Constitution.

3) Egalement, pour aller jusqu'au bout de la déconcentration et entamer une réelle décentralisation, il faut étudier les cas dans lesquels le contrôle financier a priori, exercé par les services du ministère des Finances sur toute dépense de l'Etat, pourrait être levé.

4) Ceci étant fait, trois initiatives significatives devraient être prises.

La première est d'introduire, à chaque niveau de responsabilité territoriale, et sans dilution excessive dans des entités nouvelles, une spécialité, un financement et un responsable. Il s'agit ainsi d'organiser un enchaînement clair de responsabilités.

- **Spécialité** : les services de proximité pour la commune, le social pour le département, l'économique pour la région. Le principe est que chacun puisse agir en évitant le plus possible que ses compétences se croisent avec celles de tous les autres, et que les administrés sachent qui est responsable de quoi. **C'est dans ce contexte clarifié que les abus de l'intercommunalité pourraient être le mieux évités.**

- **Financement** : une même ressource par type de collectivité, afin que soit clarifié le rôle de chacun dans la pression fiscale. Les contribuables sauront mieux ainsi qui leur fait payer quoi.

- **Responsabilité** : un élu doit détenir un seul mandat, sous la réserve de son ancrage éventuel au Sénat. La conduite de la collectivité doit en effet pouvoir être identifiée à une personne et à une équipe que les électeurs pourront, en fonction d'un jugement rendu plus clair, confirmer ou remplacer eux-mêmes.

5) L'intercommunalité devrait se développer en obéissant à ces mêmes principes, c'est-à-dire en respectant les intérêts et l'autonomie des communes participantes sans constituer un autre échelon de baronnie. Si un abus se trouve commis, toute commune doit pouvoir se retirer, de même que si un Etat membre de l'Union européenne voit son intérêt national et celui de son peuple bafoués au sein de celle-ci, il doit pouvoir exercer un droit légitime de rupture.

6) Il faut ensuite donner au système la souplesse et la diversité qui lui manquent. On ne peut cependant livrer la « décentralisation » à l'usage massif de la colle et des ciseaux. Une méthode autoritaire n'aurait guère de sens et ne tiendrait pas compte du poids historique des choses. **Ce qu'il faut donc à l'avenir, c'est permettre aux collectivités d'aller elles-mêmes vers des découpages et une organisation mieux adaptés.** Il en résultera des collectivités qui, progressivement, seront mieux soudees, plus logiques et plus performantes. **Le principe est ici que rien ne puisse être imparti d'en haut.**

En cas d'abus de certaines communes au détriment d'autres, la libre-administration des communes doit être le principe absolu face à la pression éventuelle des préfets ou des barons locaux. La défense des services publics (poste, hôpitaux, équipement, perceptions...) et des écoles publiques, avec le maximum possible de proximité, doit être le corollaire de cette libre-administration. **Le service public,**



Comme le définissait Jean Bodin dans ses Six livres de la République, il faut mettre en œuvre le principe de « l'accord de discords » entre exécutif, législatif et judiciaire.

Il faut un exécutif fort garant de l'émission de crédits publics à long terme et à faible taux d'intérêt

qui exprime l'engagement à long terme de la société, doit toujours avoir priorité sur la rentabilité financière à court terme.

7) Enfin, dans le strict respect des principes de la Constitution et de ses interprétations, aujourd'hui par le Conseil constitutionnel, demain par la Cour suprême de la nation, **il faut encourager les adaptations locales de législations nationales.** Le flot législatif et réglementaire dont la capitale inonde le territoire doit s'alléger en faveur de **normes plus générales, dont les conditions d'application seraient confiées, suivant les cas et les compétences respectives, aux régions, aux départements ou aux communes.**

8) La contrepartie de la déconcentration et de la décentralisation devrait être **une transparence accrue des budgets.** Ceux-ci devraient, avec l'aide de techniciens, être affichés sur Internet afin de pouvoir être consultés et éventuellement critiqués par les populations intéressées. Ainsi s'ouvrirait progressivement une voie vers de réels **budgets participatifs.**

Le principe, encore une fois, est de ne pas contraindre ni abuser. Déjà, une circulaire du ministre de l'Intérieur, en date du 15 septembre, veut contraindre les petites communautés de communes à fusionner, les communautés d'agglomération à se regrouper et les 5000 communes qui ont conservé leur libre-administration à se regrouper elles aussi en communautés de communes. Déjà, l'Union européenne prépare un texte allant bien plus loin encore : il s'agirait de former des ensembles de 500 000 personnes au sein desquels le principe de service public de proximité et de subsidiarité perdrait tout sens. Il est évident que je n'admettrai pas ces dérives, inspirées par un critère de rentabilité financière à court terme ayant pour effet de démanteler nos services publics de proximité et de remettre en cause nos mesures de protection sociale en ôtant tout pouvoir à leurs défenseurs.

VII. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS : L'OUVERTURE RÉPUBLICAINE

1. Démocratie participative

Je suis favorable à l'instauration de **référéments consultatifs.** L'une des faiblesses de notre système est, en effet, que les Français ne peuvent être interrogés sur une simple question, mais doivent être saisis d'un texte législatif, qui peut en confondre plusieurs ou être abusivement long et compliqué, sans que quiconque puisse l'amender. Au contraire, avec le référendum participatif, pratiqué avec succès dans les démocraties scandinaves, à chacun son travail : aux citoyens de faire connaître leurs choix, aux parlementaires d'élaborer la loi qui s'en déduit. Et si ces derniers manquent à faire leur travail, les citoyens pourront les sanctionner dès les élections suivantes.

Ainsi, je soutiens, dans un premier temps, le droit de présenter au Parlement, sur la base d'une pétition ayant recueilli au moins 500 000 signatures, validées par une commission ad hoc, l'examen d'une proposition de loi. Pour les mêmes raisons, je suis favorable à la **possibilité pour les citoyens de présenter par Internet des suggestions aux commissions parlementaires,** en vue de donner un sens plus interactif au mandat représentatif qui est le fondement de notre système républicain.

Ensuite, dans un second temps, je suis favorable à étendre la démarche en introduisant le **référendum d'initiative populaire.** Une initiative populaire pourra, après avoir réuni au moins 500 000 signatures validées, être directement présentée à l'électorat, sous réserve que la Cour suprême l'ait agréée après avoir vérifié sa conformité à la Constitution (si la Cour n'a pas donné son avis dans les trois mois, elle sera supposée l'avoir approuvée). Le Parlement pourra, après un vote majoritaire, attacher un contre-projet à l'initiative

présentée. Dans ce cas, au lieu de voter par « oui » ou par « non », l'électorat aura le choix entre l'initiative populaire et le contre-projet parlementaire. Dans le document présenté à l'électorat, comme c'est le cas dans la Confédération helvétique, chacune des parties pourra exposer son argumentation de façon succincte.

Ainsi, le rapport entre le citoyen et la loi pourra devenir plus direct et plus actif, sans que le principe du mandat représentatif soit remis en cause. **Les citoyens devront « descendre dans la rue » ou faire du porte-à-porte pour obtenir les signatures en faveur de leur projet,** comme ils devront le faire (cf. financement de la vie politique) pour multiplier le nombre de cotisants de leurs partis politiques respectifs en vue d'obtenir, à partir de ce critère et après vérification des contributeurs par la commission de validation ad hoc, le financement public de leurs activités.

Cette extension du champ d'activité républicaine est essentielle pour **revitaliser notre vie publique.**

2. Droit de vote des résidents étrangers

Je suis à la fois pour un assouplissement des conditions d'accès à la nationalité française (cinq ans de résidence, exercice d'un travail ou volonté manifeste d'en trouver un, pratique satisfaisante de notre langue) et pour le **droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, après une certaine période de résidence (5 ans me paraissent suffisants).** Cela rentre dans ma conception d'une **démocratie participative.** Cependant, je ne crois en rien qu'il s'agisse d'une recette miracle, à un moment où les Français eux-mêmes se désintéressent des échéances électorales. Cela apporterait sûrement un souffle d'air frais dans notre politique.

Ainsi, logiquement, la démocratie participative s'étendrait jusqu'au droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, et le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales donnerait une allonge à la démocratie participative.

VIII. ENCADREMENT DES SONDAGES

Enfin, l'abus des sondages, effectués sur des

échantillons insuffisants et dans des conditions scientifiquement contestables, constitue l'un des éléments de manipulation d'électeurs maintenus dans la passivité par les médias dépendants de l'oligarchie financière.

Le seul moyen d'enrayer cette dérive anti-républicaine des sondeurs-commentateurs-manipulateurs est de confier à un organisme d'Etat indépendant, contrôlé par des représentants de syndicats, de partis, d'experts et de statisticiens, la charge d'effectuer les sondages politiques majeurs. L'INSEE serait l'institution la plus appropriée pour assurer ce contrôle.

IX. VOTE ÉLECTRONIQUE

Opaque et invérifiable, l'extension du vote électronique est **un danger pour notre démocratie.** Dans les conditions actuelles :

- à aucun moment l'électeur ne peut vérifier que son vote a bien été pris en compte ;
- le citoyen ne peut pas participer au dépouillement ;
- les erreurs de l'ordinateur, même involontaires, sont toujours possibles, et il est impossible de vérifier si l'ordinateur a bien fonctionné ;
- aucun recours n'est possible s'il n'y a pas de trace.

Je suis donc favorable au « gel » du vote électronique (d'autant plus que le fournisseur de machines à voter se trouve dans une situation de quasi monopole).

Il est en tout état de cause indispensable, au minimum, **que l'ordinateur garde une trace physique des votes, qui rendrait possible la détection de dysfonctionnements.** Cette trace doit faire foi en cas de désaccord entre le dépouillement manuel et le dépouillement informatique.

Conclusion

L'on ne peut en aucun cas espérer que ces réformes refondatrices de l'esprit public prospèrent en même temps. **Elles devraient cependant constituer des sources d'inspiration en vue du combat républicain contre le fascisme financier auquel un libéralisme dévoyé donne aujourd'hui naissance.**

Une armée professionnelle entourée de conscrits, instigatrice et catalyseur du sentiment national



XVI. ARMÉE

L'Armée est la colonne vertébrale de la nation. Elle est garante de son intérêt supérieur, c'est-à-dire de son indépendance, de ses libertés publiques et de son édification.

Qui plus est, l'effort militaire, pourvu qu'il soit orienté vers l'apport et l'exploitation de découvertes scientifiques, revêt dans son principe une importance fondamentale pour la recherche et l'économie. Il est à la fois socle et fil de l'épée. Tel que je le conçois, il est par sa nature même antagoniste à toute dérive bureaucratique et au contraire, levier d'un renouvellement technologique et d'une amélioration de la qualification du travail.

Ainsi, intégrée dans une vision d'ensemble, l'Armée est à la fois instigateur et catalyseur du sentiment national.

A) UNE ARMÉE PROFESSIONNELLE ENTOURÉE DE CONSCRITS

Elle ne peut aujourd'hui que revêtir la forme d'une **armée professionnelle, seule en mesure de maîtriser l'application de principes physiques nouveaux** suivant les nécessités de l'époque et sur des théâtres d'opérations souvent lointains. **Cependant, ce n'est qu'intimement**

plongée dans le corps de la nation, c'est-à-dire entourée de conscrits, qu'elle pourra échapper à toute tentation d'enfermement corporatiste ou à toute velléité d'abandon par l'Etat. C'est pourquoi chaque Français et chaque Française sans exception doit se trouver systématiquement sensibilisé à ses objectifs, initié à ses règles de fonctionnement et intégré à ses tâches au cours d'une période de conscription, associée à **un service civique obligatoire d'une durée de six mois.**

Le citoyen d'un pays libre, républicain et démocratique, est fort non de ses moyens physiques ou de son attirail de guerre, mais des armes de la connaissance appliquées au combat. Sa supériorité par rapport au sujet d'un empire, mercenaire de sa cause, tient à sa capacité de faire face à des défis inattendus en recourant aux moyens scientifiques et technologiques de défense les plus avancés, **en innovant pour dissuader.**

Ce n'est plus le cas depuis une vingtaine d'années. Le commandement militaire, progressivement privé de moyens de mener la bataille d'ensemble et doutant à juste titre du respect que devraient lui porter les autorités gouvernementales et le peuple, perd une part de sa conscience, de son autorité et de sa responsabilité. **Le pays, dépourvu d'inspiration nationale, ne perçoit plus clairement la légitimité de sa propre défense.**

Mon projet vise à arrêter cette dérive.

B) LE NÉCESSAIRE PRÉALABLE : UNE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE POUR UNE SÉCURITÉ NATIONALE

L'Armée n'est pas une chose en soi. Elle

dépend d'une volonté politique et du contexte économique façonné par cette volonté. Or nous sommes aujourd'hui dans une situation de défaillance.

Avec le passage à l'euro tel qu'il est, l'Europe s'est en effet soumise aux critères de Maastricht et au pacte de stabilité d'Amsterdam ; elle a ainsi renoncé à la possibilité de prendre des mesures susceptibles de nous protéger de la crise financière et monétaire internationale.

Le premier élément de toute politique de sécurité nationale, impératif pour éviter que le combat contre la mondialisation financière soit perdu d'avance, est donc de changer cet état de choses. Faute de s'y appliquer, toute politique militaire n'aurait plus aucun sens : ce serait comme tenter de construire une forteresse sur du sable.

En conséquence, la première mesure de défense nationale à prendre, c'est de proposer à nos partenaires européens l'abrogation des dispositions de Maastricht et d'Amsterdam qui imposent une austérité autodestructrice et de revenir à des monnaies nationales, avec un système de banques nationales regroupées autour d'un euro à référence or. Celui-ci sera financièrement protégé par cette référence et économiquement basé sur une politique européenne de grands travaux, promue par le recours à des crédits à long terme et faible taux d'intérêt de type plan Marshall.

C'est sur cette base, et sur elle seule, qu'une politique de défense et de sécurité de la France et de l'Europe peut désormais être bâtie. Si nos partenaires refusent de se rendre à la raison, nous devrions, avec les pays qui voudront bien nous suivre, retrouver notre liberté de manoeuvre, en constatant que ceux qui pré-

tendent vouloir faire l'Europe commencent par créer les conditions de sa soumission et de son auto-destruction.

Comment en effet pourrions-nous rétablir la considération qui est due à notre institution militaire et à ses soldats si, au départ, nous avons nous-mêmes perdu toute considération pour notre indépendance et notre dignité nationales ? Comment pourrions-nous organiser notre défense, si l'hypothèse de départ repose sur notre complaisance économique et politique vis-à-vis de l'oligarchie anglo-américaine et de notre propre synarchie financière ?

C UN ÉTAT DES LIEUX DÉSASTREUX

La pusillanimité de nos gouvernements successifs se trouve brutalement reflétée dans les chiffres. Tout entière et sans exception, notre classe politique, depuis la chute du mur de Berlin, a considéré que « l'adaptation de l'outil militaire » se ferait d'abord en amputant les budgets. Aucune réflexion en profondeur n'a été effectuée sur la nature de nouvelles menaces éventuelles. De fait, aucune des dernières lois-programmes militaires ne fut jamais exécutée totalement, les politiques quasi-unanimes considérant le budget de la défense comme une réserve au profit des nécessités ponctuelles des ministères civils.

Face à cet état des lieux déplorable, propice aux désarrois, un sursaut politique est nécessaire. Il le serait dans des circonstances normales, mais il l'est d'autant plus aujourd'hui que de graves menaces, engendrées par l'effondrement financier et monétaire international, pèsent sur l'intégrité de nos institutions républicaines.

D STRATÉGIE :**TROIS PRINCIPES, UN PONT TERRESTRE ET DEUX OBSTACLES****1. TROIS PRINCIPES**

L'ambiguïté qui règne actuellement dans l'esprit de nos responsables politiques obscurcit un débat que le général de Gaulle eut, en son temps, le courage de rendre clair. C'est pourquoi les principes fondateurs d'une politique de défense doivent être réaffirmés. Cela va mieux en le disant.

a) Tout d'abord, la sécurité et la défense nationale ne peuvent être définies par des critères extérieurs - financiers ou militaires - à l'existence de l'Etat-nation, car cette existence est leur objet même.

Cela signifie, en clair, **ne pas demeurer dans les structures intégrées de l'OTAN tant que celle-ci aura pour objet d'imposer l'unification du marché mondial au profit des intérêts de l'oligarchie anglo-américaine.** C'est le corollaire de mon préalable (cf. partie B). Rester à l'intérieur de l'OTAN dans l'espoir d'y faire entendre sa voix est, dans les conditions actuelles, une illusion justifiant notre lâcheté.

b) Ensuite, et compte tenu de ce principe, notre **budget de défense** doit être considéré non pas comme un mal nécessaire ou une charge financière, mais comme un **fer de lance**. Si des dépenses militaires qui répètent une technologie donnée sont bien une charge, celles qui promeuvent des découvertes, des inventions et des innovations appliquées à la défense sont au contraire vecteur de croissance économique, à condition que de constantes passerelles soient aménagées entre le militaire et le civil et que les « retombées de productivité » soient systématiquement organisées.

Aujourd'hui, le « secteur militaro-industriel » doit ainsi être associé à un grand dessin de développement infrastructurel, facteur de paix par une croissance mutuelle, tant à l'échelle nationale qu'internationale et à une politique d'exploration spatiale rassemblant une communauté internationale d'Etats souverains. C'est dire que le militaire doit être nécessairement lié à une mobilisation technologique d'ensemble et en profondeur de toute l'économie nationale.

Une intégration - répétons-le de ce point de vue - dans des alliances, hors de l'Europe ou hors mandat de l'ONU, avec pour perspective des « projections sur des théâtres de guerre extérieurs », nous conduirait inéluctablement (mais n'est-ce pas déjà un peu le cas ?) à devenir un Etat croupion, mercenaire armé d'entreprises financières visant des objectifs étrangers à la France, dans un environnement d'apartheid technologique.

c) **Enfin, nos industries de défense ne peuvent être démantelées,** sous des prétextes de mauvaise gestion et de pertes financières, même si celles-ci sont bien réelles. La politique militaire de la France ne se fait pas dans les bureaux de la Cour des comptes, sur pièces comptables.

Il ne faut donc pas continuer une adaptation qui conduirait à une disparition, en privatisant et en sous-traitant, mais innover avec hardiesse. **Les entreprises d'armement ont un formidable potentiel intellectuel sous-exploité. Il faut le mobiliser, avec des moyens de crédit public, en l'orientant vers l'application de principes physiques nouveaux,** en le sortant des ornières répétitives pour le réorienter vers la création. Ainsi, ce potentiel appliqué contribuerait à obtenir de forts gains de productivité tout en mobilisant les jeunes Français dans une grande entreprise technologique, une grande aventure commune permettant de rétablir la notion de « devoir civique », avec un esprit de co-développement et sans amertume sociale.

Cette aventure découlant des trois principes ci-dessus, ne peut bien entendu être lancée sans alliés ni perspectives. Autrement elle conduirait, dans les contraintes financières actuelles, à notre ruine. Il faut donc lever ces contraintes en donnant au projet un levier national, européen et mondial. C'est le Pont terrestre eurasiatique, à construire de l'Atlantique à la mer de Chine.

2. UN PONT TERRESTRE

La paix ne naît jamais d'un équilibre. Elle ne peut reposer sur le démantèle-

ment technologique, mais au contraire sur la croissance dans l'intérêt mutuel des partenaires. C'est pourquoi, ayant pour dénominateur commun les découvertes scientifiques et leurs applications, notre politique militaire doit à la fois équiper la défense de notre pays avec les armes les plus modernes de l'époque et organiser les retombées de productivité dans l'économie civile. **Il s'agit de la politique naturelle d'un Etat-nation vis-à-vis d'autres Etats-nations : défense des intérêts légitimes et co-développement pour que les armes n'aient jamais à se faire entendre.**

De ce point de vue, les Etats et les peuples de l'Union européenne ont un intérêt commun avec ceux de l'Eurasie et de l'espace euro-méditerranéen. C'est pour nous l'exportation



de biens d'équipement et de technologies de pointe, et pour eux le désenclavement des espaces aujourd'hui isolés et l'acquisition de moyens permettant une urbanisation rapide.

Paradoxalement, mais logiquement, le « militaire » correspondant ainsi à nos intérêts nationaux peut et doit conduire aux conditions d'une paix durable, pourvu qu'il contribue à jeter les bases d'un nouvel ordre de développement mutuel, en Eurasie et au-delà. Au contraire, l'ordre actuel du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de l'OTAN mène inéluctablement à un affrontement mondial, car il est devenu incapable de créer les ressources permettant ce développement mutuel.

3. DEUX OBSTACLES

Les obstacles à cette politique, conforme aux intérêts de la France et au rôle qu'elle doit jouer dans le monde, sont de deux ordres. **Le premier est le principe géopolitique anglo-saxon, suivant lequel l'Europe continentale et l'Eurasie ne doivent en aucun cas s'unir économiquement. Le second est l'ordre financier et monétaire international actuel, qui impose une politique de court terme et de gain financier incompatible avec une politique de grands travaux.**

Notre avantage est que cet ordre monétaire et financier se trouve en voie d'effondrement, et avec lui la crédibilité du principe géopolitique. Il faut saisir l'occasion pour construire l'alternative, c'est-à-dire le Pont terrestre eurasiatique, sur la base à la fois d'un nouveau Bretton Woods et d'une politique militaire visant, nous l'avons vu, à soutenir cette perspective.

E) L'AVANT-GARDE TECHNOLOGIQUE DU DISPOSITIF

1. Nous devons d'abord **nous ouvrir l'accès aux technologies des armes à énergie dirigée du futur (armes à laser, armes à faisceaux de particules...), ainsi qu'aux armes à pulsions (ou « bouffées ») électromagnétiques.**

Sans cet accès, nous perdrons pied dans la course à l'indépendance.

Nos savants et nos ingénieurs qui travaillent dans ces domaines doivent être systématiquement aidés, et les meilleurs élèves de nos universités et de nos grandes écoles scientifiques sensibilisés à leur intérêt primordial. De nouvelles générations de lasers (laser Mégajoule) de très forte puissance sont actuellement expérimentées dans les Landes avec pour objectif de reproduire à échelle très réduite une détonation thermonucléaire. **L'effort scientifique dans ce domaine devrait être également orienté vers la mise en oeuvre d'armes à énergie dirigée anti-missiles et développées en conséquence.**

En outre, notre participation au programme

européen sur les armes à pulsions électromagnétiques doit être accélérée. Ces systèmes d'armes seront en effet essentiels dans l'éventualité d'une guerre moderne. Pas plus gros qu'une valise, ils peuvent paralyser à distance les organes de tous les moyens de transport et de communication d'une région



La politique que je préconise est d'abandonner définitivement l'illusion d'une « projection massive hors-zone ».



donnée ; plus puissants, ils sont de nature à paralyser un pays, son dispositif militaire, et tout particulièrement son réseau de satellites-espions.

2. L'accès à ces technologies nouvelles et le maintien de la crédibilité de notre force de dissuasion **exigent des dépenses de Recherche et développement (R & D) militaires bien plus élevées.**

Depuis dix ans, nos dépenses de recherche-défense ont diminué de moitié ; l'on peut dire que cette recherche militaire se trouve réduite à des centres de tests, sans projets de recherche fondamentale. Cet état de choses est désastreux. Mon choix sera d'immédiatement inverser la tendance. Nous devons effectuer un pari sur l'avenir, qui est le pari même de notre indépendance.

3. **Aujourd'hui, l'arme atomique reste cependant notre principal atout.** Elle ne doit en aucun cas être intégrée dans un dispositif, fût-il européen.

4. Moyens de déploiement de notre force de dissuasion

Nous disposons de **deux composantes, aérienne et sous-marine.** Elle reste dissuasive, mais souffre de problèmes de maintenance et, surtout, n'intégrera que très progressivement et trop tard les missiles de croisière, désormais composante de base d'une intervention extérieure. Avec des moyens relativement modestes, ils constituent un potentiel de menace d'autant plus redoutable qu'on ne sait pas encore s'en défendre (soit l'adversaire ignore l'origine des tirs, soit la mobilité de la plate-forme de lancement n'en permet pas la localisation au moment approprié), qu'ils ne nécessitent aucun soutien logistique particulier et qu'ils peuvent atteindre avec précision des cibles lointaines sans que leurs servants aient à combattre.

Aujourd'hui, il faut tout faire pour accélérer notre équipement avec cette arme, équipée soit d'explosifs classiques, soit d'ogives nucléaires à faible énergie destinées à des objectifs « durs » ou relativement étendus (aérodromes...).

En même temps, seuls 14 Rafales sont prévus par la loi de programme 2006-2009 pour la marine et l'armée de l'air, ce qui est notoirement insuffisant. La Marine devrait en être totalement équipée, ce qui suppose **d'aller plus loin, avec l'introduction de 10 Rafales par an.**

La politique que je préconise est d'abandonner définitivement l'illusion d'une « projection massive hors zone ». Elle est au-delà des moyens de la France, qui ne peut disposer des cargos aériens et maritimes nécessaires, ni maîtriser l'espace aérien au lieu d'application terrestre d'une telle entreprise. Elle s'insère donc fatalement dans des opérations de grande envergure où nous jouons un rôle mineur en servant des objectifs étrangers. Que nous ont

apporté notre intervention en Afghanistan et notre contribution à la destruction de l'Irak, lors de la première guerre du Golfe, notre intervention sous contrôle anglo-américain en Bosnie ou la part que nous avons prise à la guerre du Kosovo ? **Entendons-nous réellement servir la loi de la jungle de l'oligarchie financière en participant, en associé mineur, à ses opérations de police ?**

Ma réponse est « non ». C'est pourquoi, tout en reconnaissant qu'en bonne logique militaire de « projection massive », deux porte-avions seraient nécessaires à nos opérations (puisque l'un seul, comme le Charles de Gaulle, n'est apte au service que sept ans sur une période de dix), je suis, en l'état actuel des choses, **opposé à la construction d'un second, a fortiori si c'est en coopération étroite avec des intérêts britanniques.** Il faut

l'écarter sans hésitation de la prochaine loi de finances, pour réorienter les dépenses dans les secteurs que je prévois. C'est en effet le fondement même de cette logique qui me paraît contestable. Equipons les Rafales du Charles de Gaulle de leurs Scalps de croisière, en accroissant leur portée, le plus tôt possible et restons-en là.

Ce que je propose est de pousser les feux des sous-marins nucléaires d'attaque disposant de missiles de croisière et des frégates multi-missiles (douze de premier rang, dont on vient de lancer le programme en juillet 2006 et qui sont prévues pour 2015, c'est trop tard !). Des navires de surface très rapides, à tirs multiples, opérant à proximité du littoral, plus difficiles à repérer, me paraissent bien plus intéressants pour notre dissuasion que des porte-avions, plus difficilement défendables. Les sous-marins d'attaque modernes, qui peuvent exécuter leur mission indépendamment de tout support logistique - et ce, durant des mois - seraient, eux, le fer de lance de cette **puissance de feu relativement modeste mais très mobile et suffisamment redoutable pour causer des dommages dissuasifs à des objectifs militaires importants.** L'on pourrait envisager dans une période relativement courte de parvenir à des portées de 2 500 km avec des missiles munis d'une ogive nucléaire.

5. **Moyens de renseignements spatiaux et de guidage**

Il s'agit de yeux et de la main de notre force de dissuasion. Or, dans ce domaine, nous avons fait le choix européen. Le résultat n'est guère brillant.

Dans ces conditions, nous devrions mettre nos partenaires au pied du mur, et si l'unanimité ne se dessine pas à bref délai, entamer le projet « à la carte », avec ceux qui le veulent bien. Le coût serait certainement élevé, mais là, le jeu en vaut certainement la chandelle - bien plus que pour la construction d'un second porte-avions.

F) PROJECTION OUTRE-MER

Ma préférence va à un ensemble léger, rapide, capable de porter des coups douloureux à l'ennemi, impliquant des projections suivant les intérêts de la France, donc forcément modestes, plutôt qu'à une projection relativement « lourde » s'insérant nécessairement dans le dispositif anglo-américain. Cela nous amène, nous l'avons vu, à privilégier le lancement de frégates multi-missiles et de sous-marins d'attaque nucléaire (SNA).

Par ailleurs, nous disposons en mer de trois avions radars Hawkeye, pour la surveillance de l'environnement et la protection de notre dispositif. C'est suffisant.

Il faudrait ajouter, par delà la reconnaissance aérienne par drones dont nous disposons, la production de machines volantes proches de l'avion, mais sans équipage et cependant capables de se défendre, de localiser l'objectif, de le détruire à distance par les engins qu'elles transportent et de regagner leur base une fois leur mission accomplie. A terre, une équipe de spécialistes les pilote. Un tel outil entre dans la logique de ma stratégie. Le projet Félin, de communication de l'armée de terre, doit être dans ce contexte enfin mis en oeuvre.

Pour transporter les troupes, nous disposerons de l'Airbus militaire A400, qui remplacera nos vieux Transalls et nos Hercules-C130, dont la production a été décidée par huit pays européens le 13 novembre 2001. C'est un pas important militairement et industriellement, car le programme va mettre la compagnie

européenne sur un pied d'égalité avec Boeing en matière de financement de sa R & D par le biais de commandes militaires. Cependant, la lenteur de la prise de décision par nos partenaires européens ne plaide pas en faveur d'une défense européenne intégrée. La gestation a commencé dès 1984 et c'est seulement dix ans après, en 1993, que cinq pays ont signé un premier protocole pour prévoir un projet commun. Nous avons abouti en 2001 : il aura fallu près de dix-sept ans d'hésitations !

Enfin, nous avons besoin de forces spéciales et de professionnels du renseignement : nous en avons d'excellents, qu'il s'agit de mieux équiper. Leurs interventions soudaines, mobiles et ponctuelles, susceptibles de porter un coup rapide à l'ennemi sans besoin de déploiement important comme c'est le cas pour une projection de type néo-colonial, rentrent dans le cadre de l'approche que je propose.

Les intérêts spécifiquement français sont, dans la mesure de nos moyens, d'intervenir brièvement sur un secteur donné et de nous retirer aussitôt. Je propose qu'au lieu des 460 millions d'euros prévus pour accroître l'efficacité de nos forces spéciales, on y consacre le triple, pour assurer notre indépendance par rapport aux commandos « lourds » anglo-américains.

En matière de déplacements rapides (transports de troupes d'élite) et de missions de service public, la flotte d'hélicoptères du COS n'est actuellement constituée que de Pumas ou Super-Pumas, au rayon d'action de 200 à 300 km, ce qui est tout à fait insuffisant. Le programme du NH98, au rayon d'action bien supérieur de 800 kilomètres, doit être immédiatement mis en oeuvre. Validé et décidé dans la précédente loi de programmation militaire, on n'en a toujours pas vu la couleur.

Il est également urgent d'accélérer la modernisation des capacités en matière de renseignement de guerre électronique, informatique ou optique, c'est-à-dire l'interception et le brouillage des émissions adverses et la meilleure propagation sans interférence des nôtres.

Dans ce domaine, une coordination entre les deux régiments de la brigade de renseignement du COS et les 900 professionnels du renseignement humain (13^{ème} régiment de dragons parachutiste) devrait être constamment assurée.

Nous disposerions ainsi du meilleur ensemble, utilisé pour des opérations nationales, européennes ou sous mandat de l'ONU, mais toujours de manière flexible et conforme à nos intérêts.

G. FAIRE FACE AU MANQUE GÉNÉRALISÉ DE MOYENS

Le taux de disponibilité des bâtiments dans la marine se situe actuellement aux alentours de 65 % alors qu'il devait atteindre 80 %.

Quant aux forces aériennes, près de 40 % du parc militaire français se trouve hors d'état de voler.

La situation ne peut désormais continuer à se dégrader, au risque de faire éclater une crise grave qui, d'ores et déjà, couve.

Pour l'éviter, les orientations à adopter d'urgence sont les suivantes :

- un accroissement raisonnable des moyens, tant dans les dépenses de recherche et d'équipement - nous l'avons vu - que dans celles de fonctionnement (entretien, soldes...). L'étranglement budgétaire ne peut continuer. Sans cet effort financier, l'armée britannique (où un général d'armée cinq étoiles gagne deux fois et demie plus que son équivalent français) ratera la mise de la défense européenne ;

- la réduction en nombre de nos opérations de projection et leur allègement, tout en accroissant leur impact qualitatif (missiles de croisière, renseignement, forces spéciales...) de manière cohérente avec notre force de dissuasion, en fonction de nos intérêts propres. Actuellement, nos forces sont trop dispersées dans des opérations de « maintien de la paix » qui visent en fait à établir d'interminables protectorats. Notre présence au sein de la FINUL, au Liban, est au contraire un exemple de la défense bien comprise de nos intérêts et de ceux d'un Etat-nation bafoué par ses voisins, avec la complicité de l'administration Bush/Cheney.

- une remotivation des soldats en rétablissant le lien armée-nation ;
- la coordination des efforts européens sur projet, là où concrètement apparaît une convergence, et non de manière globale car nos intérêts sont encore beaucoup trop divergents.

Le plus dévalorisant, pour nos soldats, nos marins ou nos aviateurs, est en effet de percevoir dans leur manque de moyens, quotidiennement éprouvé, le défaussement progressif et inavoué de notre défense sur une Europe et une OTAN qui « forgent du consensus politique euro-américain » et organisent des expéditions de police visant des objectifs étrangers à la France.

Le plus dévalorisant, pour nos soldats, nos marins ou nos aviateurs, est en effet de percevoir dans leur manque de moyens, quotidiennement éprouvé, le défaussement progressif et inavoué de notre défense sur une Europe et une OTAN qui « forgent du consensus politique euro-américain » et organisent des expéditions de police visant des objectifs étrangers à la France.

Le plus dévalorisant, pour nos soldats, nos marins ou nos aviateurs, est en effet de percevoir dans leur manque de moyens, quotidiennement éprouvé, le défaussement progressif et inavoué de notre défense sur une Europe et une OTAN qui « forgent du consensus politique euro-américain » et organisent des expéditions de police visant des objectifs étrangers à la France.

H. RÉTABLIR LE LIEN ARMÉE-NATION : NOUVELLE CONSCRIPTION, RÉSERVE, DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE

La France a supprimé - suspendu, dit-on officiellement au terme de la loi - son service national le 30 novembre 2001.

Il était prévu au départ de mettre en place un rendez-vous citoyen obligatoire d'une durée de cinq jours, avec trois volets : scolaire et

médical, éducation civique et présentation de tous les aspects possibles du volontariat prévu dans le cadre du service national nouvelle formule.

Ce volontariat, prolongement du rendez-vous citoyen obligatoire et durant de 9 à 24 mois, pouvait être prévu dans trois domaines : défense-sécurité-prévention, cohésion sociale et solidarité, coopération internationale et humanitaire.

Quant à la réserve, prévue dans le cadre de la professionnalisation des armées, elle devrait atteindre 100 000 hommes en 2008, pour la plupart d'anciens militaires.

Le manque de perspectives offertes, l'impréparation de la réforme et surtout le climat de contraction de la défense nationale dans lequel elle a été mise en oeuvre a abouti à ce qui fatalement devait arriver.

Le rendez-vous citoyen est devenu une caricature, la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD), au cours de laquelle garçons et filles sont invités à subir de simples tests et à assister à des présentations pédagogiques sur la défense. C'est un lien de quelques heures, premier, unique et particulièrement peu sérieux, que les armées ont avec les jeunes citoyens.

Quant au volontariat à durée limitée, son existence ne répond à aucune réalité : c'est un leurre créé pour se donner bonne conscience, et c'est bien ainsi qu'il a été compris.

Ainsi, si l'on veut rétablir le lien armée-nation et éviter la « ghettoïsation » d'une collectivité militaire repliée sur ses professionnels, tout est à reprendre à partir de zéro.

La première chose à faire est, durant les cours d'histoire et d'instruction civique organisés à l'école, de dispenser une instruction spécifique relative au rôle que joue la défense dans notre pays. Une politique de défense n'a en effet de sens, et de force, que si les citoyens la comprennent et y adhèrent.

La seconde chose est de rétablir la conscription, non sous ses formes passées, mais en vue de l'avenir.

L'objectif est d'offrir à nos enfants, garçons et filles, une période de pleine mixité sociale et d'encadrement pluridisciplinaire cohérent, intelligent et conscient de sa mission, à un moment de leur vie où l'intégration sociale dans un projet est nécessaire pour former une nation.

Sur une durée de six mois, les jeunes conscrits devraient recevoir une formation militaire élémentaire d'un mois. Ensuite, ils seraient affectés, au choix, soit à un service civique (dans les hôpitaux, l'aide au tiers-monde, la participation aux grands travaux...), soit à un service militaire dans les régiments de défense opérationnelle du territoire (DOT), avec, dans les deux cas, deux ou trois périodes de rappel, suivant le

modèle suisse.

Il s'agit de créer un nouvel état d'esprit entre « militaire » et « civil », sans rupture : le militaire doit être totalement réinséré dans la société civile, et la société civile respecter son « fil de l'épée » militaire.

L'argument du coût, soulevé contre ce choix, ne tient que si l'on considère les données comptables à court terme. A moyen et long terme, il serait un instrument extrêmement rentable d'intégration et de développement des solidarités, conjugué avec une possibilité de remise à niveau scolaire pour les moins favorisés. Il pourrait, du moins en partie, remédier au prix à payer pour la violence, la souffrance collective ou individuelle, l'exclusion et l'illettrisme. De plus, il réintégrerait l'idée citoyenne de défense nationale dans les esprits.

I. LE DÉFI

L'on pourrait dire qu'en somme, le défi consiste, dans un pays de tradition romaine et jacobine comme le nôtre, à désenclaver la communauté de défense pour la réintégrer dans la nation, afin que celle-ci, s'appuyant sur celle-là, puisse plus efficacement combattre la « loi de la jungle » des marchés financiers.

Aucune organisation bureaucratique n'est capable de relever ce défi. N'est-ce pas aujourd'hui, à cette heure du XXI^{ème} siècle, au moment des périls, l'esprit de la France libre qu'il faudrait après tout retrouver, dans l'intérêt suprême de la nation, pour défendre le peuple avec le peuple ? N'est-ce pas lorsqu'une communauté de dessein se forme par la participation à un grand projet commun - pont entre citoyens, pont entre armée et nation, pont entre nations, Pont terrestre eurasiatique - que peut régner la paix ?

La loi de programme militaire 2006-2009 doit être revue dans cet esprit, faute de quoi elle sera, comme les autres, incertaine, inutile et inappliquée. Un signal de notre volonté de faire doit être dès aujourd'hui donné en relançant notre recherche fondamentale, en accélérant les programmes en cours (frigates lance-missiles, sous-marins...) et en tenant les promesses de programmes prévus mais non lancés (Mistral, Barracuda, hélicoptère de combat Tigre et hélicoptère de transport NH98). En tout état de cause, la tendance à une privatisation des fonctions militaires doit être arrêtée net, y compris celle - dangereuse et inutile - de la sécurité des bâtiments (bases militaires).

La nation doit respecter son armée, et l'armée doit respecter ses citoyens : le principe de l'avantage d'autrui, inscrit dans le traité de Westphalie pour garantir la souveraineté des Etats-nations, doit trouver son accomplissement dans le domaine militaire, faute de quoi la souveraineté elle-même se transforme en violence gratuite ou abaissement dans l'impuissance.

Après Outreau et les lycées d'Ile-de-France Pour un pouvoir judiciaire citoyen



XVII. JUSTICE

La justice, en France, a trop longtemps été soumise à l'exécutif. Aujourd'hui, le danger est de voir apparaître un gouvernement des juges. L'affaire des lycées de l'Ile-de-France et celle d'Outreau ont démontré que, malheureusement, ces deux maux peuvent se conjuguer.

Or les vraies revendications du citoyen sont sa protection et celle de ses proches, le respect des libertés publiques et la juste réparation de tout préjudice.

Au regard de ces exigences légitimes, notre justice est trop chère, trop lente et trop inégalitaire ; elle doit être démocratisée, accélérée et devenir plus objective.

Pour cela, il faut réformer la mentalité même de nos institutions.

Au regard de ce défi, la « profonde réforme de la justice » annoncée par le ministre Pascal Clément n'est qu'un produit cosmétique ne touchant qu'à la procédure pénale, quand c'est de chirurgie lourde que notre justice a besoin.

A) Je suis d'abord favorable à ce que la magistrature puisse devenir un réel troisième pouvoir.

Cependant, si la Constitution doit être à terme modifiée pour consacrer ce troisième pouvoir et si le chef de l'exécutif ne peut, en tant que tel, continuer à être le seul « garant de son indépendance » (article 65 actuel), il me paraît inopportun, prématuré et trop contraire à notre pratique d'asseoir la fonction du juge sur l'élection populaire, sauf en ce qui concerne les membres du Conseil supérieur de la magistrature. L'indépendance de la justice, en tant que réel pouvoir, me paraît devoir être suffisamment assurée par trois réformes fondamentales et un accroissement de ses moyens dans cinq domaines, en évitant les

bouleversements trop rapides qui ne doivent pas précéder le changement nécessaire des mentalités.

Les trois réformes fondamentales pour établir son pouvoir sont :

1) Couper ses cordons ombilicaux, en séparant les magistrats en deux corps, le siège et le parquet : le ministère public qui accuse doit être séparé des juges qui rendent la justice. Les allers-retours actuels entre une fonction souveraine et une fonction subordonnée sont un véritable scandale politique.

Il faut créer un Procureur général de la nation, indépendant et inamovible, devant veiller à la régularité de l'action publique - et sans instructions particulières, écrites ou orales - formulés par le garde des Sceaux.

Les juges seraient donc indépendants et les procureurs dépendants, mais à l'égard d'une hiérarchie elle-même indépendante de l'exécutif.

2) Le Conseil supérieur de la magistrature

ne doit plus être présidé par le chef de l'Etat, qui ne devrait pas même y siéger. De même, son actuel vice-président, le garde des Sceaux, ne devrait plus en être membre. Le CSM devrait être élu au suffrage universel, ce qui lui redonnerait une légitimité parfois contestée, et composé à égalité de magistrats et de non magistrats représentant les forces vives de la nation.

Sa saisine devra être ouverte aux présidents de tribunaux et aux procureurs, mais surtout aux justiciables, à travers le filtre du médiateur de la République, lorsqu'ils s'estiment victimes d'un dysfonctionnement de la justice.

3) Les juges devraient recevoir, au départ, la même formation que les avocats, et la formation dispensée à l'Ecole nationale de la magistrature, rebaptisée Ecole de la justice, devrait être remise à plat. La formation des magistrats doit être repensée pour qu'ils soient plus en phase avec la société. A cet effet, des intervenants extérieurs devraient participer à la formation des futurs magistrats, ainsi que des professionnels étrangers.

Les cinq domaines dans lesquels les moyens budgétaires devraient être immédiatement accrus sont :

1) Le recrutement des juges d'instruction

Les postes devraient être exclusivement réservés à des magistrats ou des avocats expérimentés, **ayant une pratique de la justice depuis plus de 10 ans**. Les jeunes juges d'instruction devraient d'abord travailler pendant une durée minimale de trois à cinq ans aux côtés de magistrats expérimentés, qui pourraient écarter ceux qui n'ont pas les qualités humaines nécessaires dans un poste si exposé.

Je ne suis pas favorable à une instruction « à l'américaine », qui se ferait à l'audience, car cela supposerait un temps considérable, donc des greffiers et des salles d'audience en nombre suffisant, dont notre justice ne dispose pas. La solution la plus simple et la plus équitable serait donc **d'accroître le nombre de juges d'instruction jusqu'à ce que la moyenne des dossiers traités par juge ne dépasse pas un nombre de 50 à 70**. A terme, il faudra faire du juge de l'instruction une juridiction collégiale, lorsqu'un nombre suffisant de juges auront été formés. Les pôles de compétence auprès des Cours d'appel pourront, eux, être plus rapidement mis en place.

2) L'accroissement de l'aide juridictionnelle

C'est un des plus grands scandales de notre justice, et dont on parle trop peu souvent. En effet, les citoyens les plus démunis ne bénéficient que d'une aide juridique insuffisante : peu d'avocats s'inscrivent sur les listes d'aide, qui leur procure des revenus trop faibles. L'on n'y trouve donc les plus souvent que de jeunes avocats inexpérimentés en mal d'affaires, ou des avocats de réputation médiocre.

Actuellement, l'aide équivaut à moins du quart des honoraires habituellement payés par un client ordinaire, quelles que soient la durée de l'audience ou la complexité du dossier.

Cette aide devrait donc être quadruplée. Actuellement, la dépense globale effectuée à ce titre est de 300 millions d'euros par an (4,70 euros par habitant). Il en faudrait beaucoup plus, pour à la fois quadrupler l'aide et accroître les plafonds de ressources, notamment en faveur des familles. 50 % des foyers fiscaux devraient être éligibles, c'est-à-dire tous ceux qui ne paient pas l'impôt sur le revenu. **Cela supposerait, pour commencer, au moins 1,2 milliards d'euros par an. Ce n'est pas cher payé pour faire respecter un juste accès au droit**. En Grande-Bretagne, où l'aide légale permet de rémunérer aux frais réels les avocats plaidants, la dépense est d'environ 3 milliards d'euros par an, soit dix fois plus que chez nous.

Enfin, dans une perspective à plus long terme, le droit des citoyens de participer à la justice par l'échevinage devrait être examiné.

3) Réfléchir à la fusion dans un ordre juridictionnel unique qui concentrerait à la fois le judiciaire, l'administratif et même le financier pour garantir un peu plus l'indépendance de tous les juges. **Un guichet unique** devra, dans ce nouveau contexte, recevoir tous les actes judiciaires, quelle que soit la juridiction compétente à laquelle l'acte aura été directement adressé par le bureau qui l'aura enregistré.

4) Entreprendre la simplification des textes : il y en a actuellement plus de 200 000, écrits trop souvent dans un jargon incompréhensible aux non-professionnels, et dans lesquels tout le monde se perd alors que nul n'est censé les ignorer. Une partie de la population se trouve marginalisée par un droit devenu trop complexe que d'autres exploitent à leur profit.

En même temps, **les parlementaires doivent suivre l'exécution des lois**. Car sur 1000 lois votées par le Parlement depuis 1991, plus de 200 restent inappliquées. Principalement parce que l'exécutif n'a pas publié les décrets nécessaires à leur entrée en vigueur. Etablir le principe de ce suivi exige le vote d'une loi constitutionnelle ; le député socialiste Paul Quilès l'a proposé, je le soutiendrai.

5) Donner plus de moyens à la lutte contre la grande délinquance financière et le blanchiment d'argent.

Derrière les déclarations officielles qui continuent de minimiser l'ampleur de ces pratiques, aucune volonté politique ne s'est traduite en actes effectifs pour favoriser la

répression de ce type d'infractions.

Les lois qui permettraient une répression claire de la corruption restent à écrire et à adopter, des moyens mieux proportionnés à l'importance du sujet restent à mobiliser.

Les pôles économiques et financiers, créés en 1999, présentent des bilans mitigés. Il est nécessaire de **mieux former les magistrats spécialisés qui les composent**. Le vedettariat des juges, encouragé par leur regroupement géographique, doit cesser.

En même temps, **les brigades financières**



L'aide juridictionnelle devrait être quadruplée pour que les plus démunis aient réellement un droit au droit.

de la police judiciaire, qui enquêtent sous l'autorité des juges, doivent bénéficier de **crédits plus importants et d'effectifs mieux fournis**.

Il s'agit ici de rompre avec un immobilisme comptable pour mener une véritable guerre.

B) SANCTIONS CONTRE LES JUGES DÉFAILLANTS

La contrepartie d'une justice plus indépendante et devenant un réel pouvoir doit être la possibilité de sanctionner plus sévèrement les juges.

1) Les fautes disciplinaires

Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) propose des sanctions pour ce type de faute. Si dans les années 1960-1970, les sanctions contre les juges étaient rares et en tous cas peu sévères, désormais le CSM épingle chaque année 10 à 12 magistrats qui ont failli à leur mission ou manqué à leur devoir de probité. Cela va de la réprimande à la révocation en passant par le déplacement d'office ou la rétrogradation.

Avec la composition nouvelle du CSM que je préconise, et la sélection plus ouverte de ses membres, plus indépendante et moins corporatiste, la sévérité de ces sanctions serait accrue.

Le texte de la réforme Clément propose une sanction nouvelle : l'interdiction d'exercer des fonctions de juge unique (juge d'instruction, par exemple) pendant cinq ans.

Il redéfinit la faute disciplinaire des magistrats pour sanctionner « la violation grave et intentionnelle par un magistrat d'une ou plusieurs règles de procédure constituant des garanties essentielles du droit des parties. » En réalité, cela ne fait que préciser ce que le CSM était déjà en droit de faire.

Il faudrait aller plus loin. Le CSM devrait pouvoir **saisir l'inspection des services judiciaires et sanctionner les magistrats du parquet**, deux prérogatives aujourd'hui réservées au Garde des Sceaux.

Il faudrait en outre procéder à un audit disciplinaire de toutes les juridictions de France, y compris les tribunaux de commerce et les prud'hommes.

2) La responsabilité personnelle du juge

La retenir revient à aller au-delà du domaine disciplinaire. Il me paraît souhaitable de le faire, mais avec prudence.

Il ne faudrait pas que, comme en Italie (loi de 1988), un magistrat doive lourdement indemniser une victime sur ses deniers personnels en cas de faute grave ou de déni de justice. En effet, les juges devraient alors souscrire des contrats d'assurance, avec des primes élevées pour les juges les plus exposés (juges d'instruction ou des tutelles). De plus,

les juges seraient-ils alors insensibles aux argumentations de ces compagnies d'assurance s'ils devaient poursuivre des investigations criminelles ? Poser la question, c'est y répondre...

La responsabilité personnelle du magistrat ne devrait donc être engagée que lorsqu'il y a manquement évident à une obligation de prudence ou de diligence : détention provisoire abusive ou perpétuation d'un contrôle judiciaire devenu notoirement sans objet.

Dans ce cas, le juge devrait être pénalisé en participant de manière symbolique à l'indemnisation de l'Etat. La « vraie » peine dissuasive ne serait pas le montant de la somme versée, mais le fait déshonorant d'être condamné.

C) DANS LA PROCÉDURE PÉNALE,

trois mesures plus radicales que celles prévues par la « réformette » Clément doivent être adoptées :

- **La présence d'un avocat pendant la durée complète de la garde à vue**. En matière de terrorisme, il devrait être commis d'office parmi les douze secrétaires de la conférence de stage du barreau de Paris. Cet avocat devra avoir accès au dossier de son client pour connaître la réalité et le sérieux des charges. Ne pas disposer du dossier, comme c'est actuellement le cas, ne permet pas à l'avocat de remplir avec compétence son rôle de conseil.

C'est faire rentrer dans le droit des gens une mauvaise habitude française, celle de l'aveu forcé par un prévenu épuisé et livré à lui-même. Cette « culture de l'aveu » a prouvé à maintes reprises son caractère nocif.

- **La suppression du secret de l'instruction**. De fait, celui-ci n'existe pratiquement plus et les juges eux-mêmes s'appuient sur les médias pour poursuivre leur enquête. Il faut donc faire cesser l'hypocrisie et espérer que sous l'oeil du public (avec un débat public loyal, dossier sur la table), les juges d'instruction seront davantage inspirés d'instruire à charge et à décharge, en respectant la présomption d'innocence même lorsque des préjugés sociaux peuvent biaiser leur jugement.

Dans un même esprit, la transparence des débats judiciaires doit être systématiquement assurée, en ouvrant largement les portes de salles d'audience et en levant le huis clos trop souvent ordonné ou prévu par la loi.

- **La garantie de l'accès au dossier pour toute personne mise en examen, et la limitation de la détention provisoire à 6 mois en matière correctionnelle et un an en matière criminelle**, sauf pour les cas de terrorisme et trafic de stupéfiants. De plus, **des critères objectifs qui justifient l'emprisonnement** doivent être établis et respectés.

D) EN FINIR AVEC LE SCANDALE FRANÇAIS DES PRISONS

La prison ne doit pas être un lieu de vengeance sociale, **mais un lieu où le détenu, en purgeant sa peine, trouve l'opportunité de revenir à la société, de s'y réintégrer, d'en devenir un élément positif et surtout, de ne pas retomber dans la récidive**.

Or aujourd'hui, en France, la prison est toujours une **usine à récidive**. La majeure partie des détenus est d'ailleurs composée de récidivistes. Le droit n'est pas rentré dans notre univers carcéral, où l'arbitraire règne presque partout en maître absolu. Enfin, les détenus souffrant de troubles psychotiques graves (sans prendre en compte les névroses et les simples troubles psychiatriques) représentent 23 % du total, selon une étude dirigée par l'Institut national de santé et de

recherche médicale, et ils sont 55 % dans ce cas en maison centrale. Environ 7 % présentent des symptômes de schizophrénie et 7 % des troubles hallucinatoires. C'est dire que **la prison est aussi devenue l'annexe ou le dépôt des hôpitaux psychiatriques**, dans lesquels le nombre de places en hospitalisation à temps complet a été réduit de 170 000 à 69 000 entre 1970 et 1995. Globalement, il y a en France environ 57 000 détenus pour 49 000 places, ce qui aggrave le problème psychiatrique, notamment dans **les maisons d'arrêt où la surpopulation est endémique**.

Il faut donc mettre un terme à cette honte de la République.

1) En aval, il faut remettre des éducateurs dans la rue. Avec des locaux pour les jeunes dans les cités et une véritable politique de logement. Pas de commerce, pas de centre social, des ascenseurs en panne pendant des mois qui obligent des femmes enceintes et des vieux à grimper onze étages ou même plus, le succès financier du trafic de drogue et l'absence de perspectives d'emploi : le milieu criminel existe dès le départ pour environ 20 % de la population.

Nicolas Sarkozy, en proposant que les mineurs de plus de 16 ans soient pénalement traités comme des majeurs, alors que l'âge de la majorité ne peut pas humainement varier en fonction de ce qu'on fait, en multipliant les contrôles systématiques qui sont vécus comme des agressions et en proposant de suspendre les allocations familiales, alors que ce n'est une sanction efficace que pour les 10 % de parents qui délaissent leurs enfants par choix et non par incapacité, ne fait qu'aggraver le problème.

Il faut annuler toutes ces mesures aberrantes et leur substituer un maillage des territoires par une collaboration entre tous les acteurs de la vie publique, éducateurs dont le nombre doit être fortement accru, police de proximité à rétablir, école dont les enseignants connaissent les familles à reformer. Surtout, l'école ne doit pas être vécue comme un lieu de passage obligatoire sans perspectives, dans une langue plus ou moins étrangère, mais comme un accès à l'emploi. Cela pose tout le problème **du lien entre sécurité économique et sociale et sécurité publique**, qui est au coeur de mon projet.

2) La limitation que je propose des détentions provisoires permettra de résoudre en partie le problème de la surpopulation des maisons d'arrêt. Aujourd'hui, les personnes en détention provisoire représentent en France entre 35 et 40 % de la population carcérale. Il faut progressivement passer à un chiffre proche de la moyenne européenne, qui est de 20 %.

De plus, il faut créer de toute urgence, dans toutes les maisons d'arrêt, **un quartier pour les courtes peines** avec des mesures de sécurité allégées. Les petits délinquants ne doivent plus être mélangés avec les autres pour qu'on puisse en finir avec l'« école du crime ».

3) Au sein de la prison, il faut prendre en compte ce que Gil Robles, commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a dénoncé en février 2006, et surtout ce qu'expriment les 15 500 prisonniers qui ont répondu dans le cadre de la consultation nationale lancée en mai 2006 par l'Observatoire international des prisons en vue de ses Etats généraux de la condition pénitentiaire.

En termes simples, **il faut humaniser la prison** :

- **il ne faut d'abord plus incarcérer les mineurs, les sans-papiers et les grands malades**, ce qui est absurde ;

- **il faut vider les prisons de tous ceux qui n'ont rien à y faire** : cas psychiatriques graves (nous l'avons vu, c'est un quart des détenus), tantôt considérés comme coupables, tantôt comme malades, et petits délinquants, en favorisant **l'incarcération en milieu ouvert**, grâce au recours à un bracelet électronique de suivi. Actuellement, environ 800 personnes sont « écrouées et non hébergées », dont 600 placées sous **bracelet électronique**. Il faudrait rapidement multiplier ce nombre par quatre.

- **la promiscuité qui règne encore dans trop d'établissements doit cesser et les conditions sanitaires devenir satisfaisantes**. Des protocoles d'accord doivent être établis encore les divers intervenants pour mettre en place des installations sanitaires (douches, toilettes) qui préservent l'intimité de la personne, faire en sorte que le prix de denrées vendues aux prisonniers en cantine (qui varient d'une prison à l'autre) ne soit pas si élevé et que les repas soient servis à une

température normale et non refroidis au cours des trajets. L'accès aux soins médicaux doit être rendu plus aisé.

- **l'hébergement des gardés à vue et dans les centres de rétention des étrangers est scandaleux** ; y mettre fin est une priorité absolue. Alors qu'on juge au Palais de justice à Paris pour dire le droit, le dépôt des étrangers dans les sous-sols de l'édifice bafoue la personne humaine ;

- **il ne faut donc pas augmenter le nombre de places en prison, mais réduire le nombre d'emprisonnés**, en particulier en détention provisoire, **et améliorer les conditions de détention dans les prisons existantes**. La solution n'est pas la construction, mais l'humanisation.

Il faut aussi inverser la tendance qui, de 2000 à 2005, a fait que les crédits de rénovation des prisons existantes ont diminué de 25 %, leur état demeurant indigne d'un pays démocratique moderne ;

- il faut respecter davantage **les demandeurs d'asile** détenus dans des centres de rétention. Ils doivent pouvoir y trouver quelqu'un qui formule leur demande en français et par écrit, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ;

- enfin, il est nécessaire d'assurer **une rémunération réelle du travail en prison** et d'établir des **parcours de qualification professionnelle** pour ceux qui en font la demande ;

- **des unités de visite familiale doivent de toute urgence** être systématiquement mises en place, particulièrement pour les condamnés à de longues peines. Que seulement trois unités de visite familiale aient été ouvertes « à titre expérimental », c'est se moquer du monde. En outre, les prisonniers doivent être affectés dans le lieu de détention le plus proche possible de leur famille.

4) **A la sortie de prison**, des dispositifs d'accueil et d'orientation doivent être mis en place.

D'une part, pour les prisonniers ayant acquis une formation professionnelle en prison, des offres d'emploi doivent être prévues.

D'autre part, pour ceux ayant une faible qualification, il faut multiplier le nombre de

conseillers d'insertion et de probation.

Tous doivent **bénéficier d'un accès prioritaire au logement social**.

5) **Les malades mentaux** emprisonnés voient leurs troubles s'aggraver en prison, où on les punit bien plus qu'on ne les soigne.

A leur sortie, sans suivi, ils deviennent plus dangereux encore que lorsqu'ils sont rentrés.

Evidemment, dans la situation actuelle, il faut d'abord que chaque criminel sortant de prison fasse l'objet d'un suivi socio-judiciaire avec une injonction de soins réellement appliquée : c'est le prix à payer pour les erreurs commises en amont. Surtout, **il faut des structures d'accueil et de logement dans la ville pour qu'ils puissent être réinsérés**.

Ensuite, il faut, **au sein de la prison**, réorienter les malades mentaux vers des unités spécialisées :

- actuellement, dans 26 établissements pénitentiaires sur un total de 185, sont implantés des services médico-psychologiques régionaux (SMPR). Mais les moyens sont disparates et ces SMPR, à l'exception de ceux de Paris et de Marseille, ne fonctionnent avec du personnel médical que jusqu'à 18 heures. Après, ce sont les surveillants qui gardent les locaux !

- ailleurs, seuls les hôpitaux psychiatriques (HP) et d'autres structures spécialisées, comme les unités pour malades difficiles (UMD) sont habilités à fonctionner sous le régime de la contrainte. Cependant, on se heurte aux réticences des hôpitaux de secteur à accueillir des détenus soit par peur, soit par manque de moyens, soit par les deux en même temps. Quant aux UMD, il n'y en a que 4 en France pouvant accueillir 366 personnes : les délais d'attente et les procédures sont très longs.

Ainsi, quand « le fou explose », la logique sécuritaire du monde carcéral finit presque toujours par reprendre ses droits. La sanction tombe, et c'est le mitard, un enfermement dans un cachot dépouillé de tout, ce qui aggrave l'état mental du détenu malade !

La solution est **d'ouvrir partout des unités spécialisées pour les victimes de troubles mentaux portés à la violence, et en même temps pour ceux dont les troubles sont plus**

bénins, de renforcer d'urgence les moyens des hôpitaux psychiatriques. Des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) doivent être prévues pour les courts et les longs séjours de malades sous responsabilité médicale, l'administration pénitentiaire assurant la surveillance périphérique des locaux.

Certes, le Garde des Sceaux prévoit l'ouverture de ces unités spécialisées, mais en petit nombre et à partir de 2008. **Il faut commencer tout de suite**, car la gravité de la situation, pour les malades comme pour l'ensemble de la population lorsque ces malades sortent de prison non soignés, est aujourd'hui la question majeure de sécurité publique.

6) Peines de substitution et réparation pénale

Plutôt que la prison actuelle, « usine à récidive » et dépotoir de troubles mentaux, des peines de substitution, et en particulier de réparation, doivent être prévues de façon bien plus systématique, en particulier pour les auteurs de premiers délits. Ces peines peuvent aller du bénévolat dans des maisons de retraite jusqu'à des travaux d'intérêt collectif ou l'assistance à des SDF.

Les résultats sont là : 87 % des primo-délinquants reçus par le service de réparation de l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (Adsea) se font définitivement oublier des services de police ou de justice et comprennent qu'il y a un intérêt personnel à participer au grand jeu de la vie collective.

Une mesure de réparation pénale, qu'elle dure un jour ou six mois, coûte 734,97 euros, un peu moins que les 800 euros auxquels revient une seule journée en centre fermé.

Il faut donc promouvoir la réparation pénale auprès des magistrats, qui y ont trop peu souvent recours, et organiser un encadrement de qualité pour l'exécution, notamment pour les mineurs. Cet effort est pour moi une grande priorité.

Enfin, de manière générale, **les peines doivent être appliquées**, alors qu'aujourd'hui un grand nombre ne l'est pas, notamment en matière de justice pour mineurs et dans les tribunaux correctionnels. L'effet en est désastreux et fait perdre à la justice une partie de sa

crédibilité, notamment aux yeux des primo-délinquants. Mieux vaut une peine apparemment plus légère, mais rapidement décidée et appliquée, qu'une peine apparemment plus lourde, mais décidée plusieurs mois ou même années après le délit, et dont on se préoccupe insuffisamment de l'application.

E) CHANGER D'ÉTAT D'ESPRIT

Le véritable **renouveau judiciaire** que je défends exige **avant tout un changement d'état d'esprit**.

Pour l'ensemble des Français, la soif du châtimement et la victimologie ne doivent plus désorienter leur désir de vraie justice.

Pour les juges, l'on voudrait rappeler cette phrase de Tocqueville : « Quand je vois, parmi nous, certains magistrats brusquer les parties, leur adresser des bons mots ou sourire avec complaisance à l'énumération des charges, je voudrais que l'on essayât de leur ôter leur robe afin de découvrir si, se trouvant vêtus comme de simples citoyens, cela ne les rappellerait pas à la dignité naturelle de l'espèce humaine. »

Partant d'un état d'esprit nouveau, autant chez les justiciables que chez les magistrats, l'engagement pris devrait être de **remettre l'humain au centre de la justice**. A cet effet, des **états généraux de la justice** doivent être engagés dans tout le pays. Les gens seront invités à débattre devant les tribunaux et les barreaux, comme au XIXe siècle pour la rédaction du code d'instruction criminelle et du code civil. On ne peut simplement en appeler à la **responsabilité** d'un gouvernement, mais à celle **d'une société entière**.

La réforme, la vraie, pourra ensuite, enrichie par ces débats, être réalisée au Parlement, dans un climat apaisé et avec des citoyens en principe informés, alors qu'aujourd'hui, le fonctionnement du système judiciaire est inconnu des Françaises et des Français.

A cette justice-là, il faudra donner les moyens nécessaires à l'exercice de son pouvoir enfin établi. Cela coûtera assez cher, mais une bonne justice suscitant un esprit de coopération citoyen et rétablissant la confiance dans nos institutions, le vaut bien. A nous de la créer !

Sécurité publique : non à l'Etat policier



XVIII.SÉCURITÉ

L'insécurité sociale crée l'insécurité des biens et des personnes. C'est d'abord contre elle, à la source, qu'il faut lutter, en créant de l'emploi qualifié et des solidarités à tous les niveaux. C'est ce qui sous-tend l'ensemble de mon projet.

Cependant, l'insécurité publique affectant d'abord les plus pauvres et les plus démunis, la combattre sans concessions dans ses manifestations immédiates fait également partie d'une politique sociale cohérente. Il faut donc agir à la fois dans un souci de prévention, de répression et de réinsertion. Ces trois volets forment un tout cohérent.

1) **Création d'un ministère de la Sécurité intérieure** pour assurer une coordination et une rationalisation de la répartition des effectifs sur le territoire. L'idéal est d'unir la police, la gendarmerie et éventuellement les douanes sous un commandement unique. Et répartir ces forces selon la réalité constatée des forces criminelles.

Ce nouveau ministère serait étroitement **associé à un autre ministère nouveau à la Ville, au Logement et à l'Aménagement du territoire**. Il y aurait ainsi une politique globale de « création de sécurité ».

2) Dans les quartiers sensibles devraient être organisées, dans cette approche, **des unités de police urbaine**, disposant de tous les moyens d'intervention permettant d'anticiper et de dissuader : sécurité publique, renseignement, investigation judiciaire, brigade des mineurs.

3) **Les acteurs de la vie sociale, connais-**

sant le terrain, doivent opérer en réseau pour prévenir. Une police de proximité rétablie, les éducateurs, les magistrats, les enseignants des quartiers et les parents d'élèves devront constituer **un réseau de veille auprès du maire**, en vue d'interventions sociales, d'actions de réinsertion et pour assurer l'ordre public.

L'on pourrait ainsi repérer plus rapidement les cas de familles ou de jeunes délinquants qui sèment la terreur, afin de mieux en protéger la population.

Cette approche est à l'opposé de celle voulue par Nicolas Sarkozy, qui entend faire des maires non les acteurs de la prévention et de la réinsertion, mais des délateurs pouvant obtenir et transmettre les renseignements en principe confidentiels dont les éducateurs et les assistantes sociales ont la charge. A juste titre, les maires refusent cette attribution qui ne relève pas de leur mission et risque de leur faire perdre la confiance de leurs administrés, en tant que « médiateurs » et animateurs. La « présentation immédiate » de mineurs de 16 à 18 ans récidivistes devant les juges, comme pour les adultes, est à la fois irréalisable et dangereuse.

Mon sentiment est qu'il ne faut plus toucher à l'ordonnance de 1945, qui a été revue et corrigée à plusieurs reprises, en fonction de considérations d'opportunité et sans résultats probants.

4) **Les établissements scolaires doivent être mieux surveillés et la police doit y intervenir en cas d'agressions graves. Il faut enseigner de nouveau la morale civique** (cf. Éducation) et les règles d'un vouloir vivre en commun. Bref, l'école doit vivre avec la loi et réapprendre le respect de la loi, respect des élèves et des parents pour les enseignants, et des enseignants pour leurs élèves, dans la

« République scolaire » que je préconise.

5) **Il faut mieux équiper les forces de l'ordre**, qui ont besoin de meilleures voitures au moins aussi rapides que celles des délinquants, de meilleures armes, de meilleurs moyens de communication (les policiers doivent souvent se partager à plusieurs un téléphone portable). Tous ceux qui doivent aller sur la voie publique doivent être dotés d'**un gilet pare-balles**.

6) **Les salaires des policiers et gardiens de la paix doivent être améliorés** en fonction de leur travail réel et de leur bagage scolaire.

7) **Il faut donner à la protection judiciaire de la jeunesse, à l'administration pénitentiaire, aux juges d'application des peines et aux juges des enfants les moyens** d'assumer leurs lourdes tâches, en particulier la prévention de la récidive, outil essentiel de protection des citoyens.

8) Deux types d'action doivent être encouragés pour les cas les plus difficiles :

- **la « défense deuxième chance »**, dispositif du ministère de la Défense qui monte doucement en puissance, encadrant des jeunes avec d'anciens militaires et des enseignants détachés ;

- **la formation des élèves par des sapeurs pompiers**, qui sont ensuite chargés de la sécurité de leur collège : on leur apprend à éteindre le feu, on leur confie des exercices d'évacuation, on les organise en équipes de garde et on leur remet des diplômes.

Bref, si on offre ainsi de la considération aux jeunes de banlieues, ils n'iront plus caillasser leurs formateurs ou vider leurs extincteurs. Le respect du service public ne se gagnera que sur ce type d'initiatives intégratrices.

9) **Les vidéos violentes**, impliquant des crimes et l'abus de personnes (vols, tortures...) **doivent être interdites, ainsi que les jeux de hasard qui créent de la dépendance dans**

Il faut créer un ministère de la Sécurité intérieure, associé à un nouveau ministère à la Ville, au Logement et à l'Aménagement du territoire

des lieux publics (il y a aujourd'hui de 50 000 à 100 000 joueurs dépendants de la répétition mécanique de tirages et de l'atmosphère d'alcoolisation de certains bars).

10) Il faut, dans la loi Perben 2, **supprimer la possibilité offerte à des services étrangers de pays hors de l'Union européenne de venir enquêter en France**. Ceci concerne en particulier le FBI et la CIA. L'on doit revenir à une simple possibilité d'assister les autorités judiciaires et policières françaises.

11) **Enfin, il faut arrêter la dérive des fichages informatiques devenant de plus en plus attentatoires aux libertés publiques**.

Le passeport électronique, où seront rassemblées les données biométriques (empreinte digitale, signature de l'iris et/ou numérisation de la face) permet pratiquement de contrôler chaque individu en tout lieu de la planète. Le fichage ADN est réservé, pour l'instant, aux seuls délinquants et grands criminels. La loi Perben 2 autorise le prélèvement autoritaire d'ADN sur les détenus et cette autorisation a été étendue par Nicolas Sarkozy aux personnes mises en garde à vue pour 24 heures.

On va ainsi vers un élargissement du contrôle à toute la population, avec un croisement des données et des moyens. Déjà, Alex Türk, président de la Commission informatique et liberté (CNIL), propose en outre la « légalisation de fichiers suspects » créés par les sociétés privées. Il demande également l'interconnexion des fichiers de suspects STIC (police, allant bien au-delà des casiers judiciaires) et JUDEX (gendarmerie), malgré leur illégalité selon les directives de la CNIL elle-même de 1978.

On passe ainsi progressivement, dans le cadre de la « nouvelle gouvernance financière » mondiale, de la protection du citoyen à la surveillance de celui-ci pour garantir la protection d'intérêts privés.

Autant je ne fais pas preuve d'angélisme en matière de sécurité publique, **autant cette dérive est absolument inacceptable. Je la combattrai pour défendre notre système républicain contre une nouvelle forme de surveillance totalitaire**.

Immigration, co-développement, Afrique Rompre avec l'inadmissible



XIX. IMMIGRATION

Je suis en colère face à l'injustice faite à des pays et à des hommes vis-à-vis desquels nous avons une responsabilité historique particulière. L'Europe est devenue une place forte qui se désintègre de l'intérieur, mais repousse ceux qui veulent en partager quelques miettes pour survivre. Je déteste cette Europe-là et cette France-là. Ma politique vise à retrouver une vraie France et une vraie Europe.

Dans la logique du système financier et monétaire international actuel, l'Afrique ne peut avoir accès au développement et l'immigration se réduit fatalement à un pillage de cerveaux. Il y a le second projet de loi sur l'immigration de la deuxième présidence Chirac – la loi Sarkozy – qui organise l'injustice, mais le fait lui-même du pillage la précède. Par exemple, 10 % seulement des étudiants boursiers que les pays maghrébins envoient en France pour s'y former reviennent ensuite dans leur pays d'origine. Ainsi, dans cette « aide au développement à l'envers », ces pays supportent le coût de la formation de leurs jeunes ressortissants et nous en exploitons les capacités ! Le président de l'Union africaine, Alpha Omar Konaré, l'a exprimé clairement : « L'immigration choisie, c'est refuser à l'Afrique le droit au développement. On décide de piller les pays africains de leurs cerveaux. Déjà, chaque année, plus de 25 000 diplômés, dans tous les domaines, quittent l'Afrique. »

Dans la logique de mon projet, au contraire, nous devons être à la fois capables d'assurer le développement des pays d'où viennent nos immigrés et de les intégrer. **Accueil et co-développement définissent ainsi la mission universelle de la France.**

La vérité est que la nécessaire régulation de l'immigration ne peut être, en toute justice, mise en place que de deux façons : **en assurant le développement des pays du Sud pour y créer des emplois qualifiés et en créant avec eux de vraies formules de co-développement et de partenariat pour la formation.**

La solution est de considérer à nouveau des êtres humains comme des êtres humains et non comme des « variables d'ajustement » ou des kleenex à trier et éventuellement jeter après usage.

A) DÉVELOPPER L'AFRIQUE

La première mission de l'Europe et de l'Asie réunies par le Pont terrestre eurasiatique sera de **fournir à l'Afrique les moyens de son développement**, de manière à ce que son capital humain puisse y rester. D'une part en y promouvant l'**équipement infrastructurel et social**, d'autre part en organisant **dans chaque pays un vecteur scientifique** tirant les économies. C'était le rêve d'un Cheikh Anta Diop, il est plus que temps de le réaliser. Les « nations nègres », berceau de l'humanité, ont le droit fondamental de retrouver leur culture dans l'essor des pouvoirs créateurs de leurs citoyens. Pour cela :

1) Il faut, ce qui est consubstantiel à mon projet, **sortir du système d'ajustements structurels du Fonds monétaire international** qui détruit la santé, l'éducation, la fonction publique et les infrastructures.

2) On doit lui substituer **la promotion de grands projets infrastructurels**. Deux projets-phares sont :

- **la remise en eau du lac Tchad**, « pompe à développement » de l'Afrique centrale. Il a perdu depuis 50 ans plus de 80 % de sa surface, et depuis 500 ans 95 %. Cette remise en eau permettrait d'une part d'arrêter l'extension du désert, en organisant à terme un changement climatique, d'autre part de lancer l'exploitation des terres très riches que ses limons ont créées, à condition de donner aux agriculteurs les moyens de les exploiter sans les épuiser ;

- **la création de chemins de fer et de transports à grande vitesse en général, intérieur-intérieur et côte-côte**. Il s'agit de sortir du modèle intérieur-côte, organisé le plus souvent pour le pillage des matières premières, et de **réunifier les marchés entre les zones intérieures ainsi désenclavées pour la consommation locale**.

Pour ces grands projets, des financements internationaux avec des crédits à long terme (20 à 50 ans) et faible taux d'intérêt doivent être prévus, l'idée étant, comme pour le plan Marshall, que le développement engendré par les projets « paie » les crédits (système de « paiements différés »).

3) **Dans le cadre de projets locaux et régionaux**, qui n'ont de sens que tractés par les grands projets, le **micro-crédit** devrait être organisé par les Etats en faveur des plus défavorisés pour court-circuiter les usuriers. L'idée ici est de **mettre au travail le plus vite possible, en organisant des passerelles vers les emplois qualifiés au fur et à mesure du développement**. Avec une priorité donnée aux enjeux majeurs : eau, école, environnement, santé, en mobilisant en particulier les femmes, qui sont au cœur de ces sujets. La consommation intérieure serait ainsi stimulée et pourrait être échangée en recourant aux transports intérieur-intérieur.

4) **Les armées africaines** ne doivent plus être des armées de répression ou de maintien d'un ordre politique injuste, mais **être impliquées**, sur la base de « corps de génie » que nous devons aider à mieux organiser, **dans la construction de voies ferrées, ponts, ports, routes**, etc.

5) Nous devons **aider l'Afrique à produire des médicaments génériques bon marché**, en passant par dessus les réticences de nos laboratoires pharmaceutiques, pour traiter le sida et toutes les maladies tropicales. Nous devons aussi soutenir la proposition du président sénégalais Abdoulaye Wade en faveur d'**une assurance mondiale contre les épidémies internationalement transmises**.

6) **La dette des pays appauvris** par la politique internationale relayée par des gouvernements corrompus doit être **annulée en faveur de leurs peuples**.

7) **Un véritable commerce équitable doit être établi**, se substituant au libre-échange destructeur. Nous devons, en accord avec les gouvernements et les producteurs africains, ouvrir nos frontières aux produits des agriculteurs et des pêcheurs africains qu'aujourd'hui ils ne peuvent plus exporter.

8) **Ainsi, les conditions seront créées pour que la vie et la dignité des jeunes Africains soient enfin respectées**, sans navires et avions de l'Union européenne les empêchant de quitter les côtes d'Afrique, sans risque de mourir par noyade ou sur les barbelés de Ceuta et de Melilla, sans aboutir à des camps de travail européens comme on en a trouvé dans Pouilles ou dans des logements misérables où eux-mêmes et leurs enfants sont contaminés par le saturnisme.

La justice envers l'Afrique et ses peuples, comme envers notre propre peuple français, exige que nous ne nous soumettions plus à la mondialisation financière.

B) PROMOUVOIR UNE POLITIQUE RÉPUBLICAINE D'IMMIGRATION

Notre politique vis-à-vis de l'immigration est d'abord révélatrice de ce que nous pensons de nous-mêmes. C'est pourquoi la question de l'immigration ne peut être traitée d'abord comme une question « du dehors », de « flux migratoires » ou de « sécurité », mais comme

une question « du dedans », de vouloir-vivre en commun, de ce que nous voulons faire de notre société avec « eux », avec cet ensemble disparate et hétérogène de « prochains » qui ne peut être défini positivement que par rapport à son avenir et au nôtre.

Dans cette perspective, deux vérités sont bonnes à dire :

- **la France, compte tenu de sa situation démographique, ne pourra pas se passer de l'apport de l'immigration au cours de ce XXI^e siècle ;**

- l'immigration, si elle est orientée par un effort d'intégration, a toujours été facteur de **dynamisme social**.

Par rapport à ce double constat, les **moyens mobilisés** sont aujourd'hui **dérisoires** et dispersés. Sur un total d'environ 4000 fonctionnaires et agents publics, entre 500 et 1000 seulement s'occupent, directement ou indirectement, de l'immigration. La part du budget affecté ne dépasse pas 300 000 euros. Et, depuis dix ans,



La vérité est que la nécessaire régulation de l'immigration ne peut être mise en place que de deux façons : en assurant le développement des pays du Sud et en créant de vraies formules de co-développement et de partenariat.

les crédits stagnent ou décroissent.

Il faut donc d'abord rassembler les moyens et créer une structure unique qui les anime.

1) La solution est un retour de l'Etat en donnant un signe fort, avec la création d'**un grand ministère de la Coopération, du co-développement et de l'immigration**. Ainsi seront réunis les deux aspects d'une même politique « intégrée » : l'impératif de développement des pays d'origine et la bonne gestion de l'immigration.

Cette administration spécialisée ne doit pas être pléthorique. L'idée est de mettre en place le type de dispositif que Jean Monnet imagina pour nos premiers plans : une poignée de hauts fonctionnaires brillants et motivés, convaincus de leur mission, déterminant les objectifs pour les proposer au ministre et animant syndicats, associations, universités, élus et médias pour les mettre en oeuvre.

Après du ministre et de son administration de « chevaux légers », la meilleure solution me paraît de créer **une agence unique chargée de l'intégration** qui peut être mieux cantonnée à un rôle exclusif et à la coordination des initiatives qu'une administration.

2) Dans le contexte défini par l'ensemble de mon projet, cette structure administrative pourra **organiser les différents aspects de l'immigration** :

A. **Accueil**. L'idéal serait que des fonctionnaires formés à cet effet dressent un bilan réel de compétences et de carences, permettant la discussion, l'adaptation et éventuellement la réorientation de **parcours individuels**, avec à chaque étape l'écoute attentive d'un travailleur social. Il faut faire du « **cousu main** » respectant la dignité de l'entrant.

B. **Accès**. **Les grands équipements sociaux et culturels doivent être physiquement accessibles**.

- Le premier effort doit être consenti en fa-

veur des vieux immigrés, dont le traitement a été jusqu'à présent inacceptable et indécent. Il faut leur donner, en repérant au moins en partie les aspects les plus choquants de leur sort, l'accès à la santé par l'adaptation des structures (ouverture de dispensaires au plus près de leur habitat, et non fermeture comme c'est le cas aujourd'hui dans le 93, dans des locaux accessibles, à des horaires adaptés), la liquidation effective des retraites.

Signalons ici que la réforme Chirac en faveur des **tirailliers** n'a constitué qu'un alignement de pensions partiel et tardif, ne concernant que les anciens combattants. Il faut y **ajouter les engagés non combattants, avec bénéfice étendu aux veuves et ayants droit et un vrai rattrapage**.

- Leurs parents étant respectés, les jeunes seront plus motivés et convaincus que l'Etat français est juste. **Le second effort doit être fait en faveur de leur scolarité et de leur formation**.

Les enfants ne doivent pas mettre plus de trente ou quarante minutes pour rejoindre leur collège ; il faut **des petites unités (500 à 600 élèves) situées à une distance maximum de dix minutes à pied ou par transport scolaire**. Ils doivent disposer, comme tous les autres enfants, de **soins de dentisterie et de lunetterie et être suivis par des médecins, des infirmières et des assistantes sociales et maternelles** : un dispositif d'assistance doit être ainsi prévu en leur faveur.

Dans les écoles de parents, le français pratiqué n'exclura pas le recours à la langue d'origine. Le bilinguisme est un acquis fondamental qui doit être reconnu.

- **Le troisième effort doit être effectué**, bien entendu, en faveur de **l'emploi**. Seule une politique combinant formation et accompagnement dans l'emploi, mobilisant ensemble administrations, syndicats et entreprises, sous l'aiguillon de l'Etat, permettra d'éliminer le sur-chômage des immigrés. **Le grand service public de l'emploi que je préconise prendra l'initiative**, et formera si possible des travailleurs dans des secteurs qui seront à la fois dans notre intérêt et dans celui du pays d'origine.

- **Le quatrième effort à faire concerne le logement**. Il faut non seulement qu'il soit assuré (cf. Logement), mais que les quartiers d'immigrés deviennent « comme les autres », sans que l'adresse n'entraîne aucune conséquence sociale pour celui qui y habite.

- **Le cinquième effort consiste à assurer la présence systématique et coordonnée du service public**. Sous la tutelle de la future agence, **des « maisons du citoyen »**, rassemblant les principaux services (administrations, emploi, santé, allocations familiales, aide juridique, inter-prétariat et soutien à l'enseignement du français aux mères de famille...), offriront **un lieu d'intégration**. Les immigrés seront associés à leur gestion à travers des « conseils de quartier », en évitant le clientélisme politique, religieux ou culturel, élus par tous les habitants, français ou pas, ce qui constituera le passage vers le droit de vote des immigrés aux élections locales après cinq ans de séjour.

- le sixième effort est en matière de **transports** : il faut **désenclaver**, faciliter la circulation entre les quartiers et la ville, tout comme de banlieue à banlieue.

- Le septième est en matière de **sécurité** : les **services de police** redéfinis comme je le propose (cf. Sécurité intérieure) devront être non seulement proches et intégrés, mais **disponibles à toute heure** (commissariats ouverts jour et nuit, sans fermeture de fin de semaine).

3) Des visas « ouverts »

En fonction de nos besoins, il faut **augmenter le nombre de visas sans pillage de cerveaux**. La **possibilité d'allers-retours** doit être offerte : les travailleurs et les étudiants qui partent ne doivent pas perdre le droit de revenir en France. Le co-développement signifie d'abord pouvoir circuler dans les deux sens.

La première mission de l'Europe et de l'Asie sera de fournir à l'Afrique les moyens de son développement

Il va sans dire que **toutes les dispositions restrictives**, en matière d'accès à la nationalité, de cartes de séjour, de regroupement familial et d'asile politique **de la loi Sarkozy seront supprimées**.

4) La question de la **culture** doit être posée sans démagogie : il s'agit simplement d'organiser un échange entre ce que la tradition de l'immigration porte de meilleur (par exemple, la musique arabo-andalouse, l'apport de la philosophie arabe ou les origines de l'Afrique) et la nôtre (mise à disposition des acquis de notre culture de la Renaissance et de la République).

5) **En matière de religion, l'islam en France doit être traité ni plus ni moins comme les autres cultes**. Au nom de la

liberté de conscience, les fidèles doivent pouvoir disposer d'un lieu de prière, de centres culturels ou locaux de réunion, construire des mosquées en respectant les lois et les principes de l'urbanisme et vivre en respectant les comportements exigés par leur religion. Les collectivités locales, soutenues par l'Etat, doivent pouvoir leur offrir les moyens de construction des édifices du culte sans changer les lois sur la laïcité (bail emphytéotique pour les terrains, prêts pour construire...)

6) **Moyens** : il est indispensable d'accroître les ressources financières

La France ne pourra pas se passer de l'apport de l'immigration au cours de ce XXI^e siècle

là où elles sont nécessaires, c'est-à-dire dans les communes, les départements et les régions comportant des quartiers en difficulté et d'importants flux d'arrivée de populations.

7) **Harkis et leurs enfants** : un effort particulier doit enfin être consenti en leur faveur, pour leur donner les moyens de devenir réellement français.

8) En conclusion, la politique d'intégration à l'intérieur de notre pays est l'équivalent de notre politique de co-développement à l'extérieur, celle du Pont terrestre eurasiatique et du nouveau Bretton

Woods : dans les deux cas, **l'objectif est une nouvelle donne**.

9) Le gouvernement français doit **en discuter avec les chefs d'Etats des pays concernés, avec une coordination à l'échelle européenne**, en dépassant des réunions trop souvent stériles de la Françafrique par des ordres du jour précis et des engagements motivés.

10) Quant à moi, **avec notre mouvement de jeunes en France, je soutiendrai les jeunes Africains pour qu'ils aient un avenir à la fois chez eux et chez nous, selon leur choix et sans fatalité**.

En même temps, la **diaspora africaine** doit se mobiliser pour peser sur le débat : elle le peut, j'entends être son étincelle.

Questions fondamentales, mais consécutives au choix fait contre la mondialisation financière



XX. QUESTIONS

Mon projet vise à lever les peurs et le catastrophisme, répandus pour jeter le doute sur les capacités créatrices de l'être humain.

A) POUR UNE ÉCOLOGIE HUMAINE

Il y a deux visions de l'écologie. La première est malthusienne, anti-populationniste et promeut la notion de capacité de charge limitée imposée par les lois intangibles de la nature. La seconde, que j'adopte, établit que les « lois intangibles » ne sont que des contraintes momentanées, qui peuvent être dépassées dans un processus de développement harmonieux.

L'homme n'est pas un fléau destructeur de ressources, mais un créateur dont la capacité cognitive lui permet de changer volontairement les données biologiques de sa capacité de peuplement ; c'est ce qui le distingue fondamentalement de toute autre espèce vivante.

Ainsi, la question écologique légitime – quel monde allons-nous laisser aux générations futures ? – ne peut être résolue en revenant à des technologies passées, mais **en rebâtissant son milieu de vie par son travail et sa pensée, le transformant de plus en plus par rapport au passé**.

Cette action transformatrice, seule garantie d'un avenir permettant d'accroître la capacité d'accueil du monde par un développement harmonieux des ressources avec **des machines à densité de flux d'énergie toujours plus élevée, est la base de mon projet**. Le « déchet » en tant que tel (cf. l'économie isotopique fondée sur la transmutation) n'est pas quelque chose de fixe qu'on doit éliminer, mais peut devenir une ressource.

De mon point de vue, celui qui a caractérisé l'histoire humaine depuis ses origines et qui a permis de passer d'une capacité de peuplement de quelques millions d'hommes au mieux à plusieurs milliards, **je suis favorable au développement du nucléaire, non comme une somme de procédés fixes, mais comme une physique engendrant des modes d'action sur la nature de moins en moins polluants et de plus en plus sûrs**. Sans l'apport de l'énergie nucléaire, la reprise de l'économie mondiale serait impossible. Sans l'apport de l'énergie nucléaire, le tiers monde serait condamné à la misère.

L'avenir du traitement des déchets est la « transmutation », qu'il faut développer le plus rapidement possible.

Le type de réacteurs à mobiliser (les plus « écologiques ») sont **aujourd'hui ceux à haute température (HTR)**, à sécurité intrinsèque, et **demain, la fusion thermonucléaire contrôlée**.

Bien entendu, le problème de l'épuisement

du charbon et du pétrole se pose dans les 50 prochaines années.

Il faut donc substituer au pétrole **l'hydrogène comme carburant** (à partir de l'eau), avec le nucléaire ou des procédés nouveaux. Les entreprises qui étudient ce type de moteur – BMW, Renault – doivent être systématiquement encouragées dans leurs recherches. Le pétrole ne doit pas être « brûlé », mais utilisé dans la pétrochimie.

Une politique de transports publics ambitieuse, urbains et interurbains, doit être adoptée : on ne peut plus tolérer les embouteillages sur les grands axes d'accès et les périphériques de toutes les grandes villes.

En même temps, il faut adopter **le ferroviaire** pour éviter l'encombrement des routes par les camions.

Certains changements de comportement, par petites touches, seront nécessaires : mieux isoler nos maisons (remplacement des chaudières à fioul avec le soutien d'aides fiscales), produire des voitures plus légères et

contrôler la mondialisation. L'Etat-nation républicain basé sur la démocratie participative (cf. Exécutif-législatif-collectivités locales) et incorporant certains formes d'autonomie régionale, reste la meilleure forme inventée par l'homme pour résoudre ses problèmes.

Ma conviction profonde est donc qu'il faut totalement changer de point de vue, en passant d'une écologie malthusienne à **une écologie humaine, fondée sur l'idée de responsabilité vis-à-vis de l'homme et de la nature**. Opposer l'un à l'autre, en bloquant les réalisations de la pensée humaine, n'aboutirait qu'à détruire les deux, en promouvant une entropie sans futur.

B) CONTRE L'OBSESSION DE L'ENDETTEMENT

La dette publique française atteindra 1150 milliards d'euros à la fin 2007, et avec les obligations de l'Etat (droits à la retraite des



Je suis favorable au développement du nucléaire comme une physique engendrant des modes d'action sur la nature de moins en moins polluants et de plus en plus sûrs

moins rapides et plus économes, faire mieux avec nos appareils électroménagers et moins utiliser l'avion à tout va (remplacer les longs trajets par des vidéo-conférences).

Ainsi, **une nouvelle forme de société émergera, tournée vers l'espace, le développement du tiers monde et le collectif**, moins individualiste et visant l'unité dans la diversité.

Le « développement durable » ne peut en effet être défini par des bureaucrates ou des experts, anglo-américains ou pas. Il dépend étroitement des cultures et des besoins propres à chaque peuple : chaque peuple, chaque génération, chaque culture invente sa réponse dans un environnement toujours changeant. Elle le fait en s'appuyant sur son imagination et sa créativité.

C'est pourquoi, contrairement à ce que disent les écologistes malthusiens et Ségolène Royal, qui veut créer un Conseil mondial du développement durable, un gouvernement mondial au-dessus des nations ne serait pas une bonne solution pour l'environnement.

Aujourd'hui, il ferait fatalement le jeu des intérêts financiers et de l'oligarchie financière qui

fonctionnaires, caisses de défaisance...), elle dépassera les 2500 milliards. Ce qui représente 42 000 euros par tête, soit deux années de revenu disponible.

Dans ces conditions, Nicolas Baverez et ses co-penseurs libéraux crient au déclin et au dépôt de bilan.

Ces propos pessimistes, qui font écho au pessimisme écologique sur l'évolution du climat, ne sont pas plus fondés. Vrais dans le cadre du système actuel, qui va de toutes façons contre le mur, ils deviennent faux suivant la logique de mon projet.

En effet, la politique internationale, eurasiatique et européenne que je préconise créera de la richesse en France, c'est-à-dire les moyens de payer.

De plus, notre dette est en grande partie franco-française, et non entre les mains d'entités étrangères.

Enfin, notre taux d'épargne reste d'environ 15 %, ce qui permet de voir venir, contrairement aux Etats-Unis où celui-ci est à peine au-dessus de zéro ou même négatif.

Le problème réel est aujourd'hui notre taux de croissance moyen figé à 1,5 % avec

un chômage réel d'environ 4,5 millions de personnes. La solution est de remettre, par des investissements productifs d'équipement et de recherche à l'échelle européenne et eurasiatique, notre pays au travail et à la production, en rejetant l'économie de services – ou plutôt l'économie de bazar – qui sévit aujourd'hui, dans laquelle nous consommons des produits étrangers, c'est-à-dire le plus souvent en exploitant la main d'oeuvre asiatique.

Ce n'est pas la libéralisation du marché du travail et la réduction des prélèvements sur les entreprises et les individus qui permettront de retrouver une croissance forte, mais **le retour à la priorité de l'investissement productif à long terme, au sein de marchés mondiaux organisés et non de marchés financiers promouvant la spéculation à court terme**.

C) POUR UNE CULTURE DE LA VIE

Le projet que je préconise se fonde (cf. Education) sur l'accès à la culture des pouvoirs créateurs de l'homme pour tous.

C'est le nécessaire contre-poison face au pessimisme mondialiste, écologiste extrémiste et pseudo-scientifique, et face à toutes les grandes peurs induites. Art et science doivent, dans ce domaine, constituer les deux piliers d'un homme épousant en lui-même le sensible et l'intelligible.

C'est pourquoi je suis pour **l'accès gratuit aux collections permanentes des grands musées, au sein desquels l'accueil doit permettre à tous de comprendre ce qui est en jeu**. Les origines de l'oeuvre, la manière dont elle a été conçue et avec quel matériel, dans quel milieu de vie et pourquoi doivent être expliqués à tous les visiteurs, pour qu'ils **les re-situent comme autant de jalons dans l'histoire humaine, particulièrement celle des 2500 à 3000 années de culture européenne**, avec toutes ses influences extérieures. Des concerts de musique gratuits, avec une explication de l'intention du compositeur, doivent être partout promus : mieux vaut répartir des sommes plus modestes entre des centaines de troupes ou d'orchestres amateurs que de concentrer les dépenses, par exemple sur l'Opéra Bastille.

Bien entendu, les arts – chorale, arts plastiques, théâtre – doivent être développés à l'école. Cette pratique collective est une formidable **incitation à la lecture**.

D/ PRESSE, TÉLÉVISION :

RETROUVER L'ESPRIT DE SERVICE PUBLIC

A une culture de la vie doit correspondre une télévision et une presse éducatrices. Je me battraï pour que la grande presse nationale ne soit plus contrôlée par les grands intérêts financiers (Dassault, Lagardère, Bouygues, Arnault, Pinault...) et que la télévision publique retrouve son esprit de service public.

Des Etats généraux de la presse écrite doivent être organisés. Leur objectif sera d'aboutir à une loi de séparation de l'Etat et de la religion médiatique pour refonder la République, une loi qui serait aussi révolutionnaire que celle de 1905 sur la laïcité.

France-Télévisions devrait d'abord penser

au service public et ne plus dépendre des budgets publicitaires, alors qu'aujourd'hui elle est obsédée par l'audience car son véritable client, c'est l'annonceur. La seule solution est de **supprimer la publicité sur les chaînes publiques**, en trouvant des sources de recettes nouvelles : taxation des transactions publicitaires des médias privés, en contrepartie de l'abandon de la publicité par les chaînes publiques, mise en place d'une redevance qualité ou attribution de revenus de la Loterie nationale, comme pour la BBC. A l'heure du numérique, on ne paierait plus pour la possession d'un téléviseur (concurrencé par internet) mais pour la mise à disposition d'une offre de contenus de service public, via les ondes hertziennes, le câble ou l'infrastructure téléphonique.

Les Français sont en réalité fêrus de politique. Une chaîne de référence à vocation généraliste, *France 2*, devrait en être le pilier, *France 3* demeurant régionale, *France 5* étant pédagogique, *France 4* urbaine, *France 24* d'information. Ainsi la télévision publique formerait un véritable groupe, visant à servir une culture citoyenne de la vie.

E) ECONOMIE SOLIDAIRE

« Tiers secteur », elle promeut la recherche du bien commun et constitue un pôle de résistance à l'individualisme marchand qui mine notre société. Son champ devrait pouvoir doubler en cinq à six ans, pour renforcer l'emploi, la cohésion sociale et la démocratie participative. Je soutiendrai trois initiatives :

- assurer la promotion de l'épargne salariale solidaire et améliorer sa réglementation ;
- faire exécuter, comme le permet la loi, une partie des marchés publics de l'Etat, des collectivités locales et des bailleurs sociaux par des entreprises solidaires ;
- faire consacrer 15 % du budget d'action économique des régions à l'économie sociale et solidaire.

F) LUTTE CONTRE LE SEXISME

L'objectif d'Etats généraux de la presse écrite sera une loi de séparation de l'Etat et de la religion médiatique pour refonder la République

La France est un des pays développés dans lequel les inégalités entre les hommes et les femmes sont les plus choquantes. Je défendrai trois initiatives :

- **une loi-cadre contre les violences sexistes dans toutes leurs dimensions**, s'inspirant de la loi espagnole mais allant au-delà : violence dans la famille et le couple, au travail, dans les lieux publics, prostitution... Les femmes victimes devront bénéficier d'un accès prioritaire aux logements sociaux. Il y a urgence, non pour alourdir les peines, mais pour protéger concrètement les femmes ;
- **la lutte contre toute forme de publicité sexiste ;**
- **la lutte contre le sexisme de la fiche de paie.** Trente-deux ans après la consécration du

fameux principe d'« égalité de rémunération entre hommes et femmes pour les travaux de valeur égale », chez les ouvriers, l'écart au détriment des femmes se monte encore à 18 % et chez les cadres à 24 %. A diplôme égal et situation équivalente, la différence reste de 10 %.

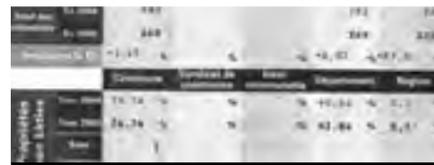
Certes, les partenaires sociaux ont signé en grande pompe un accord rappelant chacun à ses devoirs, mais sans objectifs chiffrés ni sanctions. J'interviendrai pour qu'on les établisse.

En matière politique, l'état d'esprit créé par les différents éléments de mon projet permettra, mieux que des quotas, dont la pratique a en grande partie échoué, la présence des femmes dans tous les postes de responsabilité.

G) CONCLUSION

Ces questions fondamentales ne pourront être réglées avec un objectif de justice sociale et de respect de la dignité de chacun que si le verrou de la mondialisation financière se trouve levé. Relever ce défi général est la condition pour ouvrir le jeu.

Fiscalité



XXI. FISCALITÉ

Finalement, je suis convaincu que si une politique de crédit productif public est mise en place, tant au niveau français qu'europpéen, une réforme fiscale restera bien entendu nécessaire mais pourra demeurer relativement limitée. Je rejette donc à la fois toute démagogie anti-impôt – le but est de rendre celui-ci plus citoyen, plus juste – et toute illusion sur les possibilités de faire de la fiscalité une arme décisive : dans l'état actuel de l'économie, on ne peut « tondre un oeuf », c'est-à-dire ponctionner une substance qui diminue, mais on doit assurer, par un crédit bien orienté et organisé, la production des poules qui pondront les oeufs.

Ceci étant dit, cinq pistes me paraissent importantes à ouvrir, et deux possibilités à mettre à l'étude de toute urgence.

- Première piste : **engager une réforme de l'impôt sur le revenu** pour arriver à un impôt juste, simple et clarifié. **La CSG doit être à terme intégrée dans l'impôt** sur le revenu comme première tranche proportionnelle. Plus rapidement, 418 **niches fiscales** dénoncées par le Conseil des impôts seront dans leur majorité **supprimées**, après un examen au cas par cas. Cette rationalisation devrait être accompagnée d'un **prélèvement de l'impôt à la source**, comme c'est actuellement

prévu, mais sans suppression mécanique du nombre de fonctionnaires.

- Deuxième piste : **la suppression des stock-options**, sauf pour les start-up dans leurs cinq premières années de décollage, et l'interdiction du recours aux produits financiers dérivés, en accord avec les principaux pays européens.

- Troisième piste : **la suppression du « bouclier fiscal »**, qui préserve les contribuables les plus riches, en particulier ceux assujettis à l'impôt sur la fortune (ISF).

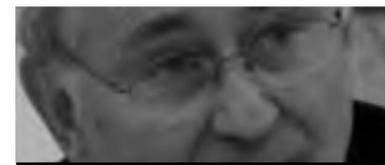
- Quatrième piste : **la réforme de la fiscalité de l'épargne, en éliminant les doubles et triples taxations** et en assurant autant que possible une orientation en faveur des investissements à long terme, incorporant des technologies nouvelles ou créant des emplois qualifiés.

- Cinquième piste : **la faculté de déduire du revenu imposable les prestations sociales effectuées par un foyer fiscal** (garde des enfants, aides ménagères, garde et soins à des personnes âgées...).

- Première mise à l'étude : **la fameuse TVA sociale**, dont les inconvénients restent de frapper tous les consommateurs, riches ou pauvres, au même taux et de décourager l'investissement productif. L'avantage est de favoriser les exportations, d'aligner l'impôt sur les importations sur celui frappant les produits nationaux et de permettre le financement social sans que des charges excessives pèsent sur les employeurs ou qu'on en fasse subir la baisse à la sécurité sociale.

- Deuxième mise à l'étude : **le système suisse d'imposition des véhicules automobiles**, frappant davantage un chauffard riche conduisant un bolide luxueux qu'un conducteur modeste et respectueux des règlements conduisant un véhicule normal.

Hausser le ton



XXII. CONCLUSION

L'enjeu de cette élection présidentielle est la liberté. Non celle de l'arbitraire et de l'irresponsabilité, qui consiste à faire tout ce qui plaît, mais celle qu'on voue à construire un monde plus juste, qui consiste à faire sans crainte tout ce qui est bon.

Or nous ne vivons plus, en France et dans le monde, dans un ordre de liberté et de justice. *Le gouvernement du peuple, par et pour le peuple, s'est transformé en un gouvernement de riches, par les riches et pour les riches.* Les institutions internationales des riches, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Banque centrale européenne (BCE) ne sont ni républicains, ni démocratiques. Nous vivons sous le contrôle d'une mondialisation financière, une ploutocratie de riches et une oligarchie de possédants destructeurs, qui bafouent le pouvoir des Etats-nations et sont incapables de produire les ressources de notre avenir. Pour garder le pouvoir que leur donne

cette richesse, cette ploutocratie et cette oligarchie sont prêtes à déclencher la guerre, contre les peuples et contre les nations, en kidnappant les institutions dans les pays à vocation universelle, comme les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Allemagne et la Russie : guerre menée en fomentant la corruption intérieure, en manipulant les peurs, en détruisant l'espérance et en menaçant de violer le tabou nucléaire.

Mon projet, ma candidature visent à tirer la sonnette d'alarme, à faire comprendre la nature de cette dérive et à montrer qu'il existe une voie pour en sortir : le développement mutuel et l'engagement d'élever à la dignité des pouvoirs créateurs de l'homme tous les individus de l'espèce humaine. Nous vivons une crise finale, terminale, une chute des fondements mêmes de notre capacité économique et morale d'assurer l'accueil de générations futures. Je crois en un sursaut. Je trace un horizon. L'enjeu est de **rétablir l'hospitalité**, d'agrandir nos tables pour y installer de futurs convives au lieu de sombrer dans le chaos et la guerre de tous contre tous.

Pour se faire entendre, le temps de hausser le ton est venu. J'y suis déterminé, même contre tout espoir, car l'histoire appartient, en ces moments décisifs, aux jeunes et aux poètes, à ceux qui ne possèdent rien sinon le pouvoir d'un idéal et l'espérance d'y parvenir.

Ce projet vous a plu ?

Donnez-nous les moyens d'en élargir la diffusion et découvrez le DVD :

« **Tragédie ou Salut : notre responsabilité ici et maintenant** »

Mme, Melle, M _____

Prénom _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

e-mail : _____

Téléphone : _____

J'adresse un chèque de € (maximum autorisé par la loi : 4600€ par personne)

A l'ordre de l'« ASSOCIATION DE FINANCEMENT CHEMINADE 2007 » (déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine en date du 13 mai 2006)

Puisque mon don est égal ou supérieur à 10 €, j'obtiens sans frais supplémentaires le DVD « Tragédie ou Salut » de Jacques Cheminade.

DÉDUCTION FISCALE :

Si Jacques CHEMINADE figure sur la liste officielle des candidats arrêtée par le Conseil Constitutionnel, votre don sera déductible de vos impôts sur le revenu pour 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable. Dans ce cas, un reçu, à joindre à votre déclaration de revenus, vous sera adressé en temps utile.

Ce document et le chèque de règlement sont à renvoyer à

« **Association de financement Cheminade 2007** »

Chez Solidarité & Progrès, 12, rue Fernand Pelloutier, 92110 Clichy

Conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 06-01-78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Seule l'Association de financement Cheminade 2007 est destinataire des données qui lui sont communiquées.

Appel Pour le droit d'expression de Jacques Cheminade, candidat à la Présidence de la République

La France, comme le reste du monde, est dans la tempête. Tempête d'une mondialisation financière qui engendre faillites et chômage, tempête d'une bêtise morale, culturelle et intellectuelle qui tolère l'abandon des plus pauvres et condamne les faibles à l'exclusion.

La présence du Front National au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2002, la victoire du « non » au référendum du 29 mai 2005 et la flambée de violence urbaine sont des signes forts. Les Français ne se reconnaissent plus dans les ténors officiels d'« élites » politiques aveuglées par leur ego et leurs ambitions. **D'avantage qu'un autre candidat, ils cherchent ardemment une autre politique.**

Jacques Cheminade est un homme de vision, un homme d'idées et un homme de

courage. Il fut le seul en France à afficher son amitié pour Lyndon LaRouche, cet économiste états-unien qui, là-bas, guide l'opposition dans son combat contre les va-t-en-guerre néo-conservateurs. Après trois ans de rudes combats, l'inculpation du chef de cabinet du vice-président américain Dick Cheney, maintenant lui-même mis en cause, marque la fin d'une époque de mensonges, de cupidité et de tromperies qui a conduit le monde au bord du gouffre. Et bien que cela puisse paraître paradoxal, une Amérique qui retrouverait son inspiration dans le New Deal de Franklin D. Roosevelt permettrait à la France d'avoir un allié contre la dictature des marchés financiers anglo-américains et leurs complices européens.

Avec 556 parrainages pour sa candidature en 1995, Cheminade fut le premier à

dénoncer « un cancer financier [la spéculation] qui ronge la substance productive de nos nations », proposant un « nouveau Bretton Woods », un nouveau système financier international capable de rétablir des investissements publics à long terme dans les grands travaux d'économie physique (eau, énergie, transport, santé, recherche) et de créer les conditions d'une vraie justice sociale, aujourd'hui et pour les générations à naître.

Depuis 1995, Cheminade a été injustement labellisé « sulfureux » et « obscur ». Aucun média écrit ni audiovisuel (à part la presse lyonnaise, FR3 et France Culture) n'a permis à Cheminade de développer ses idées ou son programme sans les déformer.

En dépit de ce handicap, avec des ressources très modestes et malgré une

campagne agressive de pressions sur les élus et de calomnies par la voix d'un boursicotier d'extrême droite, condamné ultérieurement par la justice, Cheminade a réuni 406 parrainages en 2002.

Que cet homme ne puisse aujourd'hui se faire entendre serait un drame pour la France. Qu'un peu de vent du large ne puisse y souffler nous condamnerait à l'asphyxie. Face à ce mauvais coup porté à notre démocratie, nous soussignés, bien que d'origines et d'opinions politiques, culturelles et philosophiques diverses, et sans pour autant être en accord avec chacune de ses prises de position, lançons ici un appel à tous les élus, en particulier aux maires de France, afin qu'ils portent la plus grande attention à la candidature du « sulfureux » Jacques Cheminade. Après tout, sans un peu de soufre, pas de vin goûteux.

Premiers signataires de l'appel

Jean ALLEON, maire de Coutevroult (77) ; Philippe BABENKO, fonctionnaire de police, Luzarches (95) ; André BAROT, maire de La Crique (76) ; Daniel BARRET, maire de Treguidel (22) ; Didier BAZIN, maire de Saint-Pierre-Aigle (02) ; Francis BELLUAU, maire de Dissé-sous-Ballon (72) ; Gharbi BENGOUA, commercial, Villeneuve-les-Boulocs (31) ; Denis BERTHOUX, maire de Créancey (21) ; Gilbert BERTOUT, maire de Dom-martin-la-Montagne (55) ; Jean-Jacques BILLAZ, maire de Saint Pierre d'Allevard (38) ; Laurent BOLLADE, ingénieur, Lyon (69) ; Amelia P. BOYNTON ROBINSON, collaboratrice de Martin Luther King, auteur de *Bridge across Jordan*, Selma, Alabama, Etats-Unis ; Pascal BROCARD, archéologue, Lieusaint (77) ; Jack BROUSSE, maire de Boisset et Gaujac (30) ; Florence BURGEAT, analyste médicale, Malakoff (92) ; Joseph CACCIATORE, maire de Blandin (38) ; Yoann CADORET, ingénieur, Chatou (78) ; Lanciné CAMARA, président de l'Union Internationale des Journalistes Africains (UIJA), rédacteur en chef du *Devoir Africain*, Paris (75) ; Valérie CARDULLO, étudiante, Lyon (69) ; Antoine CASSET, maire de Le Perchay (95) ; Ulysse CELAS, DRH, (60) ; Olivier CHABERT, formateur, Saint-Etienne (42) ; Jean-Marc CHEMIN, maire de Rives (47) ; Francis COLLONVILLE, maire de Mon-

sures (80) ; René COLOTTE, maire de Richardménil (54) ; Thierry CONVENT, architecte, Bruxelles, Belgique ; Gisèle CULLERIER, traductrice, Paris (75) ; Joël DE CURRAIZE, maire de Mornand-en-Forez (42) ; Christine DELAGNEAU, maire de Hauterive (89) ; Thierry DELAUNAY, maire de La Chapelle Hullin (49) ; Jean-Marie DESTOOP, maire de Auville (76) ; Louis DEVULDER, maire de Saint-Martin d'Hardinghem (62) ; Arlette DUCLOS, médecin psychiatre retraitée, Lyon (69) ; Pierre DUCROS, maire de Gilhac et Bruzac (07) ; Alain DUMONT, maire de Fresnes (02) ; Dominique EMERY, maire de Fresnay-sur-Sarthe (72) ; Clotilde ENAULT, secrétaire, Sèvres (92) ; Michel FABRIES, maire de Teyssode (81) ; Francis FLAUD, maire de Juillé (16) ; Georges FLEURBAY, maire de Haucourt (76) ; Roger GAILLARD, maire d'Essert-Romand (74) ; Raymond GARDELLE, maire de Guitalens (81) ; Janine GELLE, enseignante, Massy (91) ; Yves GENTIL, maire de Annoisin Chatelans (38) ; Roland GERVAIS, maire de Bouloc (82) ; Tom GILLESBERG, président de l'Institut Schiller au Danemark, Copenhague ; Albert GLENAT, maire de Cognin-les-Gorges (38) ; Denis GOIFFON, maire de Lalleyriat (01) ; Daniel GROSJEAN, maire de Challes-les-Eaux (73) ; Michel GUERIN, maire de Mulcey (57) ; Lucette GUIDONI, maire de Ménétrux-en-Joux (39) ; Jacques

GUILHAUMON, maire de Rosières (07) ; Jean-François GUILLEMOT, maire de Jort (14) ; Liliane GUYON VEUILLET, maire de Branne (25) ; Raymond HENLIN, maire de Wahlbach (68) ; Amar HENNI, éducateur en banlieue, Ris-Orangis (91) ; Jean-Pierre HERARD, maire de Isomes (52) ; Martial HERMIER, maire de St-Martin-des-Champs (89) ; Daniel HEYDT, maire de Bellange (57) ; Michel HO FIAT HEE, maire de l'Ecouvotte (25) ; Gérard HONORE, maire de Semousies (59) ; Guy HUGUEVILLE, maire de Jardin (38) ; Jean-Claude JOLLY, maire de Moretel de Mailles (38) ; Claude JOLY, maire de Xeuilley (54) ; Emmanuel Kubukala KAPELA, enseignant, Villeurbanne (69) ; Roland KINNEL, maire de Seingbouse (57) ; Bruno LARDOUX, ingénieur, Paris (75) ; Serge LAURENCE, maire de Menskirch (67) ; Christophe LAVERNHE, enseignant en économie, Maisons Alfort (95) ; Raymond LEBECQ, maire de Semeries (59) ; Sonia LECLER, infirmière, Grenoble (38) ; Jean-Pierre LEFEVRE, maire de Villers-le-Sec (55) ; Léon LEROUX, maire de Fresnoy-les-Roye (80) ; François LESEC, élève de l'ENS-LSH, Lyon (69) ; Jean-Claude LITAIZE, maire de Chef-Haut (88) ; Bénédicte LONGELIN, artisan du vitrail, défenseur des droits de l'enfant, Chartres (28) ; Marie-France LOUPIAS, Fondatrice du Réseau échanges de Savoirs Citoyen du Monde, Evry (91) ; Lionel MABILLE, enseignant en ZEP, Eragny sur Oise (95) ; Colette MACQUART, maire de Chambrecy (51) ; Dominique MAGNIER, maire de Morvillers-Saint-Saturnin (80) ; Hakim MAKHLOUFI, étudiant en histoire, Lyon (69) ; Carmelo MARTELLI, artisan mosaïque, Lyon (69) ; Gabriel MATHIEU, maire de Pollieu (01) (décédé) ; Rachèle MATHIS, hôtesse d'accueil, Lyon (69) ; Daniel MENUET, ingénieur, Paris (75) ; André MEYER, prêtre, Cervières (05) ; Jean-Loup MICHEL, maire de Brainville-sur-Meuse (52) ; Jean-Pierre MONDY, maire de Plesder (35) ; Jocelyne MONNERET, maire de Nancuisse (39) ; Michel MOUROT, maire de Lautenbach (68) ; André NIVOL, maire de Saint-Judoce (22) ; Odile NORDBERG, infirmière, Lyon (69) ; Jacques PAILLER, auxiliaire de vie (75) ; Hervé PAULY, maire de Frontenac (33) ; Jean PANCHER, maire de Chauvoncourt (55) ; Robert PEIGNE, maire de Olmet et Villecun (34) ; Martine PELTRE, maire de Assenoncourt (57) ; Dominique PERRENOT, professeur, Mouroux (77) ; Jean-Luc PERRIN, maire de Saint-Jean-la-Vêtre (42) ; Philippe PERTAUD, maire de Torxe (17) ; Jean-Pierre PEUGEOT, maire de Voires (25) ; Guy PIROD, technicien, Asnières (92) ; Jean-Marie PRETROT, maire de Loulans Verchamps (70) ; Guy RANDOUX, maire d'Avesnes (62) ; Aloyse REB, maire de Val de Gueblange (57) ; Michel RIBES, maire de Montignargues (30) ; Philippe RIOU, maire de Montignylles-Arsures (39) ; Marcel SADELER, maire d'Ambonil (26) ; Alfred SCHAEFLI, entrepreneur, La Neuveville, Suisse ; Jean-Marie SIVRY, maire de Thoisy-la-Berchère (21) ; Jean-Marc SORIN, maire de St-Bris-le-Vieux (89) ; Job STRUTT, chômeur, Moissy

(77) ; Vincent THOMAS, pharmacien, entrepreneur, Lyon (69) ; Henri TISSEYRE, maire de Lignairolles (11) ; Jean-Louis TOURAINE, professeur de médecine, Lyon (69) ; Hubert TRAPET, maire de Pontigny (89) ; Michel TRIBES, maire de Montignargues (30) ; Laurent TURREL, commercial, Lyon (69) ; Antoine VAN DER REYSEN, retraité, Paris (75) ; N'Guyen VAN-THANH, garçon de café, Saint-Chéron (91) ; Christophe VAUTRIN, maire de Liocourt (57) ; André VIALAIT, maire de Graye et Charnay (39) ; Jean-Marie VIAUD, maire de Mauriac (33) ; Jean-Michel VICAIRE, maire de Carlepont (60) ; Nicolas VIEL, enseignant, Meudon (92) ; Christophe VIENNET, mécanicien, Le Landeron, Suisse ; Bernard VOURIOT, maire de Azoudage (57)

Nouvelle Solidarité

Bimensuel de la France républicaine
www.solidariteetprogres.org
postmaster@solidariteetprogres.org

PARIS

Solidarité & Progrès
12, rue Fernand Pelloutier 92110 Clichy
Tél.: 01 76 69 14 50
Fax: 01 47 39 05 80

RHÔNE-ALPES

Solidarité & Progrès
B.P. 5511 - 69247 Lyon Cedex 05
Tél.: 06 20 88 97 32
solidariteetprogres.ra@free.fr

BRETAGNE

M.B.E. 163
39 bd de la Liberté - 35000 Rennes
Tél.: 06 26 84 23 91 / 06 18 36 48 95
solidariteetprogres35@hotmail.com

CANADA

Comité pour la République du Canada
Caucus Distributeurs Inc.
B.P. 3011 Succ. Youville,
Montréal, QC. H2P-2Y8 CANADA
Tél.: 514 855 1699/1739
Fax: 514 855 0890
ecrivez@comiterepubliquecanada.ca
http://comiterepubliquecanada.ca

Dir. de publication : Karel Vereycken
Rédactrice en chef : Christine Bierre
Publié par Solidarité et Progrès
12, rue Fernand Pelloutier 92110 Clichy Dépôt
légal à parution
Commission paritaire N° 0308 P 11222
ISSN 0339-5936
Imp. Presses Rotatives
Tirage : 100 000 exemplaires



**CET HOMME EST
DANGEREUX ...**

**...Il se bat
pour les
GÉNÉRATIONS à NAÎTRE**

Campagne présidentielle de Jacques Cheminade

CHEMINADE

www.cheminade2007.org

2007